

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOU MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité

Spécialité : Finance d'entreprise

Thème

**Les travaux de fin d'exercice et les techniques d'élaboration
des états financiers**

**Cas : Direction de Distribution de l'Electricité et du Gaz
(SONELGAZ) de TIZI OUZOU**

Réalisé par :

MECERREM Thanina

MEHDI Thiziri

Encadré par :

Mr SAHALI Nourredine

Les membres de jury :

Président : Mr ANICHE Arezki, MAA, UMMTO.

Examinatrice : Mme KOUDACHE Lynda, MAA, UMMTO.

Examineur : Mr AILEM Ahmed, MAA, UMMTO.

Encadreur : Mr SAHALI Nourredine, MCA, UMMTO.

Promotion : 2017/2022

REMERCIEMENTS

On remercie Dieu le tout puissant de nous avoir donné la santé, la volonté et la patience d'entamer et de terminer ce mémoire.

Nous tenons à exprimer nos profonds remerciements à notre promoteur Mr SAHALI Nourredine pour avoir accepté d'encadrer ce travail du début à la fin malgré ses multiples occupations.

Notre attention se portera aussi particulièrement sur Mme FRIK Hassina notre encadrante externe qui nous a offert l'opportunité d'effectuer ce stage dans les meilleures conditions et qui nous a fortement impressionnés par sa grande expérience et sa concrète contribution au bon déroulement de ce travail.

Nos sentiments de gratitude s'adressent aussi à tous le personnel de la division finance et comptabilité de la Direction de Distribution SONELGAZ de TIZI OUZOU.

Nous tenons à remercier les membres de jury pour l'intérêt qui ont porté à notre recherche en acceptant d'examiner notre travail.

Enfin, on adresse nos sincères sentiments de gratitude et de reconnaissance à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

DÉDICACES

*Tout d'abord je tiens à remercier le bon Dieu de m'avoir appris, protégé, guidé
tout au long de ma vie.*

Je dédie ce modeste travail :

*A mes chers parents, aucun hommage ne pourrait être à la hauteur de l'amour,
dont ils ne cessent de me combler, Que Dieu leur procure bonne santé et longue
vie.*

*A mes sœurs, mes oncles et mes tantes qui m'ont toujours soutenu et encouragé
durant ces années d'études.*

*A ma binôme Thiziri qui m'a accompagné tout au long de cette année pour la
réalisation de ce travail.*

*A tous mes amis qui m'ont toujours encouragé et à qui je souhaite le plus de
succès.*

THANINA

DÉDICACES

Grâce à la volonté de Dieu, et beaucoup de patience et de volonté,

Je tiens à dédier ce modeste travail :

A mes chers parents qui ont œuvrés à ma réussite, par leurs soutiens, leurs encouragements, tous les sacrifices consentis, leurs précieux conseils.

A mes sœurs Karima, Lisa et kahina.

A mon frère khalil qui est pour moi un exemple de persévérance, d'amour et son soutien à tout moment, de courage et de générosité.

Mes chers amis qui m'ont accompagné dans les moments importants de ma vie.

Ainsi qu'à toute la promotion F.E et à tous ses enseignants.

A ma Binôme Thanina.

A toute personne qui m'a aidé de près ou de loin.

Que le Dieu vous garde.

THIZIRI

Liste des abréviations

A : Annuité

AP : Autorisation de Programme

BA : Base Amortissable

BNA : Banque Nationale d'Algérie

BP : Basse pression

BT : Basse tension

CA : Chiffre d'affaires

CCP : Compte courant postal

CIDTA : Code des impôts directe et taxes assimilées

CMUP : Coût moyen unitaire pondéré

CO : Client ordinaire

CRMS : Customer relationship management system

CTC : Comptabilité trésorerie client

CX : Contentieuse

DAP : Dotations aux provisions

DC : Direction Commerciale

DD : Direction de Distribution

DFC : Division Finance Comptabilité

DRH : Division des Ressources Humaines

EBB : Encaissement bureau banque

EBP : Encaissement bureau poste

EBW : Encaissement bureau web

FSM : Facturation sur mémoire

GTC : Gestion trésorerie clientèle

HT : Hors taxe

HTA : Haute tension A (moyenne tension)

HTB : Haute tension B (haute tension)

IAS : International accounting standards

IFRS : International Financial Reporting Standards

JEA : Journal des encaissements affectés

PCX : Précontentieuse

PEPS : Premier entrée, premier sortie

PV : Procès-verbal

RH : Ressources humaines

RRR : Rabais, remises et ristournes

SCF : Système comptable financier

SDC : Société distribution centre

T : Taux d'amortissement

TAP : Taxe sur l'activité

TCA : Taxe sur chiffre d'affaire

TCR : Tableau de compte de résultat

TFT : Tableau de flux de trésorerie

TIAP : Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

TP : Titres de participation

TTC : Toute taxe comprise

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

TVCP : Tableau de variation de variation des capitaux propres

VA : Valeur ajoutée

VMP : Valeur mobilières de placement

VNC : Valeur nette comptable

VO : Valeur d'origine

Sommaire

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : La démarche des travaux de fin d'exercice	
Section 1 : Notions de base sur les travaux de fin d'exercice	6
Section 2 : L'inventaire physique des éléments du bilan	13
Section 3 : Les travaux comptables	45
Chapitre II : Les étapes finales des travaux de fin d'exercice	
Section 1 : Les opérations de régularisation	69
Section 2 : L'établissement des états financiers	76
Section 3 : Détermination du résultat de l'exercice et clôture des comptes	89
Chapitre III : Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou	
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil	98
Section 2 : Le déroulement des travaux d'inventaire au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou	114
Section 3 : Les opérations commerciales et les états financiers	144
Conclusion générale	159
Références bibliographiques	162
Liste des tableaux, des figures et des schémas	165
Annexes	167
Table de matières	180

Introduction générale

La globalisation des activités des entreprises, le développement des marchés internationaux et le besoin accru de transparence financière pour établir la confiance des investisseurs a donné à la comptabilité un rôle de communication internationale de la situation financière de l'entreprise.

La normalisation comptable internationale implique l'uniformisation des règles comptables pour l'adoption d'un langage commun afin de présenter une information financière claire, homogène et facilement compréhensible pour tous les utilisateurs.

La normalisation comptable en Algérie a connu plusieurs passages, le passage du plan comptable général (1957) au plan comptable national (1975). Puis le passage du référentiel plan comptable national au nouveau système comptable financier (SCF) qui est inspiré des normes internationales IAS/IFRS. Durant cette période (1957-1975), l'économie nationale algérienne était centralisée.¹

Actuellement, la comptabilité n'est pas seulement un moyen de preuve ou un système nécessaire pour calculer l'impôt sur le bénéfice, elle est devenue un outil indispensable au service de l'information des parties prenantes pour la prise des décisions et la comparaison des performances des entreprises.

En effet, la comptabilité a été, pendant longtemps, un langage qui permet de communiquer des informations sur la situation économique des entités. Comme tout langage, elle reflète l'environnement économique du pays, permet de mesurer la richesse produite par l'entité mais également d'en contrôler son partage entre les salariés par le biais de la participation, l'État par les impôts et les actionnaires par les dividendes.

L'article 3 de la loi 7-11 portant système comptable financier définit la comptabilité comme suit : « la comptabilité financière est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle de la situation financière et patrimoniale, de la performance et de la trésorerie de l'entité, à la fin de l'exercice »².

La comptabilité est, en fait, un élément essentiel du système d'information des entreprises, elle assure l'enregistrement chronologique des opérations courantes et la synthétisation des informations à la suite des différents travaux de fin d'exercice et présente

¹ <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01907786>

² Article n°03 de la loi 7-11 portant système comptable financier.

des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Les grands documents qu'elle produit sont en particulier le Bilan et le Compte de Résultat, et qui offrent rétrospectivement une image synthétique de l'entreprise et de son environnement.

A chaque fin d'exercice comptable et afin de pouvoir établir les documents de synthèse, il est indispensable d'effectuer un certain nombre d'opérations. Avant d'enregistrer la régularisation comptable utile à l'établissement d'une image la plus fidèle possible de l'entreprise pour un exercice comptable, il faut effectuer des travaux de fin d'exercice qui s'appellent aussi les travaux d'inventaire. Ils sont nécessaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires à la charge des entités soumises à la loi 7-11 du 25 novembre portant système comptable financier.³

Les travaux de fin d'exercice sont une phase très importante dans l'activité de la fonction de comptable, ils sont des opérations à enregistrer pour établir un bilan qui présentera les informations exactes. Il s'agit de dresser périodiquement un inventaire valorisé, complet et détaillé de tous les biens appartenant à l'entreprise. En règle générale, l'inventaire est réalisé en fin de chaque exercice comptable. Cependant, cette opération doit également intervenir à chaque changement de statut juridique de l'entité et même à chaque mutation ou départ du responsable chargé du matériel à la date de clôture.

Dans notre thème, on s'intéresse plus particulièrement sur le déroulement d'inventaire physique et comptable mais aussi sur les différentes procédures de régularisation des comptes et l'élaboration des documents de synthèse au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de TIZI OUZOU.

Et afin de mener à bien ce travail, nous avons posé la problématique suivante :

« Quelles sont les étapes ainsi que les mécanismes de réalisation des travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution de l'Electricité et du Gaz (SONELGAZ) de TIZI OUZOU ? »

Et pour mieux cerner cette question, notre travail tentera de répondre aux questions secondaires suivantes :

³ Ministère des finances, « Manuel de comptabilité financière, conforme à la loi 11-07 du 25 Novembre 2007 portant système comptable financier », ENAG édition, 2013, P413.

- **En quoi consistent les travaux d'inventaire et comment ils s'organisent au sein de la Direction de Distribution ?**
- **Quelles sont les procédures à suivre dans le déroulement de l'inventaire physique, ainsi que les étapes à entreprendre ?**
- **Quelles sont les opérations de régularisation nécessaires ?**

Afin de délimiter le champ de recherche de notre travail, et pour répondre à ces interrogations, nous avons essayé de proposer un certain nombre d'hypothèses que nous allons essayer de confirmer ou d'infirmer par la suite, à savoir :

- Les travaux d'inventaire « opérations comptables ou extra comptables » consistent à corriger ou ajuster les comptes à la fin de l'année, afin de fournir aux dirigeants et aux partenaires de l'entreprise des informations fiables, tenant compte des comptes sincères et réguliers grâce au respect de tous les principes comptables.
- L'inventaire physique est une opération indispensable pour l'arrêté des comptes et la préservation des biens, il permet le recensement et l'évaluation de tous les éléments du patrimoine et les Directeurs en charge doivent veiller personnellement à la bonne tenue des procédures d'inventaire ouvert au niveau de leur structure.
- Les entreprises devraient procéder à chaque fin d'exercice comptable, et afin de pouvoir établir les documents de synthèse, d'effectuer un certain nombre de régularisations pour l'établissement d'une image la plus fidèle possible de la société.

Nous avons choisi ce thème en raison de son importance dans la détermination du résultat de l'entreprise, il nous permet aussi de mieux connaître les travaux de fin d'exercice, et de savoir la vision du système comptable financier lors des opérations de réajustement et de régularisation des comptes actifs et passifs ainsi que les produits et les charges que doit effectuer l'entreprise. Toutes ses procédures ont un objectif d'établir les états financiers qui reflètent la situation patrimoniale et financière de l'entreprise.

Afin de répondre à notre problématique, qui fera l'objet de notre étude, nous sommes appuyés sur la démarche méthodologique suivante :

- **Une recherche documentaire** : Notre recherche est basée sur la consultation des ouvrages, des articles, des sites internet, et des mémoires.

- **Méthode descriptive** : Pour décrire le processus des travaux de fin d'exercice à travers les procédures pratiquées par la Direction de Distribution de l'Electricité et du Gaz (SONELGAZ) de TIZI OUZOU.

Notre travail est divisé en trois chapitres :

Le premier chapitre : il s'intéresse principalement aux notions de base sur les travaux de fin d'exercice, leur organisation et l'inventaire physique des différents éléments du bilan.

Le deuxième chapitre : il est consacré aux opérations de régularisation des comptes tels que les amortissements, les différentes provisions, et l'ajustement des opérations d'achat/vente, charges/produits.

Le troisième chapitre : ce chapitre fera l'objet d'une étude de cas au niveau de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou qui nous permettra de répondre à notre problématique.

Chapitre I

*La démarche des travaux de
fin d'exercice*

Introduction

L'opération d'inventaire est un travail déterminant et très important dans l'activité de l'entité, il permet de faire un état de bien de l'entité et aussi de voir et constaté d'éventuel anomalie et procéder à leurs régularisations.

A la fin de chaque exercice, les entités sont tenues d'arrêter leurs comptes à l'effet de préparer leurs états financiers et remplir leurs obligations et réglementaires envers leurs associés, l'administration fiscale et les autres tiers. Pour le besoin de clôture des comptes, elles effectuent des travaux d'évaluation, de vérification, de réévaluation, d'estimation, de révision, d'examen physique, de recensement/comptage, d'analyse, de travaux préparatoires, ... en vue l'établissement, la présentation et la publication de leurs états financiers.

Ces travaux de fin d'exercice ont pour objet de constater les pertes de valeurs et d'évaluer les éléments du bilan de l'entité et d'ajuster ses comptes avec la réalité physique.

Dans ce chapitre, nous allons essayer de donner des explications sur les travaux de fin d'exercice, en basant notre travail sur trois sections ; la première est consacrée pour les notions de base sur les travaux de fin d'exercice et une deuxième qui se focalise précisément sur les travaux extracomptables, et dans la troisième, les travaux comptables (amortissements et provisions).

Section 01 : Notions de base sur les travaux de fin d'exercice

Les travaux de fin d'exercice sont une phase très importante dans l'activité de la fonction de comptable, ce sont des opérations à enregistrer pour établir un bilan qui présentera les informations exactes. En effet, nous avons consacré cette section, à expliquer les notions de bases sur les travaux de fin d'exercice, et leurs objectifs afin d'établir les états financiers.

1. Définition de l'inventaire

La loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier définit l'inventaire comme étant : « l'ensemble des opérations consistent à relever en nature, en quantité et en valeur tous les actifs et passifs de l'entité à la date d'inventaire, sur la base de contrôle physique et de recensement de pièces justificatives et au moins tous les douze mois (généralement à la clôture de l'exercice). »⁴

« L'inventaire est un relevé de tous les éléments d'actif et de passif au regard desquels sont mentionnées la quantité et la valeur de chacun d'eux à la date d'inventaire. Les données d'inventaire sont regroupées sur le livre d'inventaire et distinguées selon la nature et le mode d'évaluation des éléments qu'elles représentent. Le livre d'inventaire doit être suffisamment détaillé pour justifier le contenu de chacun des postes du bilan. Les comptes annuels sont transcrits chaque année sur le livre d'inventaire, sauf lorsqu'ils doivent être publiés en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Il consiste à recenser et à évaluer tous les éléments de l'actif (immobilisations, stocks, créances, titres, trésorerie) et du passif (dettes) de l'entité (entreprises, associations...). Tous les comptes sont contrôlés (révisés). »⁵

2. Dispositions légales et réglementaires

Diverses sources légales rendent l'inventaire obligatoire :

- Le code de commerce ;
- Le Journal Officiel de la République Algérienne n°74 du 25 novembre 2007 ;
- Le code des impôts directs et taxes assimilées.

⁴ Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier.

⁵ Décret du 29 novembre 1983, relatif aux obligations comptables des commerçants, article n°6.

- **Selon le code de commerce dans l'article 9 :** « Toute personne physique ou morale, ayant la qualité de commerçant, doit tenir un livre journal enregistrant jour par jour les opérations de l'entreprise ou récapitulant au moins mensuellement les résultats de ces opérations à la condition de conserver, dans ce cas, tous documents permettant de vérifier ces opérations jour par jour. »⁶
- **Selon le code de commerce dans l'article 10 :** « L'entreprise doit également faire tous les ans un inventaire des éléments actifs et passifs de son entreprise et arrêter tous ses comptes en vue d'établir son bilan et le compte de ses résultats. Ce bilan et le compte de résultat sont copiés sur le livre d'inventaire. »⁷
- **Selon le Journal Officiel de la République Algérienne n°74 du 25 novembre 2007 dans l'article 14 :** « Les actifs et les passifs des entités soumises à la présente loi doivent faire l'objet, au moins une fois par an, d'inventaires en quantité et en valeur sur la base d'examens physiques et de recensements de documents justificatifs. Ces inventaires doivent refléter la situation réelle de ces actifs et passifs. »⁸
- **Selon le code des impôts directs et taxes assimilées dans l'article 52 :** « Le déclarant est tenu de présenter, à toute réquisition de l'inspecteur, tous documents comptables, inventaires, copies de lettres, pièces de recettes et de dépenses, de nature à justifier l'exactitude résultats indiqués dans la déclaration. »⁹

3. Types de travaux de fin d'exercice

On distingue deux types de travaux de fin d'exercice : travaux extracomptables et travaux comptables.¹⁰

3.1. Travaux extracomptables

Il s'agit de dresser un relevé détaillé d'actif et de passif avec, pour chacun d'eux, la quantité et la valeur à la date d'inventaire. Ce relevé est essentiel, il sera la justification et le support de la plupart des écritures d'inventaire. Il est composé, entre autres, des états suivants :

- Etat des immobilisations ;

⁶ Article n°9, Code de commerce algérien 2007, relatif aux livres de commerce.

⁷ Article n°10, Code de commerce algérien 2007, relatif aux livres de commerce.

⁸ Article n°74, Journal Officiel de la République Algérienne, n°74 du 25 novembre 2007.

⁹ Article n°52, Code des impôts directs et taxes assimilées, 2021.

¹⁰ PALUMBO François, « Comptabilité générale, Tome III, Opérations d'inventaire et analyse des documents de synthèse avec exercices corrigés », PUG édition, Paris, 2008, P.P 8-9.

- Etat de stocks ;
- Etat des créances ;
- Etat des disponibilités, espèces ;
- Etat des dettes.

3.2.Travaux comptables

A partir de ces relevés d'inventaire, vont être passées des écritures de régularisations des valeurs comptables :

- Dotation des amortissements, des dépréciations et des provisions ;
- Constatation des charges à payer et des produits à recevoir ;
- Report des charges et des produits constatés d'avances ;
- Inscription de la valeur des stocks, et constatation de leur variation.

Par ailleurs, le contrôle des comptes et des enregistrements comptables effectués pendant l'exercice permet de détecter les erreurs qui ont pu être commises des écritures de correction devront être passées en conséquence.

4. Les objectifs des travaux de fin d'exercice

L'inventaire est un outil obligatoire pour les entreprises à but lucratif, il doit être fait de façon régulière afin d'établir un bilan fiable de l'entreprise. L'inventaire permet, principalement de :¹¹

- Assurer le respect des principes d'annualité et d'indépendance des exercices ;
- A régulariser et à ajuster les comptes afin de présenter une image fidèle du patrimoine de l'entreprise, en tenant compte des comptes sincères et réguliers grâce au respect de tous les principes comptables ;
- Assurer le respect du calendrier d'arrêt des comptes par l'organe délibérant et d'intégration, en valeur d'équivalence, des comptes des organismes dans les comptes de l'Etat ;
- Fixer la valeur du stock présent au sein de l'entreprise ;

¹¹ GRAZEM Abdelghafour, « Travaux de fin d'exercice », Rapport d'expertise comptable, juillet 2009, P3.

- Vérifier si aucune marchandise ne manque, en d'autres termes, de constater s'il y a eu pertes ou vol ;
- Vérifier une éventuelle erreur de gestion ;
- Comblé les lacunes et insuffisances de la balance avant inventaire en vue de compléter les écritures passées au cours de l'exercice ;
- De permettre l'établissement des états financiers.

5. Ordre des travaux de fin d'exercice

Les travaux de fin d'exercices sont effectués dans l'ordre suivant :¹²

-Inventaire des éléments du bilan

- Inventaire des immobilisations ;
- Inventaire des stocks ;
- Inventaire des créances ;
- Inventaire des dettes.

-Balance avant inventaire « balance provisoire »

C'est un tableau récapitulatif des soldes des comptes du grand livre, qui prend les soldes de tous les comptes à la date de l'inventaire.

-Les écritures de régularisation

Elles consistent à rectifier les comptes de :

- Amortissements et provisions ;
- Charges et produits.

-Les écritures de regroupement

Elles consistent à regrouper les sous comptes des charges et des produits dans leurs comptes principaux.

-La balance générale d'inventaire

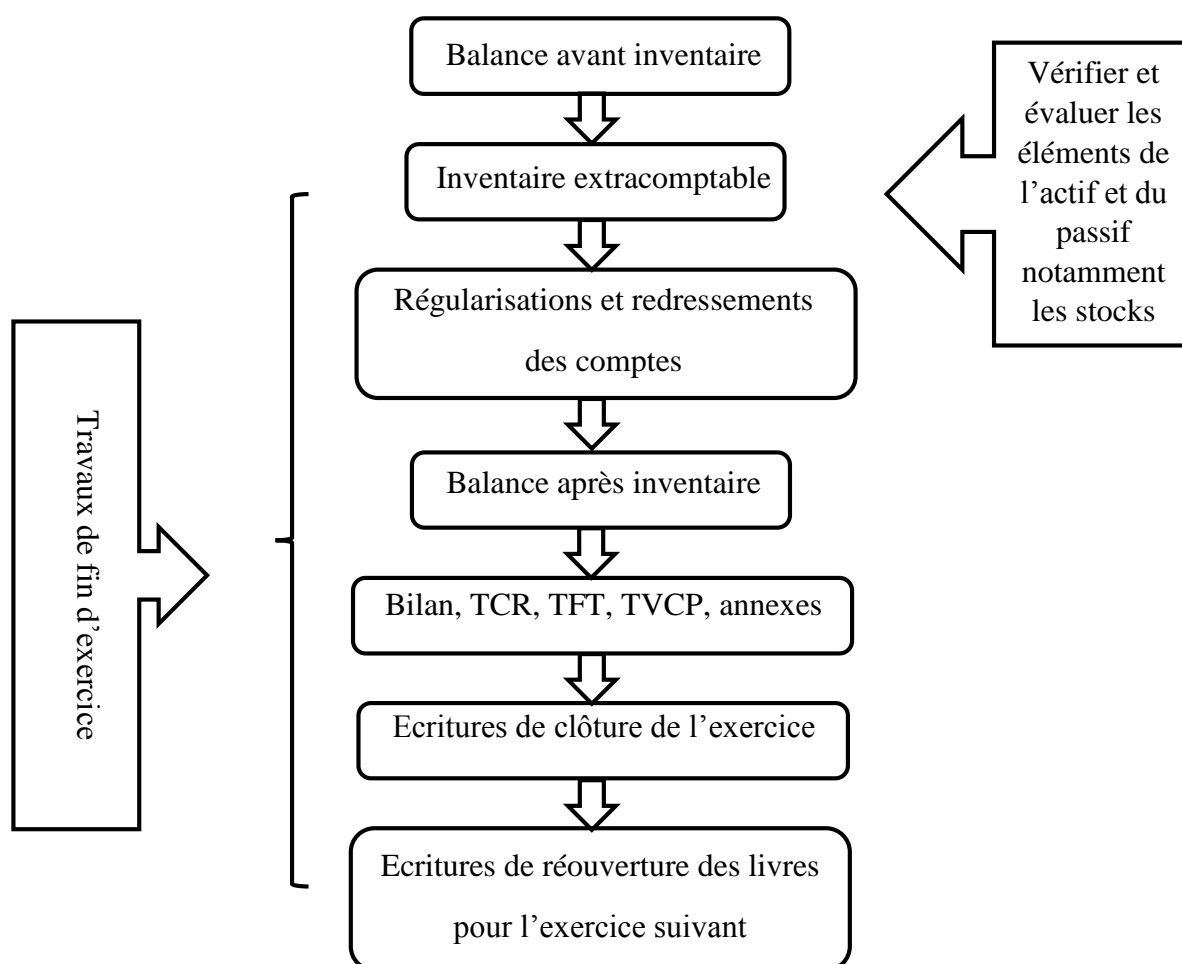
Appelé aussi « balance de vérification », elle vérifie et contrôle l'exactitude des écritures comptables de fin d'exercice déjà constatées.

¹² ANTRAIGUE Daniel, Cours sur les travaux comptables à la fin de l'exercice, IUT Brive GEA S2-72, P03.

-Etablissement des états financiers

Ces états sont établis périodiquement pour rendre compte de la situation de l'entreprise sous divers aspects et notamment de ses résultats, de sa situation financière.

Les travaux de fin d'exercice sont généralement assurés selon la démarche suivante (voir le schéma n°01) :

Schéma n°01 : Déroulement de l'inventaire

Source : Office de formation professionnelle de promotion du travail, Travaux de fin d'exercice version ES6-2003, P8.

6. Le registre d'inventaire

Ce registre est fondé par les articles 33 et 34 du décret N° 87-135 du 02-06-87 et par l'arrêté du ministère des finances du 21 juillet 87 fixant le modèle type du registre d'inventaire d'objets mobiliers.¹³

Les feuillets de ce registre sont cotés et paraphés par le tribunal.

Le registre d'inventaire se présente sous forme suivante :

Tableau n°01: Le registre d'inventaire

N° D'inscription	Date de prise en inventaire	Désignation objet	Prévenance	Valeur	Affectation	Sortie	Observation

Source : GRAZEM Abdelghafour, « Travaux de fin d'exercice », Rapport d'expertise comptable, juillet 2009, P8.

7. Les principes comptables

Pour que la comptabilité puisse fournir des informations fiables, la maîtrise et l'application de ces principes s'avèrent obligatoires à toute personne chargée d'établir les états financiers. Ces principes sont donnés dans le tableau ci-dessous :

¹³ GRAZEM Abdelghafour, Opcit, P9.

Tableau n°02: Les principes comptables

Principes	Définition	Objectif
Permanence des méthodes	Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des Etats financiers ne doivent pas changer d'un exercice à un autre	Etablir une comparaison entre les états financiers de plusieurs exercices
Continuité d'exploitation	Les états financiers sont établis selon l'hypothèse que l'entreprise est en situation de continuité et de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible	Légitimer la ventilation des charges et des produits entre les différents exercices de la vie de l'entreprise ; Légitimer le principe du coût historique
Coût historique	Les éléments du patrimoine de l'entreprise sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'entrée	Pratique simple fondée sur la réalité
Prudence	Prise en compte d'un degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitude	Eviter de sur évaluer les actifs et les produits, sous évaluer les passifs et les charges -reporter sur les exercices futurs les risques apparus pendant l'exercice en cours
Spécialisation des exercices	Le résultat de chaque exercice est indépendant de celui qui le précède et de celui qui le suit pour sa détermination	Rattacher à chaque exercice les charges et les produits qui le concernent, rien que ceux-là
Intangibilité du bilan d'ouverture	Le bilan d'ouverture doit correspondre au bilan de clôture	Garantir la continuité de l'information fournie par les états financiers
Importance significative	Ne doivent être pris en compte que les éléments susceptibles d'influencer le jugement que les destinataires des états financiers peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière, et le résultat	Assouplir et simplifier les procédures comptables Permettre une prise de décisions
Transparence et non compensation	Présentation claire et loyale de l'information. Aucune compensation ne doit être effectuée si elle n'est pas justifiée	Ne pas induire le lecteur des états financiers en erreur. Présenter les créances, les dettes, les charges, et les produits tels sans aucune compensation

Source : DIABY Mohammed, « Guide pratique des travaux de fin d'exercice », L'Harmattan, 2014, P.P 9-11.

Section 02 : L'inventaire physique des éléments du bilan

L'inventaire physique (appelé aussi inventaire extra-comptable) est le recensement matériel (un dénombrement détaillé article par article) des existants. L'inventaire physique consiste donc à dénombrer, en quantité et en valeur tous les biens et les dettes de l'entreprise. Il peut porter sur : les différents types d'immobilisations, les stocks, les créances, les dettes, la banque, la caisse, et les valeurs mobilières des placements.

1. L'inventaire des immobilisations

Les immobilisations occupent une place importante dans la vie économique d'une entreprise. Il existe 4 types d'immobilisations : les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les immobilisations en cours, et les immobilisations financières.

L'inventaire physique des immobilisations permet de confirmer les informations contenues dans le fichier comptable des immobilisations, il servira à détecter les erreurs qui auraient pu se produire dans les enregistrements, il peut mettre en évidence des biens non utilisés qui pourraient être soit vendus soit abandonnés. Lors de recensement physique, il peut être examiné l'état réel des biens dont l'appréciation peut nécessiter des traitements sur le plan comptable.¹⁴

1.1. Les immobilisations corporelles

L'arrêté du 26 juillet 2008, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes, définit les immobilisations corporelles comme « des actifs qui sont détenus par une entreprise soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives et dont la durée d'utilisation est censée se prolonger au-delà de la durée d'un exercice ».

1.1.1. Préalable à l'inventaire physique

Le recensement de l'ensemble des immobilisations corporelles de l'entité ne peut s'exécuter sans un minimum de préalables à avoir, qui sont cités ci-dessous :¹⁵

¹⁴ TAZDAIT Ali, « Maîtrise du système comptable financier », 1ère édition ACG, Alger, 2009.

¹⁵ HAMINI Allal, « Bilan comptable, Travaux de clôture », BERTI éditions, Alger, 2013, P.P 31-33.

a. Organisation de la structure affectataire

Il faut affecter à l'organisation de l'entité qui confère à chaque (ou un ensemble) d'immobilisations corporelles une structure chargée de sa gestion.

A titre d'exemple :

- Les équipements de production sont organisés en ateliers et chaque atelier est coiffé par un responsable chargé de faire tourner les machines qui composent l'atelier ;
- Les chantiers dans les entités de réalisations sont chapeautés en règle générale par des chefs de chantier, chargés de faire fonctionner les matériels mis à la disposition du chantier ;
- Les matériels et mobiliers de bureau sont gérés dans leur globalité par les services des moyens généraux au moyen de fiches particulières collées derrière les portes des bureaux...

Ainsi, l'organisation de l'entité, met sous double responsabilité les immobilisations dont elle dispose à savoir :

- La structure gestionnaire ;
- Les utilisateurs.

b. La structure affectataire et gestionnaire

Elle doit tenir de façon régulière un état des immobilisations mises sous sa responsabilité, en restant en éveil permanent pour noter toute modification affectant ces immobilisations (entrées, sorties).

Le rôle de la structure affectataire dans la prise d'inventaire de fin d'exercice est primordial, avec une double responsabilité à savoir :

- Justifier l'existence des immobilisations affectées ;
- S'expliquer sur les écarts éventuels.

Pour responsabiliser les structures gestionnaires des immobilisations, ou tout affectataire d'une immobilisation, il y a lieu de :

- Affecter par un document interne les immobilisations à la structure gestionnaire ou à l'affectataire, qui, une fois la reconnaissance faite, doit apposer sa signature sur les documents faisant la liste des biens mis sous sa responsabilité ;

- Associer la structure gestionnaire dans toutes les décisions concernant les mouvements pouvant affecter son inventaire initial, de sorte que la structure puisse actualiser ses inventaires et répondre des écarts éventuels.

c. La codification des immobilisations

L'entité doit disposer d'une codification appropriée de ses immobilisations pour en faciliter la reconnaissance.

Il existe diverses façons de codifier les immobilisations et certainement la meilleure consiste à s'équiper en système « code-barres » adapté pour chaque catégorie d'immobilisation.

La codification permet de mettre en face du compte comptable d'imputation, non pas une marque, ou une spécificité de l'immobilisation mais seulement un code.

Le code jouant le rôle d'un compte de tiers, permet à la fiche comptable de correspondre au bien physique.

La codification doit au moins refléter :

- La nature ;
- La localisation, affectation (atelier, chantiers, directions) ;
- Le numéro d'ordre.

d. Liste des immobilisations et des structures chargées de leur gestion

Le fichier comptable qui sert de base à la collation, doit être classé par structures affectataires des biens immobilisés. Ce sera l'occasion de compléter ce fichier par une codification de localisation ou d'affectation.

e. Fichier comptable des immobilisations

Les fiches comptables des immobilisations (fichier des immobilisations) une fois éditées doivent être complétées pour faciliter la reconnaissance et la recherche physique des immobilisations.

En général, le fichier des immobilisations, tenu par la comptabilité, comporte les données suivantes :

- Le compte comptable ;
- La nature du bien ;
- Le nom du fournisseur ;
- Les références de la facture d'acquisition ;
- La date d'acquisition et/ou de mise en service ;
- Les montants TTC et HT ;
- Les frais d'installation ;
- La localisation du bien dans l'entité ;
- Le taux d'amortissement et les dotations pratiquées ;
- Les montants réévalués.

1.1.2. Organisation de la prise d'inventaire

L'opération prise d'inventaire se déroule sous la conduite de deux structures, installées spécialement pour l'occasion : comité de pilotage, comité de synthèse du recensement et de traitement des écarts et les équipes de recensement par catégorie d'immobilisation.¹⁶

a. Comité de pilotage : ce comité est composé :

- Du directeur général de la société ;
- Du directeur financier de l'entité ;
- Des chefs des structures utilisatrices des immobilisations.

Ce comité est chargé de :

- Fixer les dates de début et de fin de l'opération ;
- Gérer les objectifs et le calendrier (planning) des opérations d'inventaire ;
- Editer le fichier comptable des immobilisations ;
- Contrôler l'avancement des travaux.

b. Comité de synthèse du recensement et de traitement des écarts : désigné par le comité de pilotage, ce comité est composé :

- Des responsables des structures utilisatrices des biens à recenser ;
- Des agents de la direction financière ;
- Des agents de recensement.

¹⁶ HAMINI Allal, Opcit, P.P 33-34.

Sa mission consiste à :

- Affecter aux équipes de recensement les sites et la catégorie de biens ;
- Collecter les fiches de recensement et traiter leur contenu ;
- Procéder au rapprochement de l'inventaire comptable et physique ;
- Dégager les écarts éventuels ;
- Rechercher l'explication des écarts.

c. Les équipes de recensement par catégorie d'immobilisation : chaque équipe est composée de deux agents de la société qui connaissent les sites de l'entité et qui disposent d'une formation leur permettant de renseigner une fiche de recensement.

Le rôle des agents de recensement consiste à :

- Identifier les sites d'inventaire et repérer tous les équipements à recenser de façon complète et sans oubli tous les biens à recenser ;
- Relever toutes les indications utiles et références techniques figurant sur le matériel ;
- Recenser une marque sur le bien inventorié (numéro de la fiche de recensement).

1.1.3. La fiche de recensement

La fiche de recensement est le document qui matérialise la réalisation effective de la prise d'inventaire. Elle permet de recueillir tous les informations utiles et indispensables à l'identification du matériel inventorié.

Les informations contenues dans les différentes fiches de recensement constituent la base des données permettant :

- L'établissement de l'inventaire physique des immobilisations ;
- L'exploitation des inventaires : rapprochement inventaire physique à l'inventaire comptable.

Pour assurer la plus grande efficacité dans leur traitement et notamment un rapprochement aisé avec les données comptables, ces fiches doivent être remplies avec le plus

grand soin. Pour ce faire, les recenseurs doivent être écrire lisiblement, remplir toutes les cases prévues, ne pas hésiter à recueillir toutes les données figurante sur le matériel.

Figure n°01 : Fiche de recensement des immobilisations corporelles

Fiche de recensement		
Fiche de recensement		N°
N° code.....	N° compte comptable.....	
Localisation		
Lieu – Adresse	
Site	
Chantier	
Description détaillé du matériel		
Désignation.....		
Marque.....	Type.....	
Modèle.....	N° de série.....	
N° matricule.....		
Autres indications.....		
Etat du matériel		
Bon	Moyen	Mauvais état
Visa et contrôle		
Recensement effectué par.....	Contrôlé par.....	
Nom et prénom.....	Nom et prénom.....	
Date.....	Date.....	
Visa.....	Visa.....	

Source : HAMINI Allal, « Bilan comptable, Travaux de clôture », BERTI éditions, Alger, 2013, P38.

1.1.4. Rapprochement inventaire physique et inventaire comptable

A la clôture de l'exercice, l'entité est tenue de confronter le contenu de son inventaire comptable avec les inventaires physiques, pour s'assurer de l'existence physique des biens comptabilisés. Ce travail de vérification se fait habituellement au moyen de commissions d'inventaire par le procédé du double comptage (commission A et B, et commission C de vérification).

La réussite de l'inventaire physique dépend dans une grande mesure de la codification systématique des biens en possession de l'entité.

Cette opération d'inventaire peut se faire de façon très aisée par le recours à l'utilisation du système code à barres couplé au traitement informatique.

La confrontation finale du fichier comptable traité et du recensement physique, peut mettre à jour des écarts positifs (fichier comptable inférieur au recensement physique) ou négatifs (fichier comptable supérieur au recensement physique) qui devront faire l'objet d'un procès-verbal de constat d'écart. Ces écarts doivent faire l'objet de recherche et de justification.¹⁷

➤ **Ecarts négatifs**

- Reconfirmer l'opération de recensement par les commissions d'inventaire ;
- Reconfirmer les données de la comptabilité par toute information susceptible de corriger les fichiers comptables ;
- Site oublié par le recensement physique ;
- Ventes aux enchères non comptabilisées ;
- Matériels en location à l'extérieur de l'entité...

Un écart négatif est expurgé du bilan par l'écriture suivante :

281		Amortissements	xxx	
657		Charges exceptionnelles gestion courante	xxx	
	21x	Immobilisations corporelles		Xxx

➤ **Ecarts positifs**

- Reconfirmer l'opération de recensement par les commissions d'inventaire ;

¹⁷ HAMINI Allal, Opcit, P35.

- Corriger les données de la comptabilité par toute information de corriger le fichier comptable :
- Achat non comptabilisé (dossier non parvenu à la comptabilité) ;
- Matériels n'appartenant pas à l'entité et ajouté sur les fichiers lors de recensement...

Un écart positif est pris en charge comptablement comme suit :

21x		Immobilisations corporelles	xxx	
	757	Produits exceptionnels de gestion courante		xxx

Les écarts identifiés et corrigés doivent figurer dans un procès-verbal du comité de pilotage et de suivi et entraîner la correction de l'une des deux références : le fichier comptable ou le recensement physique.

➤ Les écarts irréductibles et définitifs

Le comité de pilotage et de suivi, doit constater par un procès-verbal définitif ces écarts qui seront soumis au conseil d'administration pour délibération.

1.2. Les immobilisations incorporelles

1.2.1. Définition des immobilisations incorporelles

L'arrêté du 26 juillet 2008, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes, définit les immobilisations incorporelles « comme des actifs identifiables, non monétaires et immatériels, contrôlés et utilisés par une entité dans le cadre de ses activités ordinaires (fonds de commerce, logiciels informatique, licence d'exploitation, ...). »¹⁸

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est présumée ne pas dépasser 20 ans. Dans le cas d'un amortissement sur une durée plus longue ou d'une absence d'amortissement des informations spécifiques sont fournies dans l'annexe aux États financiers.

Les immobilisations incorporelles participent à l'exploitation de l'entité et mènent des avantages économiques futurs qui iront à cette dernière.

¹⁸ L'arrêté du 26 juillet 2008, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes.

Par contre, il y a des éléments qui participent à l'exploitation de l'entreprise, mais ne constituent pas des immobilisations incorporelles, ils rentrent dans le cycle d'exploitation comme charges, ils sont cités comme suit :

- Les frais d'établissements ;
- Les dépenses de publicité et de formation ;
- Les dépenses de délocalisation et de réorganisations.

Les dépenses relatives à un Élément incorporel qui ont été initialement comptabilisées en charges par l'entreprise dans ses états financiers annuels antérieures (ou ses rapports financiers antérieures) ne peuvent pas être incorporées dans le cout d'une immobilisation incorporelle à une date ultérieure.

1.2.2. Classification et sortie des immobilisations incorporelles

Selon le SCF, les comptes des immobilisations incorporelles sont classés comme suit :

- Le compte 203 « frais de développement immobilisables » enregistre à son débit les frais de développement inscrits à l'actif. Cet enregistrement à l'actif s'effectue en contrepartie d'un compte 73 « production immobilisée d'actifs incorporels » (après enregistrement des coûts correspondant à ces actifs dans les comptes de charge par nature de la même période).
- Le compte 204 « logiciels informatiques et assimilés » est débité :
 - Du coût d'acquisition des licences se rapportant à l'utilisation de logiciels en contrepartie des comptes de tiers ou des comptes financiers ;
 - Ou du coût de production des logiciels créés en contrepartie d'un compte « production immobilisée d'actifs incorporels » (subdivision du compte 73) (après enregistrement des charges les concernant dans les comptes par nature).
- Le compte 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques » enregistre les concessions ou licences acquises dans le but de disposer d'un droit pendant la durée du contrat : concession d'utilisation de marques, licences d'exploitation de procédés par exemple.
- Le compte 207 « écart d'acquisition » enregistre les écarts d'acquisition positifs ou négatifs résultant d'un regroupement d'entreprises dans le cadre d'une acquisition, d'une fusion ou d'une consolidation. Ce compte peut être débiteur ou créditeur et doit,

quel que soit son solde, figurer au bilan à l'actif non courant. L'écart d'acquisition est un actif non identifiable, et par conséquent doit être distingué des immobilisations incorporelles qui, par définition, sont des actifs identifiables.

- Le compte 208 « Autres immobilisations incorporelles ».

Les profits ou les pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation incorporelle sont déterminés par différence entre les produits de sortie nets estimés et la valeur comptable de l'actif, et sont comptabilisés en produits ou en charges dans les comptes 65 (subdivision moins-values sur sorties d'actifs immobilisés non financiers) ou 75 (subdivision plus-values sur sorties d'actifs immobilisés non financiers).

Les pertes de valeur constatées à la suite d'un test de dépréciation sur un écart d'acquisition ne peuvent pas faire l'objet de reprises ultérieures, contrairement aux pertes de valeur constatées sur les autres actifs.

1.3. Les immobilisations en cours

1.3.1. Définition des immobilisations en cours

Les immobilisations en cours ne sont pas amortissables, ce sont des immobilisations non encore achevées à la fin de chaque exercice. Ils doivent faire l'objet d'un inventaire en fin d'exercice, pour confirmer le contenu des comptes comptables.

1.3.2. Types des immobilisations en cours

Trois types d'immobilisations en cours se rencontrent dans les entités :¹⁹

- **Les immobilisations qui résultent de travaux de plus ou moins longue durée confiés à des tiers :** les immobilisations dont la réalisation est confiée à des tiers et qui ne sont pas achevées à la fin de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours, en contrepartie des comptes de tiers concernés (comptes classe 4), sur la base des factures ou des décomptes de travaux fournis par ces tiers.
- **Immobilisations en cours créées par les moyens propres de l'entité :** les immobilisations créées par les moyens propres de l'entité et non achevées à la fin de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours en contrepartie d'un compte « 73

¹⁹ Journal Officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P52.

production immobilisée » pour le cout de production des éléments en cours (après enregistrement des charges dans les comptes de charges correspondant, comptes classe 6).

- **Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations** : les avances et acomptes versés à des tiers dans le cadre de l'acquisition d'immobilisations sont portés dans une subdivision du compte 23 « avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations ». Les entités ont également la faculté de comptabiliser en cours d'exercice ces avances et acomptes dans une subdivision du compte 40 intitulé « fournisseurs débiteurs : avances et acomptes versés, RRR à obtenir, autres créances », à condition en fin d'exercice de virer ces avances et acomptes en compte 23 afin qu'ils apparaissent au bilan sous la rubrique immobilisations.

1.3.3. L'inventaire des immobilisations en cours

Leur inventaire s'opère en deux phases :²⁰

- **Inventaire physique** : il s'agit de comparer le taux d'avancement par rapport au produit fini. Cette opération nécessite le travail de techniciens connaissant le produit. Dans les entreprises de réalisation, cet avancement des travaux par rapport au contrat de base, est déterminé par des architectes.
- **Inventaire en valeur** : les produits et travaux en cours sont valorisés au cout de production. L'avancement physique doit être traduit en valeur, en proportion du cout final.

1.4. Les immobilisations financières

1.4.1. Définition des immobilisations financières

Une immobilisation financière est tout actif représenté par :

- Une créance dont le règlement doit intervenir dans un délai supérieur à un an ;
- Un titre ou une valeur assimilée que l'entité a décidé de conserver sur plus d'un exercice.

Les immobilisations financières ou actifs financiers non courants sont représentatifs d'un droit de créance sur une entité juridique (personne morale ou physique). En d'autres

²⁰ HAMINI Allal, Opcit, P36.

termes, elles représentent un droit à recevoir de la trésorerie ou équivalent de trésorerie à une date future. La durée de détention de ces actifs va au-delà de douze mois, ils font partie de la catégorie des instruments financiers.²¹

1.4.2. Les types des immobilisations financières

Les différentes catégories d'immobilisations financières, telles qu'énoncées par le paragraphe 122.1 de l'arrêté du 26 juillet 2008, sont : les titres de participations et créances rattachées, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), les autres titres immobilisés, les prêts et les créances émis par l'entité.

- **Les titres de participations (TP) :** sont représentatifs de droits sur le capital d'autres entités dont la possession est durable, est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment par ce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'entité dont elle détient des titres ou d'en avoir le contrôle.
- **Les créances rattachées à des participations :** les créances de cette nature sont constituées notamment par :
 - Les créances consécutives à des prêts accordés à des entités dans lesquelles le bailleur de fonds détient une participation ;
 - Le montant du capital souscrit et non libéré par les associés ou actionnaires ;
 - Les dividendes liés à des participations.

Les titres de participations et les créances rattachées sont enregistrés au débit du compte 26 « participations et créances rattachées à des participations ».

- **Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille :** permettent à une entité de placer de la trésorerie dans des actifs, à plus ou moins longue échéance, dans la perspective d'en tirer une rentabilité satisfaisante sans intervention dans la gestion de l'entité dont les titres sont détenus. Contrairement aux titres de participation, ce type de placement n'a aucune incidence ni sur le fonctionnement ni sur la gestion de l'entité qui a émis les titres.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille ne sont ni des titres de participations ni des valeurs mobilières de placement. En effet, les valeurs mobilières de

²¹ Ministère des finances, « Manuel de comptabilité financière, conforme à la loi 11-07 du 25 novembre 2007 portant SCF », ENAG édition, 2013, P128.

placement sont des placements d'excédents de trésorerie dans l'unique perspective de dégager des profits à court terme.

- **Prêts et créances :** sont des actifs à paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas des dérivés. Ils sont constitués par :
 - Des fonds versés à des tiers qui en auront la pleine disposition pendant un certain temps convenu par les deux parties, à charge pour eux de les restituer, à l'échéance, en trésorerie ou en équivalent de trésorerie (par exemple des titres) si telle est la volonté des parties ;
 - Des actifs cédés dont le recouvrement est différé à plus de 12mois.

Il s'agit en l'occurrence de créances détenues sur les clients et autres créances d'exploitation à plus de douze mois ainsi que les prêts et avances à plus de douze mois, consentis à des tiers (prêts aux personnels, dépôts et cautionnements versés, intérêts courus sur prêts et avances...), que l'entité n'a pas l'intention ou la possibilité de les revendre à court terme.

- **Les autres titres immobilisés :** le SCF définit ces titres comme représentatifs de parts de capital (action ou parts) ou de placements à long terme (obligations, titres participatifs, bons de trésor...), que l'entité a la possibilité, ainsi que l'intention ou l'obligation de les conserver jusqu'à leur échéance.

Tableau n°03: Tableau récapitulatif relatif au traitement des actifs financiers non courants (immobilisations financières) en fin d'exercice.

Catégorie d'immobilisations financières	Evaluation à la clôture de l'exercice	Comptabilisation des écarts d'évaluation en fin d'exercice
Titres de participations et créances rattachées détenues à long terme	Coût amorti	Les écarts d'évaluation sont comptabilisés en compte de résultat
-Titres de participations et créances rattachées détenues dans l'unique perspective de leur cession ultérieure -TIAP	Évalués à la clôture de l'exercice à leur juste valeur	Les écarts d'évaluation sont comptabilisés en capitaux propres. Lors de la sortie de l'actif, l'écart par rapport à la valeur d'entrée est porté au compte de résultat
-Placements à long terme -Autres titres immobilisés	Coût amorti	Compte de résultat
Prêts et créances -Prêts > 12 mois consentis à	Coût amorti	Compte de résultat

des tiers -Créances clients et autres créances d'exploitation > 12 mois		
Autres titres, prêts et créances à plus d'un an	Coût amorti	Compte de résultat

Source : Ministère des finances, « Manuel de comptabilité financière, conforme à la loi 11-07 du 25 novembre 2007 portant SCF », ENAG édition, 2013, P434.

- **Le coût amorti :** correspond au montant auquel l'actif financier a été évalué de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance et diminué de toute réduction pour perte de valeur ou non recouvrabilité.
- **La juste valeur :** est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

2. L'inventaire des stocks

2.1. Définition des stocks

Selon l'arrêté du 26 juillet 2008, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes, les stocks sont des actifs :

- Ils sont détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité
- Ils sont en cours de production pour réaliser une telle vente
- Ils sont sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestation de services.

Selon IAS 02, « le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. De la même manière, le coût des stocks d'une prestation de service comprend tous les coûts liés directement à la prestation, tels que les matières consommables, la main d'œuvre, les autres frais de personnel et les autres charges attribuables à ladite prestation. »²²

²² IAS 02.

- **Le coût d'acquisition est composé de :**
 - Prix d'achat ;
 - Droits de douane et autres taxes non récupérables ;
 - Frais de transport, de manutention et les autres coûts directs imputables à l'acquisition des matières ou des marchandises.
- **Les coûts de transformation comprennent :**
 - Les coûts directement liés aux unités produites (main d'œuvre directe par exemple).
 - Les charges variables et fixes encourues dans le cadre du processus de fabrication (matières, premières, main d'œuvre indirecte, amortissement du matériel industriel, des bâtiments, frais de gestion et d'administration du site de production...).

IAS 02 indique que l'incorporation des charges fixes indirectes doit être basée sur la capacité normale de production et non pas sur la production réelle, et ce, afin que l'évaluation des stocks soit relativement indépendante des variations de volume d'activité.

➤ **Le coût des stocks et les autres coûts**

Les autres coûts que ceux mentionnés précédemment sont essentiellement encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent (frais relatifs à la conception de produits spécifiques pour certains clients par exemple).

IAS 02 tolère le fait que l'on intègre les coûts d'emprunt dans l'évaluation de certains stocks, ces coûts d'emprunt peuvent inclure même si leur intégration est relativement rare :²³

- Les intérêts sur découverts bancaires et sur emprunts à terme.
- L'amortissement des primes de remboursement et des coûts accessoires relatifs aux emprunts obligataires
- Les différences de change relatives aux emprunts libellés en monnaie étrangère dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêt.

➤ **Les coûts exclus de l'évaluation des stocks**

IAS 02 délivre une liste non exhaustive des coûts exclus de l'évaluation des stocks :²⁴

- Les frais de commercialisation.

²³ IAS 02.

²⁴ IAS 02.

- Les frais qui ne contribuent pas à amener les stocks dans le lieu et l'état où ils se trouvent.
- Les consommations anormales de matières premières, de maintenance et d'autres éléments de production.
- Les coûts de stockage, à moins que ces coûts soient nécessaires au processus de production préalablement à une nouvelle étape du dit processus.

2.2. Les méthodes de valorisation des stocks

Le coût des stocks d'éléments considérés comme fongibles doit être déterminé en utilisant la méthode du Premier Entré, Premier Sorti (PEPS) ou celle du coût moyen unitaire pondéré (CMUP), selon celle qui permet le meilleur rattachement des charges aux produits et celle qui permet une meilleure traduction des flux physiques.²⁵

- **La méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CMUP) :** cette méthode conduit à déterminer le cout des stocks comme étant la moyenne pondérée du cout des éléments existants en début de période et du cout des éléments achetés ou produits au cours de la période. Le cout moyen pondéré est normalement calculé à chaque nouvelle entrée. Il peut être calculé une seule fois en fin d'exercice ou périodiquement en cours d'année, selon les conditions particulières de l'entreprise mais il est souvent utilisé la méthode du cout moyen après chaque entrée.
- **La méthode du Premier Entré, Premier Sorti (PEPS) :** cette méthode conduit à affecter aux éléments de stocks vendus ou consommés le cout des plus anciens éléments en stock. Par conséquent, le cout des stocks à la clôture de l'exercice correspond à celui des plus récents articles achetés ou produits.

L'inventaire des stocks est une opération effectuée au moins une fois tous les douze mois, généralement à la clôture de chaque exercice, afin de relever en quantité et en valeur manuellement l'ensemble des éléments constitutif du stock faisant partie du patrimoine de votre structure. Selon la fréquence et d'un point de vue comptable, on distingue deux types d'inventaire de stock :

- **L'inventaire permanent :** est une organisation comptable des stocks qui consiste à enregistrer les mouvements d'entrée et sortie.

²⁵ Ministère des finances, Opcit, P.P 183-184.

- **L'inventaire intermittent** : est une organisation comptable des stocks qui consiste à déterminer, au moins une fois par exercice, des existants chiffrés en quantité et en valeur.

A partir de la date fixée pour le début des inventaires, les mouvements en entrées et en sorties doivent être consignés et les fiches de stocks les concernant classées à part.

Avec l'application du SCF, les entités ont maintenues en général, le système d'inventaire permanent.

Les entités gèrent généralement leurs différents stocks au moyen de logiciel de gestion des stocks qui facilitent, sécurisent et déterminent avec rigueur les données.

Les stocks sont suivis en quantité et en valeur, et périodiquement les états informatisés permettent de suivre les mouvements et donnent à tout moment les quantités et les valeurs en stocks.

2.3. Phase de préparation de l'inventaire physique

Cette phase qui consiste à réunir tous les intervenants dans l'opération d'inventaire physique est primordiale. Cette réunion de sensibilisation et d'explication aura pour objectifs :²⁶

- De confirmer les dates de début et de fin de l'opération ;
- De faire connaître l'organigramme ;
- De décliner les missions de chaque structure ;
- De recueillir les observations et les enrichissements des personnes qui vont intervenir ;
- Informer sur les moyens et facilités mis à la disposition des différents intervenants.

De cette réunion, il sera établi un procès-verbal signé par l'ensemble des présents.

La phase de préparation de l'inventaire physique passe par les étapes suivantes :

➤ **Note d'instruction**

Les opérations d'inventaire et les modalités pratiques qui les entourent doivent faire l'objet d'une note interne, qui synthétise les orientations de la réunion de préparation.

²⁶ HAMINI Allal, Opcit, P.P 53-54.

➤ **Fixation des dates de début et de fin de l'opération**

La date de début tiendra compte de plusieurs facteurs : importance des stocks, nombre de magasins, dispersion des lieux.

Pour le comptage physique : la date limite sera le 31 Décembre au plus tard.

La date limite de valorisation de l'inventaire physique et de traitement des écarts devra tenir compte des délais de clôture des bilans et du formalisme nécessaire au traitement de ces écarts (conseil d'administration).

➤ **Rangement des produits**

Il est de la responsabilité de la structure chargée de la gestion des stocks de tenir les magasins et les sites de stockage en état de propreté et de clarté des rangements. Avant de lancer les opérations d'inventaire physique il est recommandé au comité de pilotage de visiter tous les magasins et les sites à recenser.

Cette visite au plus haut niveau de l'organigramme de l'opération permettra de situer les responsabilités et de dynamiser la phase de préparation.

➤ **Identification des produits à recenser**

Il s'agit d'identifier la dénomination et les références des produits, les fiches de stocks et de casiers, ainsi que le retrait des fiches de casiers.

○ **Dénominations et références**

Les articles en stocks portent des références et des dénominations que les magasiniers et les utilisateurs (Maintenance) connaissent et utilisent régulièrement. Un magasin bien tenu est un magasin où tous les articles sont identifiés.

○ **Fiches de stocks et de casiers**

Les gestionnaires des stocks doivent s'assurer avant le début du comptage, que toutes les fiches de stocks et de casiers sont à jour des derniers mouvements.

○ **Retrait des fiches de casiers**

Les articles stockés sur des étagères sont accompagnés de fiches de casier qui portent au moins, comme information :

- La dénomination ou la référence de l'article ;
- Les mouvements ayant concerné cet article, et le stock disponible à tout mouvement ;
- Il est extrêmement important pour la fiabilité de l'inventaire, de retirer les fiches de casiers et de les remplacer par les fiches de recensement (en double exemplaires) qui ne doivent indiquer que les informations suivantes :
 - La dénomination ou la référence de l'article ;
 - Le magasinier sous le contrôle de sa hiérarchie est tenu de substituer à la fiche de casier, la fiche de recensement qui ne porte comme indication que la dénomination ou la référence du bien se trouvant sur l'étagère. Cette fiche de recensement renseignée comme indiqué est déposée en double exemplaire sur le casier.

L'opération de comptage ne peut démarrer sans que ce travail d'organisation, « du comptage aveugle » ne soit terminé.

2.4. Les comptes comptables de stocks selon le système comptable financier

Les comptes comptables de stocks selon le SCF sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau n°04: Les comptes comptables des stocks

Comptes	Intitulés
30	Stocks de marchandises
31	Matières premières et fournitures
32	Autres approvisionnements
321	Matières consommables
322	Fournitures consommables
326	Emballages
33	En cours de production de biens
331	Produits en cours
335	Travaux en cours
34	En cours de production de services
341	Etudes en cours
345	Prestations de service en cours
35	Stocks de produits
351	Produits intermédiaires
355	Produits finis
358	Produits résiduels ou matières de récupération (Déchets-Rebuts)
36	Stocks provenant d'immobilisations
37	Stocks à l'extérieur

Source : Etabli par nous même à partir du système comptable financier.

Chaque catégorie de stock, fait l'objet d'un inventaire physique de fin d'année, selon des modalités particulières, même si l'objectif est le même, à savoir déterminer les valeurs à faire figurer au bilan de fin d'exercice.

L'objectif attendu d'une opération d'inventaire est de vérifier les données de la comptabilité, de les confirmer, ou de les infirmer, tout en mettant en exergue la qualité des stocks en fin d'année de manière à traiter toute dégradation, toute casse, toute perte de valeur constatée de visu.

Donc trois objectifs :

- Recenser l'intégralité des quantités de stocks détenus par l'entité ;
- Relever la qualité et l'utilité des stocks ;
- Valorise l'inventaire final.

2.5. Organisation de la démarche d'inventaire des stocks

Trois structures sont à mettre en place pour mener à bien l'opération d'inventaire physique des stocks : comité de pilotage, comité de suivi et de traitement des écarts, et les agents recenseurs.²⁷

a. Comité de pilotage : ce comité est composé de :

- Directeur général de la société
- Directeur financier
- Directeur des approvisionnements et de gestion des stocks
- Directeur technique – Directeur du matériel.

Leur mission consiste à :

- Fixer la date de début et de fin de l'opération ;
- Elaborer le planning d'intervention des équipes de recensement ;
- Editer l'inventaire comptable sans faire ressortir les quantités ;
- Editer les fiches de recensement ;
- Contrôler l'avancement des travaux et veiller au respect des délais ;
- Statuer sur les problèmes rencontrés ;

²⁷ HAMINI Allal, Opcit, P.P 51-52.

- Désigner les équipes de recensement et leur affectation, les équipes de valorisation et le comité de suivi et de traitement des écarts.

b. Comité de suivi et de traitement des écarts : ce comité est composé de :

- Président Responsable de la maintenance ou de la production/réalisation ;
- Structure comptabilité finance (comptabilité des stocks) ;
- Structure achats (services achats) ;
- Structure approvisionnement (le responsable le mieux formé et le plus informé) ;
- Structure maintenance.

Leur mission consiste à :

- Affecter les équipes de recensement des magasins et des produits à inventorier ;
- Recueillir les fiches de recensement et s'assurer de leur correct remplissage ;
- Compléter ou faire compléter les fiches mal enregistrées ;
- Procéder à la saisie des fiches de renseignement sur support informatique, selon l'ordre séquentiel ;
- Apposer une marque sur toute fiche saisie ;
- Classer, après traitement et contrôle les fiches, par magasin ;
- Etablir le listing des produits recensés ;
- Procéder aux rapprochements de l'inventaire comptable avec l'inventaire physique ;
- Dégager les écarts éventuels ;
- Rechercher et traiter les écarts mis à jour.

c. Les agents recenseurs

Les agents recenseurs sont :

- Désignés par le comité de pilotage, compte tenu de leur aptitude ;
- Assistés au besoin par un technicien de l'entité qui connaît les stocks détenus par l'entité, non seulement en termes de références, mais également en termes d'utilité de la chose.

Ces agents sont organisés en deux équipes de deux agents pour deux comptage différents et répartis sur les sites à recenser, selon le programme établi par le comité de pilotage.

○ **Première équipe de comptage :**

Sa mission consiste à :

- Compter les produits pour lesquels elle a été désignée ;
- Remplir complètement le premier exemplaire de la fiche de recensement ;
- Viser la fiche d'identification ;
- Réunir toutes des fiches traitées et les remet en fin de journée au comité de suivi.

○ **Deuxième équipe de comptage :**

Sa mission consiste à :

- Refaire le comptage du même produit ;
- Remplir la deuxième fiche d'identification avec soin ;
- Viser la fiche d'identification ;
- Réunir toutes les fiches et les remet en fin de journée au comité de suivi.

Il y a une troisième équipe qui est instruite par le comité de suivi et de traitement des écarts, cette équipe n'intervient qu'en cas de différence entre les deux comptages précédents. Elle compte les références litigieuses et remplit une fiche de recensement qu'elle vise, et remet au comité de suivi. Sa mission consiste à :

- Identifier les sites à traiter (chantiers, magasins, aires de stockages) ;
- Repérer les produits à recenser ;
- Recenser tous les produits existants (sans exception) ;
- Remplir la fiche de recensement par article de manière soignée ;
- Remettre en fin de journée les fiches de recensement signées au comité de suivi.

Figure n°02 : Fiche de recensement des stocks

Fiche de recensement									
Fiche de recensement	N°								
Entité									
Magasin.....									
Désignation du site.....									
Nom et prénom du recenseur.....									
Fonction.....									
Produit.....									
Référence ou dénomination.....									
Quantités	Unité de mesure								
Etat du produit	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Neuf</th> <th style="width: 25%;">Usagé</th> <th style="width: 25%;">Non utilisable</th> <th style="width: 25%;">Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Mettre une croix</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Neuf	Usagé	Non utilisable	Autres	Mettre une croix			
Neuf	Usagé	Non utilisable	Autres						
Mettre une croix									
Observations									
Visa du contrôleur									

Source : HAMINI Allal, « Bilan comptable, Travaux de clôture », BERTI éditions, Alger, 2013, P58.

2.6. Rapprochement inventaire physique inventaire comptable

La valorisation des stocks doit être faite par le comité de suivi et traitement des écarts. Elle comprend dans sa composition les trois structures en relation avec les valeurs des stocks, à savoir :

- Les services comptables et financiers ;
- Le service achats ;
- Le service approvisionnement.

L'inventaire physique valorisé est confronté à l'inventaire comptable. Les écarts qui peuvent apparaître sont traités et deux cas de figures peuvent se poser :

- Les recherches et vérifications permettent de conclure, documents à l'appui, que les manques sont dus à des erreurs du système de gestion (bons de sortie ou d'entrées non établis). Dans ce cas la régularisation aura pour but de mouvoir les stocks et d'augmenter ou réduire les consommations.
- Les écarts sont irréductibles et toutes les recherches et vérifications tentées n'ont pas abouties, il y a lieu de présenter un dossier au conseil d'administration pour délibérer sur la constatation d'un boni ou d'une mali de stock (compte 657 charges exceptionnelles de gestion courante, compte 757 produits exceptionnels de gestion courante).

Après analyse, les écarts éventuels entre le stock physique (inventaire physique) et le stock figurant au débit des comptes de stocks, sont régularisés afin de corroborer l'inventaire physique.

Pour les approvisionnements et marchandises consommés quatre cas peuvent se présenter :

- **Boni d'inventaire : inventaire physique > inventaire comptable**

Si l'écart est justifié, l'écart sera comptabilisé en créditant le compte 60... (achats consommés appropriés)

3x		Stocks	xxx	
	60x		Achats consommés	Xxx

Si l'écart n'est pas justifié, il sera comptabilisé en crédit du compte 757 (produits exceptionnels sur opération de gestion)

3x		Stocks	xxx	
	757		Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Xxx

- **Mali d'inventaire : inventaire physique < inventaire comptable**

Si l'écart est justifié, il sera comptabilisé dans les comptes 60... appropriés

60x		Achats consommés	xxx	
	3x			Xxx
		Stocks		

Si l'écart n'est pas justifié, il sera comptabilisé au débit du compte 657 (charges exceptionnelles de gestion courante)

657		Charges exceptionnelles de gestion courante	xxx	
	3x			xxx
		Stocks		

Pour les produits finis ou en cours de fabrication quatre cas peuvent se présenter :

- **Boni d'inventaire : inventaire physique > inventaire comptable**

Si l'écart est justifié, l'écart sera comptabilisé en créditant les comptes 72 (production stockée ou déstockée appropriés)

3x		Stocks	xxx	
	72			xxx
		Production stockée		

Si l'écart n'est pas justifié, il sera comptabilisé en crédit du compte 757 (produits exceptionnelles sur opérations de gestion)

3x		Stocks	xxx	
	757			xxx
		Produits exceptionnelles sur opérations de gestion		

- **Mali d'inventaire : inventaire physique < inventaire comptable**

Si l'écart est justifié, l'écart sera comptabilisé dans le débit des comptes 72 (production stockée ou déstockée) appropriés.

72		Production stockée ou déstockée	xxx	
	3x			xxx
		Stocks		

Si l'écart n'est pas justifié, il sera comptabilisé en débit du compte 657 (charges exceptionnelles de gestion)

657		Charges exceptionnelles de gestion courante	xxx	
	3x	Stocks		xxx

3. L'inventaire des créances clients

Il permet à l'entreprise de vérifier les soldes des comptes de créances et d'établir les états suivants :²⁸

- L'état des créances totalement irrécouvrables (totalement perdues) ;
- L'état des créances partiellement irrécouvrables ou créances douteuses (créances dont la perte est probable mais pas certaine). Dans ce cas l'entreprise doit estimer la perte probable et le recouvrement possible.

Il existe plusieurs types de créances : créances irrécouvrables, créances douteuses, et créances litigieuses.

➤ Créances irrécouvrables

Le montant de la créance irrécouvrable ou de la fraction de cette créance non couverte par une provision antérieurement constituée est déductible seulement des bénéfices de l'exercice au cours duquel la perte est devenue définitive. Elle est limitée au montant HT, des lorsque la perte de la créance n'est pas encore certaine mais seulement probable elle peut constituer une provision pour créance douteuse.²⁹

➤ Créances douteuses

Si la créance est considérée comme compromise en raison de la mauvaise situation de débiteur ou d'un désaccord non tranché portant sur le principe ou la quotité de la créance (créance litigieuse) il peut être constitué une provision sous certaine condition.

La probabilité des pertes ou des charges susceptibles de justifier la constitution de provisions doit être évalué avec une approximation suffisante. La perte doit être justifiée client par client et non de manière forfaitaire pour l'ensemble des créances clients.

L'entreprise doit reclasser ses clients en créance douteuses lorsque leur solvabilité est incertaine. La TVA compris sa sera transférée au débit de compte, le compte 416 (client douteux) par la contrepartie du compte 411 (clients).

²⁸ TAZDAIT Ali, « Maîtrise du système comptable financier », 1ère édition ACG, 2009, P315.

²⁹ <https://www.memocompta.fr/dépréciation-des-créances>

Le montant de la dépréciation égal au montant de la perte probable qui s'exprime généralement en pourcentage du montant de la créance douteuse. La dépréciation représente une charge non décaissable, enregistré au débit du compte 681 (Dotations aux amortissements, provision et pertes de valeur actifs non courants).

➤ **Créances litigieuses**

En générale la créance devient litigieuse après que le client a reçu la facture et l'a contestée. Elle a donc déjà été comptabilisée pour ça totalité.³⁰

Au début de litige, aucune écriture n'est à notre avis à passer

- Si le litige a été résolu avant la clôture de l'exercice, il aura donné lieu en général à l'émission d'un avoir (soit pour la totalité du la facture avec émission d'une nouvelle facture, soit pour le montant litigieux) : débit de compte vente concerné par le crédit du compte client.
- Si le litige a été résolu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes, la créance n'a pas à être constatée au bilan comme une créance litigieuse. En effet il est nécessaire d'enregistrer un avoir à établir pour le montant à régulariser.
- Si le litige n'est pas résolu à la date d'arrêté de comptes : la créance client est virée au compte « client douteux et litigieux » et peut faire l'objet, selon les situations d'une provision pour dépréciation.

4. L'inventaire des comptes financiers

4.1. La banque

Dans le cadre de ses travaux d'inventaire, au moins une fois par mois, les entreprises effectuent des états de rapprochement bancaires, elles vérifient la réciprocité des soldes des deux comptes :

- Le compte « 512 banque » tenu dans la comptabilité de l'entreprise ;
- Le compte bancaire de l'entreprise tenu par la banque.

L'objectif est d'identifier :³¹

³⁰ TAZDAIT Ali, Opcit, P320.

³¹ Ministère des finances, Opcit, P431.

- Les opérations comptabilisées chez la banque ou l'établissement financier auprès de laquelle ou duquel un compte a été ouvert mais non encore enregistrées dans les livres de l'entité et les comptabiliser afin d'en assurer la symétrie.
- Les opérations qu'elle a comptabilisées dans ses livres mais qui ne sont pas encore enregistrées chez la banque ou l'établissement financier parce que les bénéficiaires des chèques ne se seraient pas présentés pour en encaisser les montants. La régularisation de ce type d'opérations est subordonnée à l'exécution du paiement lui-même dépendant du bénéficiaire. Par contre, les sommes non inscrites sous bonne date de valeur au compte de l'entité doivent être suivis de façon particulière.

Tableau n°05: Etat de rapprochement bancaire

Compte banque tenu par l'entreprise				Compte de l'entreprise tenu par la banque			
Date	Libellés	Débit	Crédit	Date	Libellés	Débit	Crédit
	Solde				Solde		

Source : Réalisé par nous même à partir de : TAZDAIT Ali, « Maîtrise du système comptable financier », 1ère édition ACG, 2009, P 479.

Ces soldes, a une date donnée le plus souvent le dernier jour du mois doivent être égaux et de sens contraire car ils tiennent compte des mêmes opérations.

Dans la réalité, ils sont très rarement égaux, les divergences résultent de la comptabilisation sur un seul des deux comptes d'erreurs, d'omissions ou de décalage dans le temps.

Après rapprochement, l'entreprise doit ajuster son compte banque en enregistrant dans sa comptabilité les opérations manquantes récapitulées dans le tableau « compte banque au grand livre ».

- **Opérations relatives aux encaissements** : Le compte 512 (Banque) est débité du montant total des opérations portées dans la colonne débit du tableau (compte banque au grand livre) par le crédit des comptes concernés.

512		Banque	xxx	
	411	Client		xxx
	76	Produits financiers		xxx
	5113	Effets à l'encaissement		xxx
	5114	Effets à l'escompte		xxx

- **Opérations relatives aux décaissements :** Le compte 512 (banque) est crédité du montant total des opérations portées dans la colonne crédit du tableau (compte banque au grand livre) par le débit des comptes concernés.

627		Services bancaires	xxx	
44566		TVA sur autres biens et services	xxx	
411		Client	xxx	
403		Effets à payer	xxx	
661		Charges d'intérêts	xxx	
	512	Banque		xxx

4.2. La caisse

La caisse représente les espèces que l'entreprise possède. La caisse est un compte d'actif qui mesure les variations des liquidités espèces, en cours d'exercice et leur montant à la fin d'exercice.

Le contrôle de caisse consiste à vérifier les opérations passées dans le journal de caisse et à procéder au rapprochement du solde théorique au solde physique se trouvant en caisse. Sauf erreur ou omission, le solde théorique doit être identique au solde physique.

Le caissier doit théoriquement à la fin de chaque journée effectuer un contrôle de caisse rapide afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'écart entre le solde physique et le solde théorique. S'il y a des écarts, il doit être capable de les justifier.³²

Toute structure, qu'elle soit associative ou à but lucratif doit effectuer au moins une fois par mois un contrôle de caisse officiel (le jour de la clôture du mois en cours). Ce

³² BENDALI Mazigh et KECHAH Lounis, « Travaux de fin d'exercice, analyse d'inventaire de la SARL RAMDY AKBOU », Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention de master en sciences de gestion, spécialité comptabilité et audit, Université ABDREHMAN MIRA de Béjaia, 2018/2019, P.P 26-27.

contrôle est effectué par un des superviseurs hiérarchiques du caissier. Un document d'inventaire de caisse doit être alors signé par le caissier et le superviseur hiérarchique.

Après vérification, tout le montant doit être remis au caissier pour sa conservation dans le coffre-fort.

Parmi les objectifs d'inventaire de caisse on cite :

- Vérifier la concordance entre le solde physique et le solde théorique de la caisse ;
- Eviter les écarts de caisse ;
- Contrôler la qualité de la gestion et du suivi de caisse ;
- Clôturer en fin du mois la comptabilité de la caisse.

4.3. Le compte courant postal (CCP)

Il suffit de consulter le dernier relevé de compte, sachant que l'administration des postes adresse un relevé pour chaque opération effectuée indiquant l'ancien avoir, le montant de l'opération et ce nouvel avoir pour cela que le problème de l'état de rapprochement ne se pose pas.

4.4. Les valeurs mobilières de placement (VMP)

Les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers acquis pour être cédés à brève échéance avec l'espoir d'un gain en rendement ou en capital. Elle diffèrent des titres immobilisés et des titres de participation acquis par l'entité avec l'intention de les conserver durablement. Ces titres font partie de l'actif circulant (c/50).³³

Il peut s'agir d'actions, d'obligation ou de toute autre forme de placement disponible sur le marché financier.

Les subdivisions proposées par ce compte sont les suivantes :

- « 501 Part dans des entreprises liées »
- « 502 Actions propres »
- « 503 Autres actions ou titres conférant un droit de propriété »
- « 506 Obligations, bons du Trésor et bons de caisse à court terme »
- « 508 Autres valeurs mobilières de placement et créances assimilées »

³³ THAFIGHOULT Rabah, « Le système comptable financier, La comptabilité financière selon les normes comptables algériennes », 1ère édition, 2015, P227.

- « 509 Versements restant à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées »

Les titres de placement immédiatement négociables à la valeur de marché sont comptabilisés à la clôture de l'exercice à leur valeur de marché.

La différence entre cette valeur et leur valeur comptable est comptabilisée selon le cas :

- Au débit du compte « 50x valeurs mobilières de placement » en contrepartie d'un compte « 765 Ecart d'évaluation sur actifs financiers, plus-values » s'il s'agit d'une plus-value ;
- Au crédit du compte « 50x valeurs mobilières de placement » en contrepartie du compte « 665 Ecart d'évaluation sur actifs financiers, moins-value », s'il s'agit d'une moins-value.

A la clôture de l'exercice, les intérêts courus non échus sur les valeurs mobilières de placement sont portés :

- Au débit du compte « 518 Intérêts courus »
- Par le crédit du compte « 762 Revenus des actifs financiers »

A la clôture de chaque exercice, la valeur actuelle de valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan est estimée :

- Pour les titres cotés, au cours moyen du dernier mois ;
- Pour les titres non cotés, à leur valeur de négociation.

4.5. L'inventaire des dettes

Il convient d'établir à l'aide de l'échéancier la liste des effets à payer des fournisseurs, des créiteurs divers, vérifier le relevé correspondant sans oublier les dépenses non facturées qui doivent être comptabilisés au compte dette concerné. Les dettes vis -à- vis de fournisseurs de l'entreprise seront vérifier à partir des relevés de factures.

Au moment de l'inventaire, l'entreprise classe les dettes selon leur degré d'exigibilité.

- **Les dettes à court terme (délai de jusqu'à 1 an) :** une dette à court terme correspond à une somme d'argent empruntée à court terme, par un agent économique (particuliers, entreprise, Etat) et qui reste due au créancier prêteur, pour une entreprise, les dettes à

court terme forment les ressources à court terme destinées à financer les emplois à court terme (élément d'actif à moins d'un an). Elle peut aussi bien correspondre à une facture à payer qu'à des comptes de fournisseurs.

- **Les dettes à moyen, long terme (délai plus d'1 an) :** une dette moyen long terme est une somme d'argent due par un agent économique à une créance qu'il soit banquier ou autre investisseur. Une dette à long terme se matérialise fréquemment pour un particulier sous forme du crédit immobilier. Pour les entreprises ou à l'Etat.

L'inventaire des dettes passe par les étapes suivantes :³⁴

- Analyse des soldes de tous les comptes des dettes ;
- Elaboration des balances relatives aux comptes collectifs et établissement des dossiers des dettes par tiers créditeurs (fournisseurs, créditeurs divers), comprenant :
 - Ordre des sources ;
 - Copies des factures ou de situation ;
 - Copies des bons relatifs aux commandes d'immobilisation ou de marchandises ;
 - Etablissement d'un rapprochement entre les comptes des dettes et le contenu des dossiers, à savoir l'explication et le réajustement des écarts dégagés.

Ces opérations de contrôle permettront de déceler les erreurs et omissions éventuelles, comme les dépenses non encore facturées par les créanciers, qui doivent être comptabilisées aux comptes de dettes intéressés qui seront rectifiés.

³⁴ BENSCHIR Abdeslam et CHAHI Magdoua, « Les travaux de fin d'exercice cas : Entreprise Portuaire de Béjaia (EPB) », Mémoire de fin de cycle en vue d'obtention du diplôme de master en sciences de gestion, option finance d'entreprise, Université ABDREHMAN MIRA de Béjaia, 2013/2014, P60.

Section 03 : Les travaux comptables

Avec le temps les immobilisations deviendront non utiles, leurs valeurs seront diminuées par rapport à leurs valeurs d'origine, cette déference est une perte pour l'entreprise qu'elle doit supporter. Le principe de prudence impose de comptabiliser toutes dépréciations.

1. Les amortissements

Le cycle d'exploitation de l'entreprise nécessite l'utilisation des immobilisations tels que : les machines, matériel, construction ...etc. Avec le temps deviendront non utiles, leurs valeurs seront diminuées par rapport à les valeurs d'origine, cette différence est une perte pour l'entreprise qu'elle doit supporter.

Cette consommation de valeurs appelée en terme comptable « amortissement » doit être constaté dans les comptes de l'entreprise.

1.1. Définition d'amortissement

L'amortissement peut être défini selon trois approches différentes en fonction de l'objectif recherché :³⁵

- **Aspect comptable :** l'amortissement correspond à la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement technique, ou de tout autre cause dont les effets sont jugés irréversibles.
- **Aspect économique :** l'amortissement consiste à répartir le coût du bien sur sa durée probable d'utilisation selon un plan d'amortissement.
- **Aspect financier :** l'amortissement représente une ressource interne, donc un élément constitutif de l'autofinancement de l'entreprise, destinée à renouveler les investissements.

Selon l'article 127-7 du Journal Officiel de la République Algérienne n° 19 : l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques liés à un actif corporel ou incorporel et est comptabilisé en charge à moins qu'il ne soit incorporé dans la valeur comptable d'un actif produit par l'entité pour elle-même.

³⁵ GRANDUILLOT Béatrice et Francis, « L'essentiel de la comptabilité financière, Opérations courantes, Opérations de fin d'exercice, Documents de synthèse », Gualino éditeur, Paris, 2004, P85.

Les principes suivants sont appliqués :³⁶

- Le montant amortissable est réparti de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif, en tenant compte de la valeur résiduelle probable de cet actif à l'issue de sa période d'utilité pour l'entité et dans la mesure où cette valeur résiduelle peut être déterminée de façon fiable.
- La valeur résiduelle est le montant net qu'une entité s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus. Cette valeur est le plus souvent insignifiante, sauf dans le cadre de certaines opérations particulières telles que par exemple les concessions ou les projets à durée déterminée.

1.2. La nature des immobilisations amortissables et non amortissables

En pratique, les nouvelles définitions relatives à l'amortissement ne changent pas la nature des immobilisations amortissables. Bien que désormais, les durées d'utilisation doivent être propres à l'entreprise, nous précisons à titre indicatif les durées d'usage prévues par l'administration fiscale.³⁷

Tableau n°06: Nature des immobilisations amortissables et non amortissables

Éléments amortissables	Éléments non amortissables
Immobilisations incorporelles <ul style="list-style-type: none"> • Brevets, licences (sur 5 ans) • Frais de recherche (sur 5 ans) • Frais d'établissement (sur 5 ans) 	Immobilisations incorporelles <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de commerce • Droit au bail • Marques
Immobilisations corporelles <ul style="list-style-type: none"> • Micro-ordinateurs (3 ans) • Matériel de bureau, mobilier (5 à 10 ans) • Matériel de transport (4 à 5 ans) • Agencements, aménagements (10 à 20 ans) • Installations techniques (5 à 10 ans) • Constructions (20 à 50 ans) 	Immobilisations corporelles <ul style="list-style-type: none"> • Terrains • Œuvres d'art

Source : Etabli par nous même à partir de « Séminaire sur les travaux comptables de fin d'exercice » journées de 12 au 14 octobre 2013 à l'hôtel Lynatel, Ouargla, P12.

Remarque : Un bien non amortissable peut devenir amortissable dans le cas, par exemple, de la décision de la suppression d'une marque à une échéance donnée, son utilisation devenant,

³⁶ Journal Officiel de la République Algérienne n°19, P8.

³⁷ https://www.assistant-juridique.fr/comptabiliser_immobilisation.jsp

la marque sera amortie sur la durée entre la date de décision et l'échéance, les frais d'établissement doivent être amortie en cinq ans maximum.

1.3. Le rôle des amortissements

L'amortissement a plusieurs rôles : un rôle économique, un rôle financier, et un rôle fiscal.³⁸

- **Le rôle économique** : les amortissements qui permettant de constater périodiquement l'usure et la dépréciation des investissements conduit, en définitive au prélèvement sur les produits de l'entreprise, des annuités nécessaires au renouvellement de ses investissements lorsqu'ils seront devenus hors d'usage.

En période de dépréciation monétaire, les amortissements calculés sur la valeur d'origine des investissements sont insuffisants et ne permettent plus le renouvellement de ces éléments amortis et hors d'usage, il convient alors de déterminer les annuités d'amortissements en fonction des valeurs de réévaluation.

- **Le rôle financier** : la somme dégagée par le calcul de l'amortissement constitue une ressource interne pour l'entreprise. Elle permet de renouveler l'investissement à la fin de la date d'utilisation et aussi, de renforcer la capacité de financement de l'entreprise « cash-flow » source d'autofinancement.
- **Le rôle fiscal** : l'amortissement constitue des fonds en franchise d'impôt sur le bénéfice, la fiscalité considère celui-ci comme étant une charge déductible.

Aussi l'amortissement constate la dépréciation des immobilisations de l'actif et régularise donc le bilan. Son absence conduit à un bilan dont l'actif serait surestimé ou sous-estimé et le résultat faussé.

1.4. La base et modes d'amortissement

La base d'amortissement est constituée par la valeur brute de l'actif amortissable de laquelle on retranche l'éventuelle valeur résiduelle qui peut être définie à la fin de la période d'utilisation. La méthode de calcul d'amortissement en général est comme suit :

$$\text{Amortissement annuel} = \text{la base amortissable} \times \text{taux d'amortissement}$$

³⁸ AMEZIANE Abdenour et BOULAZIZ Amine, « Les travaux de fin d'exercice comptable, cas de l'inventaire des stocks de la société ENPC-SISCOPLAST DEM », Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion, Option : Finance d'entreprise, Université MOULOU MAMMERI TIZI OUZOU, 2015, P20.

Selon le Journal Officiel de la République Algérienne n°19 : le mode d'amortissement d'un actif est le reflet de l'évolution de la consommation par l'entité des avantages économiques de cet actif, mode linéaire, mode dégressif ou mode des unités de production. Si cette évolution ne peut être déterminée de façon fiable, la méthode linéaire est adoptée.

- L'amortissement linéaire conduit à une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif ;
- Le mode dégressif conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'actif ;
- Le mode des unités de production donne lieu à une charge basée sur l'utilisation ou la production prévue de l'actif ;
- Le mode progressif qui conduit à une charge croissante sur la durée d'utilité de l'actif.

Selon l'article 121-8 du Journal Officiel de la République Algérienne n°19 : le mode d'amortissement, la durée d'utilité et la valeur résiduelle à l'issue de la durée d'utilité appliqués aux immobilisations corporelles doivent être réexaminés périodiquement en cas de modification importante du rythme attendu d'avantages économiques découlant de ces actifs, les prévisions et estimations antérieures sont modifiées pour refléter ce changement de rythme.

1.4.1. Le mode d'amortissement linéaire « constant »

L'amortissement linéaire est l'amortissement minimum obligatoire, il doit être constaté même en période déficitaire. Il se calcule sur la valeur d'origine hors taxes récupérables.³⁹

Le mode linéaire s'applique à toutes les immobilisations amortissables, y compris les frais d'établissement pour une durée de cinq ans maximum, les règles de calcul de ce mode sont les suivantes :⁴⁰

- **Base de calcul de l'amortissement :** La base de calcul constante égale à la valeur d'origine (VO) :

³⁹ LEFEBVRE Francis, « Technique comptable, Les opérations d'inventaire, L'analyse comptable », MAXIMA éditeur, Paris, 1991, P22.

⁴⁰ GRANDUILLOT Béatrice et Francis, Opcit, P86.

- Pour les biens acquis à titre onéreux la valeur d'origine est le coût d'acquisition hors taxes.
 - Pour les biens créés par l'entreprise la valeur d'origine est le coût de production.
- **Taux d'amortissement** : taux constant déterminé en fonction de la durée d'utilisation probable évaluée par l'entreprise conformément aux usages :

$$T\% = 100/\text{durée d'utilisation}$$

- **Point de départ de l'amortissement** : est la date de mise en service de l'immobilisation.

Un matériel acquis le 20 avril N, mis en service le 25 du même mois donc le point de départ est le 25 avril N.

- **Calcul de l'annuité** : dépréciation annuelle du bien calculée en appliquant le taux d'amortissement à la base amortissable :

$$\text{Annuité constante} = VO \times T\%$$

Sauf :

La première annuité dont le montant est réduit prorata temporis pour les biens acquis en cours d'exercice. Le temps est décompté en jours (360j par an, 30j par mois)

La dernière annuité qui est le complément de la première annuité.

- **Durée de l'amortissement** : amortissement s'étalant sur la durée d'utilisation du bien, plus un exercice pour les biens acquis en cours d'exercice.

Exemple :

- Matériel de bureau acquis pour 44000 DA hors taxes, frais d'installation 1000 DA donc sa valeur d'origine est :
 $VO = 44000 + 1000 = 45000 \text{ DA}$
- Durée d'utilisation du matériel de bureau cinq ans donc le taux d'amortissement est :
 $T = 100/5 = 20\%$
- Annuité constante

$$45000 \times 20\% = 9000$$

- Première annuité (nombre de jours du 25 avril au 31 décembre = 245jours) :
 $(45000 \times 20\% \times 245) / 360j = 6125$ DA
- Dernière annuité :
 $9000 - 6125 = 2875$ DA

1.4.2. Le mode d'amortissement dégressif « système fiscal »

L'amortissement dégressif n'est pas d'application obligatoire c'est une possibilité offerte aux entreprises d'amortir certains biens pour un montant plus élevé durant les premières années de détention, que ne le permet pas le système linéaire. Les amortissements constituant une charge déductible du bénéfice imposable, le montant de l'impôt se trouve réduit, ce qui allège la trésorerie de l'entreprise. L'amortissement dégressif a précisément été mis en place en 1960 dans le but d'incitation à l'investissement dans le domaine industriel.⁴¹

Le mode dégressif s'applique à certains biens acquis neufs à caractère industriel et dont la durée de vie est égale ou supérieure à trois ans. Les règles de calcul de ce mode sont les suivantes :⁴²

- **Base de calcul de l'amortissement :** base de calcul dégressive égale :
 - A la valeur d'origine pour la première annuité ;
 - A la valeur nette comptable (VNC) du bien à la clôture de l'exercice précédent pour les autres annuités ;
 - La valeur nette comptable est obtenue par différence entre la valeur d'origine et les amortissements cumulés (somme des annuités).
- **Taux d'amortissement :** le taux dégressif (T%)

$$T\% = \text{taux linéaire} \times \text{coefficient}$$

Selon le SCF, le coefficient est variable selon la durée d'utilisation du bien :

- 3 ou 4 ans est 1,5
- 5 ou 6 ans est 2
- + de 6 ans et 2,5

- **Point de départ de l'amortissement :** est le premier jour du mois d'acquisition.

⁴¹ LEFEBVRE Francis, Opcit, P.P 23-24.

⁴² GRANDUILLLOT Béatrice et Francis, Opcit, P87.

➤ **Calcul de l'annuité** : annuité dégressive

Première annuité : $VO \times T\%$; Autres annuité : $VNC \times T\%$

Pour les biens acquis en cours d'exercice, le montant de la première annuité est réduit prorata temporis. Le temps est décompté en mois, la dernière annuité n'est pas le complément de la première.

➤ **Durée de l'amortissement** : amortissement effectué sur la durée d'utilisation du bien.

Pour que la valeur nette comptable soit nulle à la fin de la dernière année, il faut appliquer la règle suivante :

Si : taux dégressif $< 100 / \text{Nombre d'années restant à courir}$

Alors : annuité restantes linéaire = $VNC / \text{Nombre d'années restant à courir}$

Exemple :

- Matériel de bureau acquis pour 44000 DA hors taxes, frais d'installation 1000 DA.

$$VO = 44000 + 1000 = 45000 \text{ DA}$$

- Durée d'utilisation du matériel de bureau cinq ans, le taux dégressif est donc :

$$T = (100/5) \times 2 = 40\%$$

- Matériel acquis le 20 avril N, mis en service le 25 du même mois :

Point de départ = 1^{er} avril N.

- Nombre de mois du 1^{er} avril au 31 décembre est 9 mois.

$$\text{Première annuité} : (45000 \times 35\% \times 9) / 12 = 11812,5$$

$$\text{Deuxième annuité} : (45000 - 11812,5) \times 35\% = 11615,6$$

- La durée de l'amortissement est de cinq exercices.

Les deux dernières annuités sont linéaire car : $35\% < 100/2 = 50\%$

➤ **Conditions d'application**

Les entreprises qui désirent opter pour le système d'amortissement dégressif doivent réunir trois (03) conditions :

- Elles doivent être soumises au régime d'imposition d'après le bénéfice réel.
- Elles sont tenues d'en faire mention sur simple lettre à l'administration fiscale et ce, lors de la production de la déclaration des résultats de l'exercice clos, en spécifiant :

- La nature des immobilisations soumises à cet amortissement,
- La date de leur acquisition ou création,
- L'option une fois faite est irrévocable pour les immobilisations qu'elle concerne.

L'amortissement dégressif doit porter sur les biens acquis ou créés, énumérés par décret exécutif N°92-271 du 6 Juillet 1992 et dont la durée d'utilisation est au moins égale à 3 ans.

Tableau n°07: Comparaison entre l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif

	Amortissement linéaire	Amortissement dégressif
Cadre juridique	Système de droit commun applicable à toutes les immobilisations amortissables	Système réglementé articles 174-2 du code des impôts directs applicable uniquement aux biens neufs. <ul style="list-style-type: none"> - Biens d'équipement industriel : machines - Biens mobiliers et immobiliers dans l'hôtellerie. - Immeubles industriels de construction légère.
Taux	Taux linéaire annuel : $t = 100\% / \text{Durée d'utilisation}$	Taux dégressif fiscal : $td: \text{taux linéaire} \times \text{coefficient fiscal}^*$
Calcul de l'annuité	$A = BA \times t \times n/360$ BA : base amortissable. Au prorata temporisé, en fonction du nombre de jours d'utilisation « n » (moins de 30 j, années de 360 j). L'amortissement est calculé à partir de la date de mise en service.	$A = VNC \times td \times m/12$ VNC : valeur nette comptable. Au prorata temporisé en mois entier « m ». L'amortissement est calculé à partir du 1 ^{er} jour du mois d'acquisition et non du mois de mise en service.
Calcul des dernières Annuités	La dernière annuité doit être le complément de la première annuité pour obtenir une VNC = 0. En conséquence, un amortissement de 5 ans peut concerner 6 années civiles.	Pour obtenir une VNC = 0, pratique de l'amortissement linéaire à la place du dégressif, à partir de l'année où le taux linéaire, calculé sur le nombre d'années restant, devient supérieur au taux dégressif.

Source : DUMALANEDE Eric, « Comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS », éditions Berti, Alger, 2009, P.P 164-165.

1.4.3. L'amortissement progressif

L'amortissement progressif conduit à une charge croissante sur la durée d'utilité de l'actif.⁴³

➤ Champ d'application

Le système de l'amortissement progressif ne fixe pas de liste quant aux immobilisations susceptibles d'y ouvrir droit.

Mais ce type d'amortissement offre des possibilités d'autofinancement réduites aux entreprises durant les premières années de la période d'amortissement.

➤ Conditions d'application de l'amortissement progressif

L'amortissement progressif est accordé aux entreprises qui ont formulé une demande d'option jointe à leur déclaration annuelle des résultats. L'option une fois faite devient irrévocable pour les amortissements qui y ouvrent droit. La demande d'option n'implique pas d'autorisation de la part de l'administration fiscale.

➤ Base d'amortissement

Elle correspond au coût d'achats sous déduction de la valeur résiduelle si elle est significative et mesurable (la même pour la base du mode constant).

➤ Modalité de calcul d'amortissement progressif

L'amortissement progressif est obtenu en multipliant la base amortissable par une fraction admettant comme numérateur le nombre correspondant à la durée d'utilisation déjà courue comme dénominateur $n(n+1)/2$, n étant le nombre d'années d'amortissement.

$$\text{Taux d'amortissement progressif} = \frac{\text{numéro de l'année}}{\sum \text{numéros des années}}$$

La somme des numéros des années représente une la somme d'une suite arithmétique. On peut la calculer à partir de la formule suivante :

$$\sum \text{numéros des années} = \frac{N \times (N+1)}{2}$$

N : la dernière année d'utilité

⁴³ TARHILISSIA, Cours de comptabilité financière selon le SCF, Ecole Supérieure de Commerce, Alger, 2017/2018, P106.

1.4.4. Le mode des unités de production

Le mode des unités de production donne lieu à une charge basée sur l'utilisation ou la production prévue de l'actif. C'est-à-dire :

$$\text{Annuité} = \text{Base amortissable} \times (\text{production de l'exercice} / \text{production globale prévue})$$

Exemple :

En 2014 la société général emballage a acquis une machine de fabrication des emballages à une capacité globale de production à 20000 unité et ça lui a coûté 10 000 DA. Le récapitulatif de la production de la société des 4 années est comme suit :

- Fin 2014 : 5000 unité. $A_{2014} = 10\,000 \times (5000/20000) = 2500$ DA
- Fin 2015 : 8000 unité $A_{2015} = 10\,000 \times (8000/20000) = 4000$ DA
- Fin 2016 : 4000 unité $A_{2016} = 10\,000 \times (4000/20000) = 2000$ DA

1.5. Le plan d'amortissement

Le plan d'amortissement est la traduction comptable de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable »⁴⁴. Il se présente ainsi :

Tableau n°08: Plan d'amortissement

Exercices	Base Amortissable	Amortissement		
		Annuité	Cumul d'amortissement	Valeur nette comptable
N				
N+1				
...				

Source : GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, Opcit, P87.

Il est possible de modifier le plan d'amortissement, en cas de modifications importantes dans les conditions d'utilisation du bien.

Exemple 1 :

Une entreprise a acheté le 1/1/2000 un camion au prix de 200 000 DA.

⁴⁴ LANGLOIS Georges, FRIEDERICH Micheline, « Comptabilité financière, Opération d'inventaire : amortissement », édition Foucher, Vanves, 2007, P127.

Elle prévoit pour ce camion une durée probable d'utilisation de 5 ans.

Etablissons le plan d'amortissement de cette immobilisation.

Solution :

Taux linéaire = $100 / 5 = 20\%$

Cela signifie que ce camion va perdre, chaque année, un cinquième de sa valeur.

D'où, $A = 200000 / 5 = 40000$. Cela signifie également que, à la fin de la durée d'amortissement, la VNC sera nulle.

Tableau n°09: Plan d'amortissement linéaire

Années	Base de calcul	Taux	Annuité	Amortissements cumulés	VNC
2000	200000	20 %	40000	40000	160000
2001	200000	20 %	40000	80000	120000
2002	200000	20 %	40000	120000	80000
2003	200000	20 %	40000	160000	40000
2004	200000	20 %	40000	200000	0

Source : Etabli par nous même

Exemple 2 :

Une machine a été achetée à 100 000 DA le 1^{er} janvier 2000, Durée d'amortissement 5 ans.

Etablissons son plan d'amortissement.

Taux dégressif = $20 \% \times 2 = 40 \%$

Tableau n°10: Plan d'amortissement dégressif

Années	Base d'amortissement	Taux en %	Annuité	Amortissement cumulé
2000	100000	40	40000	40000
2001	60000	40	24000	64000
2002	36000	40	14400	78400
2003	21600	50	10800	89200
2004	21600	50	10800	100000

Source : Etabli par nous même

Si on applique un taux dégressif pour les deux dernières années, la dernière annuité sera supérieure à la précédente. Ce qui est contraire au principe de l'amortissement dégressif.

On remarque en outre, que pour l'année 2003 l'annuité constante = $21600 / 2 = 10800$, donc supérieure à l'annuité dégressive (8640). De là, on retient l'annuité constante, calculée toujours sur la même base (21600).

Conclusion : Lorsque, au début d'un exercice :

L'annuité constante > annuité dégressive, on retient l'annuité constante

Avec : annuité constante = $VNC / \text{nombre d'années restant à courir}$

Le même raisonnement peut être fait en considérant les taux d'amortissement. En effet :

Pour l'année 2003 taux constant = $100 / 2 = 50 \% >$ taux dégressif (40 %)

On retient donc le taux constant. Ce qui n'est pas le cas pour 2002 :

Taux constant = $100 / 3 = 33,33 < 40$

1.6. Comptabilisation des amortissements

En comptabilité, les entreprises qui clôturent leur exercice doivent enregistrer des écritures d'inventaire. Lorsqu'elles possèdent à l'actif de leur bilan comptable des immobilisations amortissables elles vont devoir comptabiliser une écriture comptable de dotations aux amortissements.

Autrement dit, l'inventaire l'entreprise doit comptabiliser l'annuité correspondant au plan d'amortissement. L'annuité représente une charge non décaissable enregistrée au débit du compte « 68x Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur » et un amoindrissement de la valeur du bien comptabilisé au débit du compte « 28 amortissements des immobilisations ».

Après avoir calculé le montant de l'amortissement, il convient de le comptabiliser. Les comptes utilisés dans l'écriture comptable dépendent de la nature de l'immobilisation (immobilisation corporelle et incorporelles) et de type d'amortissement.⁴⁵

Voici l'écriture de comptabilisation des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles :

- On débite le compte 68111 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles ».

⁴⁵ <https://elearn.univ-tlemcen.dz>

- On crédite une subdivision du compte 280 « Amortissements des immobilisations incorporelles ».

Voici l'écriture de comptabilisation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles :

- On débite le compte 68112 « Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ».
- On crédite une subdivision du compte 281 « Amortissements des immobilisations corporelles ».

2. Les provisions

2.1. Définition de la provision

Une provision, est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Pour la constituer, elle doit correspondre à une obligation actuelle (juridique ou implicite) et résulter d'un événement passé. En outre, il doit être probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Enfin, elle doit pouvoir être estimée de façon fiable.⁴⁶

Un événement, interne ou externe à l'entreprise, peut entraîner la dépréciation d'un élément de l'actif. Si la conséquence de cet événement ne s'est pas réalisée avant la fin de l'exercice et si la probabilité d'un dommage pour l'entreprise est suffisante, l'évaluation de celui-ci devra être constatée par une provision.

On peut citer de nombreux exemples de tels risques :

- Un avis d'expropriation en vue de construire une autoroute peut faire perdre de la valeur à un terrain appartenant à l'entreprise ;
- Une créance client peut être totalement ou partiellement impayée ;
- La rentabilité actuelle du fonds de commerce peut être menacée par l'installation de la concurrence dans le même secteur géographique ;
- Des articles en stock peuvent être démodés ou détériorés et leur valeur de revente devenir inférieure à leur coût d'achat ou leur coût de production ;

⁴⁶ Ministère des finances, « Manuel de comptabilité, conforme à la loi 11-07 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier », ENAG édition, 2013, P443.

- La valeur actuelle de titre acquis par l'entreprise peut devenir inférieure au prix d'achat.

2.2. Principe de la comptabilisation

On conserve au bilan la valeur d'entrée (valeur d'origine) du bilan qui risque d'être déprécié, mais cette valeur est corrigée du montant probable de la dépréciation par l'écriture suivante :

68x		DAP et pertes de valeur...	xxx	
	x9xx	Provisions pour dépréciation de ..		xxx

L'utilisation d'un compte de la classe 6 permet d'influencer le résultat du montant probable du risque. Quant au compte x9xx de provisions, il corrige le bilan par sa présence en actif soustractif.

2.3. Types de provisions

Les provisions ont pour objet de constater une dépréciation ou une charge probable, donc réversible. Il existe deux catégories de provisions :

- Les provisions pour dépréciation d'actif ;
- Les provisions pour risques et charges.

2.3.1. Les provisions pour dépréciation d'actif

Le respect du principe de prudence oblige l'entreprise à constater lors de chaque inventaire la dépréciation à caractère non irréversible de certains éléments de l'actif (clients, titres, stocks, et de certaines immobilisations) afin de présenter une image fidèle de son patrimoine.

Autrement dit, les provisions pour dépréciation se rapportent à des éléments de l'actif de l'entreprise, elles constatent une dépréciation ayant une origine autre que l'usure ou le changement de technicité et dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles.

2.3.1.1. Provisions pour dépréciation des immobilisations

A la clôture de l'exercice, l'entreprise doit apprécier si les immobilisations ont pu perdre de la valeur, cette procédure consiste à examiner d'il existe un indice de perte de valeur.

Ces indices de perte de valeur peuvent être internes (obsolescence, dégradation physique, modification importante dans les conditions d'utilisation, performance inférieure à celle initialement prévue) ou externes (valeur de marché, changement des taux d'intérêt ou de rendement).

La détermination de la perte de valeur consiste à mettre en œuvre une comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.⁴⁷

Les immobilisations qui ne se déprécient pas avec le temps peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation lorsqu'elles subissent une dépréciation occasionnelle et non irréversible. Il s'agit des terrains (sauf carrière, gisement, ...), du fonds commercial et des marques.

➤ Constitution de la provision (exercice N)

Lorsque la valeur d'inventaire de l'immobilisation est inférieure à sa valeur d'entrée dans le patrimoine, l'entreprise doit constituer une provision égale au montant de la différence entre ces deux valeurs, et suivre son évolution sur les exercices ultérieurs.

Provision = coût d'acquisition de l'immobilisation – valeur d'inventaire

La provision représente une charge non décaissable enregistrée au débit du compte « 681 Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur actifs non courants » et un amoindrissement de la valeur des immobilisations porté au crédit du compte « 29 Pertes de valeur sur immobilisations ».

➤ Réajustement des provisions (exercice N+1)

• Augmentation de la provision

681	29x	DAP et pertes de valeur actifs non courants Pertes de valeur sur immobilisations Constitution de la provision	xxx	xxx
-----	-----	---	-----	-----

⁴⁷ TOUAHRI Cherif, Séminaire sur les travaux d'inventaire, Décembre 2016, Alger, P18.

- **Diminution ou annulation de la provision**

29x	781	Pertes de valeur sur immobilisations Reprise d'exploitation sur perte de valeur et provisions sur actifs non courants Annulation de la provision	xxx	xxx
-----	-----	---	-----	-----

2.3.1.2. Provisions pour dépréciation des stocks

L'entreprise constate à l'inventaire que certains stocks ont une valeur actuelle (valeur d'inventaire) inférieure à leur valeur comptable. La situation permet de penser qu'un risque probable de perte est apparu.⁴⁸

Il est nécessaire de constituer une provision correspondant à la dépréciation du stock à la clôture de l'exercice. Le calcul de la provision doit s'effectuer élément par élément pour chaque catégorie de stocks.

Le traitement comptable des provisions nécessite deux opérations à la clôture de chaque exercice il y a lieu :

- De constituer une provision pour les stocks de fin d'exercice dépréciés.
- De réintégrer les provisions anciennes relatives aux stocks initiaux dépréciés.

Aucun ajustement n'est donc effectué d'un exercice à l'autre.

➤ **Constitution de la provision relative aux stocks finals**

$$\text{Provision} = \text{valeur comptable du stock final} - \text{valeur d'inventaire}$$

La provision représente une charge non décaissable enregistrée au débit du compte « 685 Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur actifs courants » et un amoindrissement de la valeur des stocks porté aux crédit du compte « 39 Pertes de valeur sur stocks et en cours ».

➤ **Reprise de l'ancienne provision**

Le montant de la reprise est porté au crédit du compte « 785 Reprises d'exploitation sur pertes de valeur et provisions actifs courants » par le débit du compte « 39 Provisions pour dépréciation des stocks et encours ».

⁴⁸ GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, Opcit, P99.

785		Reprises d'exploitation sur pertes de valeur et provisions actifs courants	xxx	xxx
	39x	Perte de valeur sur stocks et en cours Reprise de l'ancienne provision		

➤ **Annulation de la provision**

39x		Perte de valeur sur stocks et en cours	xxx	
	785	Reprises d'exploitation sur pertes de valeur et provisions actifs courants Annulation de la provision		xxx

2.3.1.3. Provisions pour dépréciation des créances clients

L'entreprise constate, lors de l'inventaire, que certaines créances présentent des risques de non recouvrement ; les créances subissent alors une dépréciation probable. Il est nécessaire de constituer une provision correspondant au risque de perte et d'en suivre l'évolution sur les exercices ultérieurs.

a. Provisions pour dépréciation des nouveaux clients douteux

Le traitement des nouveaux clients douteux nécessite deux opérations qui sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n°11: Le traitement des nouveaux clients douteux

Opérations	Analyse et calcul	Traduction comptable
Constatation de la nouvelle créance douteuse	Reclassement de la créance pour son montant toutes taxes comprises.	La créance douteuse est transférée au débit du compte 416 « clients douteux ».
Constitution de la provision	Provision = créance HT × % du risque perte	La provision représente une charge non décaissable enregistrée au débit du compte 685 « DAP et perte de valeur sur actifs courants » et un amoindrissement de la valeur de la créance porté au crédit du compte « 491 Pertes de valeur sur comptes de clients ».

Source : GRANDGUILLLOT Béatrice et Francis, Opcit, P91.

➤ **Etat des nouveaux clients douteux à l'inventaire**

L'analyse de chaque nouveau client douteux est reportée dans un état récapitulatif, afin de justifier le montant des provisions :

Tableau n°12: Etat des nouveaux clients douteux à l'inventaire

Nom	Montant		% provision	Montant
	HT	TVA		

Source : GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, OpCit, P92.

b. Provision pour dépréciation des anciens clients

En cas de constatation de la créance douteuse, le traitement comptable se fait comme suit :

416	411	Clients douteux	Xxx	xxx
		Clients		

En cas de constitution de la provision, le traitement comptable se fait comme suit :

685	491	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur actifs courants	xxx	xxx
		Pertes de valeur sur comptes de clients		

➤ **Etat des créances douteuses à l'inventaire**

L'analyse de chaque ancien client douteux est reportée dans un état récapitulatif, afin de justifier le montant des provisions et de leurs réajustements.

Tableau n°13: Etat des créances douteuses à l'inventaire

Nom	Créance initiale TTC	Règlement effectué en N	Solde créance HT	Nouvelle provision		Ancienne provision	Réajustement	
				%	Montant		+	-

Source : GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, OpCit, P93.

➤ **Réajustement des provisions**

En cas d'augmentation de la provision, le traitement comptable se fait comme suit :

685		Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur actifs courants	xxx	
	491	Pertes de valeur sur comptes de clients		xxx
		Réajustement de la provision		

En cas de diminution de la provision, le traitement comptable se fait comme suit :

491		Pertes de valeur sur comptes de clients	xxx	
	785	Reprises d'exploitation sur pertes de valeur et provisions actifs courants		xxx
		Réajustement de la provision		

➤ **Régularisation de la créance douteuse pour solde**

Lorsque le client a effectué au cours de l'exercice un règlement pour solde de tout compte représentant soit la totalité ou une partie de sa dette, il faut régulariser définitivement sa situation de la manière suivante :

- Solder la provision devenue sans objet, l'écriture est identique à celle constatant une diminution de provision
- Constater le cas échéant une perte au débit du compte « 654 Pertes sur créances irrécouvrables »
- Récupérer la TVA initialement collectée et non payée par le client en virant son montant au débit du compte « 44571 TVA collectée »
- Solder le compte « 416 client douteux » s'il y a lieu, en portant à son crédit le montant correspondant à la perte majorée de la TVA récupérée.

2.3.1.4. Provisions pour dépréciation des titres

L'entreprise constate, à l'inventaire, que certains titres ont une valeur actuelle (valeur d'inventaire) inférieure à leur valeur comptable. La situation permet de penser qu'un risque probable de perte est apparu.

Il est nécessaire de constituer une provision correspondant à la moins-value latente et d'en suivre l'évolution sur les exercices ultérieurs.

Les provisions concernent les catégories de titres figurant à l'actif du bilan. La valeur d'inventaire des titres est déterminée d'après différents critères, selon la nature des titres :

Tableau n°14: La nature des titres

Catégorie des titres	Valeur d'inventaire
Titres de participation	Valeur d'utilité
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	Valeur de marché
Autres titres immobilisée et VMP non cotés	Valeur probable de négociation
Autres titres immobilisées et VMP cotés	Cours moyen du dernier mois

Source : GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, Opcit, P95.

➤ **Constitution de la première provision (exercice N)**

Le calcul de la provision doit s'effectuer par catégorie de titres de même nature, c'est-à-dire par titres émis par une même entité et conférant les mêmes droits à ceux qui les détiennent.

Provision = prix d'achat moyen pondéré des titres de même nature – valeur d'inventaire

➤ **Traduction comptable**

La provision représente une charge non décaissable enregistrée au débit du compte : « 686 Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des éléments financiers », et un amoindrissement de la valeur des titres porté au crédit des comptes :

- « 296 Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées à des participations » ;
- « 297 Pertes de valeur sur autres immobilisations financières » ;
- « 59 Pertes de valeur sur actifs financiers courants ».

➤ **Etat des titres à l'inventaire « N »**

L'analyse de chaque titre est reportée dans un état récapitulatif, afin de justifier le montant des provisions :

Tableau n°15: Etat récapitulatif pour la justification de montant des provisions

Nature des titres	Coût unitaire moyen pondéré d'acquisition	Nombre	Valeur unitaire d'inventaire	Provision	
				Unitaires	Totales
-Participation Titres A Titres B -Immobilisés -Valeur mobilières de placement Titres X Titres Y					

Source : GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, Opcit, P96.

- **Constitution de la provision** : Se référer à l'état récapitulatif des titres de l'inventaire « N »
- **Réajustement des provisions exercice « N+1 »**

Lorsque les titres ont fait l'objet de provisions lors de l'inventaire précédent, il est nécessaire de vérifier, en fin d'exercice, si le risque de perte a évolué ou disparu et d'ajuster ou d'annuler les provisions en conséquence.

Ajustement = nouvelle provision – ancienne provision

On distingue deux types d'ajustement :

- **Si nouvelle provision > ancienne provision**

Augmentation du risque de perte (Augmentation de la provision) c'est-à-dire le montant d'ajustement est porté au débit du compte « 686 Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur éléments financiers » par le crédit du compte de provisions pour dépréciation des titres concernés.

- **Si nouvelle provision < ancienne provision**

Diminution ou annulation de la provision c'est-à-dire le montant de l'ajustement est porté au crédit du compte « 786 Reprises financières sur pertes de valeur et provisions » par le débit du compte de provisions pour dépréciation des titres concernés.

➤ **Etat des titres à l'inventaire « N+1 »**

L'analyse de chaque titre est reportée dans un état récapitulatif, afin de justifier le montant des provisions et de leurs réajustements :

Tableau n°16: Etat récapitulatif pour la justification de montant des provisions et leurs réajustements

Nature des titres	Coût d'acquisition	Nombre	Valeur unitaire d'inventaire	Nouvelle provision		Ancienne provisions	Réajustement	
				Unitaire	Total		+	-

Source : GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, Opcit, P98.

La comptabilisation se fait comme suit :

- **Cas de l'augmentation des provisions**

Se référer à l'état récapitulatif des titres de l'inventaire « N+1 »

686	296	DAP et pertes de valeur éléments financiers Pertes de valeur sur participations sur titres	Xxx	xxx
-----	-----	---	-----	-----

- **Cas de diminution ou annulation des provisions**

Se référer à l'état récapitulatif des titres de l'inventaire « N+1 »

297	590 786	Pertes de valeur sur autres titres immobilisés Pertes de valeur sur actifs financiers courants Reprises financières sur pertes de valeur et provisions	Xxx	xxx xxx
-----	------------	--	-----	------------

2.3.2. Les provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elle est destinée à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet. Autrement dit, les provisions pour risques et charges sont la prise en compte au titre d'un exercice de la conséquence probable d'un événement en cours à la fin de cet exercice et qui n'a pu être résolu avant cette date.⁴⁹

⁴⁹ Journal Officiel de la République Algérienne n°19, P12.

Les provisions pour risques et charges sont enregistrées au compte « 15 provisions pour risques et charges » il y a lieu de distinguer :

- **Les provisions pour risques** : risques inhérents à l'activité de l'entreprise comme provisions pour litiges, provisions pour garanties données aux clients, provisions pour licenciements...
- **Les provisions pour charges** : charges probables différées ou réparties sur plusieurs exercices comme provisions pour impôt, provisions pour restructuration, provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices...

La comptabilisation des provisions pour risques et charges se fait comme suit :

- **Constitution de la provision (exercice N)**

68x		DAP et pertes de valeur	xxx	
	15	Provisions pour risques et charges		xxx

- **Réajustement de la provision (exercice N+1)**

Les réajustements sont faits en fin de période, ils prennent en compte l'ancienne et la nouvelle provision

Ajustement = nouvelle provision – ancienne provision

- **Augmentation de la provision**

Lorsque les ajustements traduisent une augmentation des provisions, leur comptabilisation est identique à celle relative à la constitution des provisions.

- **Diminution de la provision**

15		Provisions pour risques et charges	xxx	
	78	Reprises sur pertes de valeur et provisions		xxx

Conclusion

Toutes les entreprises sont tenues de faire l'inventaire annuel des éléments actifs et passifs composant leur patrimoine. Ces travaux de fin d'exercice constituent une obligation. A cette fin, le code de commerce prescrit à tous les ans un inventaire des éléments actifs et passifs de son entreprise et arrêter tous les comptes du bilan.

Pour bien réaliser ces travaux il faut respecter les principes comptables définis par le système comptable financier qui doivent être appliquées par une entité de façon permanente d'un exercice à un autre pour établir et présenter ses états financiers. L'inventaire nécessite des travaux comptables (analyse, correction et ajustement) et des travaux extracomptables (inventaire physique)

Ces travaux consistent à recenser et à évaluer tous les éléments du patrimoine de l'entreprise en effectuant un inventaire physique ou réel et à les regrouper dans le livre d'inventaire : inventaire des stocks, recensement des immobilisations, état des créances, état des dettes, état du portefeuille de titres, situation de caisse, contrôle des disponibilités en banque, ... dont le but notamment de donner une image réelle, fidèle et sincère des comptes concernant l'exercice qui s'achève. Ces travaux consistent aussi à passer les écritures de régularisation concernant les amortissements et les provisions, qui sont nécessaires à la détermination d'un résultat propre de l'exercice.

La prise d'inventaire physique passe généralement par trois phases principales : la préparation de l'opération prise d'inventaire, le recensement, la consolidation des données de l'inventaire et le traitement des écarts. Chaque phase est très importante pour dégager la différence entre le fiche de recensement et le fichier comptable. Ces écarts-là, seront ensuite justifiés et comptabilisés par l'administration.

Ainsi que les directeurs et les comités en charge de dossier doivent accorder toute l'importance et toute l'attention au suivi des mouvements et au bon déroulement de l'opération de recensement de fin d'année et veiller personnellement à la bonne tenue des procédures d'inventaire ouvert au niveau de leur structure.

Chapitre II

*Les étapes finales des travaux
de fin d'exercice*

Introduction

Après l'inventaire comptable, l'entreprise doit présenter chaque fin d'exercice son activité à travers ces états financiers : le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, et les annexes.

Ces états financiers reflètent la situation du patrimoine et l'activité d'une entité par des données chiffrées et structurées présentées essentiellement sous forme de tableaux et de notes.

Les utilisateurs et destinataires de l'information financière qui sont principalement les propriétaires, créanciers et investisseurs actuels et futurs des entités, prennent des décisions majeures basées sur l'interprétation des données et indications contenues dans les états financiers périodiques.

Une bonne interprétation et compréhension des états financiers implique que ces derniers soient préparés et présentés de façon à fournir une information pertinente et utile par la mise en évidence de tous les éléments jugés significatifs à la prise de décision.

Les caractéristiques qualitatives des états financiers définies par l'arrêté du 26 juillet 2008, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes, donnent les directives nécessaires pour présenter l'information financière de façon pertinente et utile.

A partir de ces états financiers (bilan, compte de résultat), l'entreprise peut calculer le résultat de l'exercice avec deux méthodes, la première à partir du compte de résultats dite « produits-charges » et la seconde à partir du compte de bilan dite « actifs-passifs ». Ensuite, l'entité passe la clôture de l'exercice et la réouverture des comptes pour l'exercice qui suit.

L'objectif de ce chapitre est de présenter les états financiers et la détermination de résultat, pour cela il est divisé en deux sections, la première est consacrée pour les états financiers, la deuxième pour la détermination de résultat et la clôture des comptes.

Section 01 : Les opérations de régularisation

Les écritures de régularisation permettent d'actualiser les comptes à la date de l'inventaire.

La nécessité de procéder aux travaux fin d'exercice après l'étude des stocks et de leurs variations : des amortissements, des dépréciations, des provisions, il convient maintenant de se pencher en détail sur l'ajustement des comptes de charges et des produits en fin d'exercice et d'examiner les conséquences de ces ajustements concernant :

- Régularisation des opérations d'achats et de ventes ;
- Les charges constatées d'avance ;
- Les produits constatés d'avance ;
- Les charges à payer ;
- Les produits à recevoir ;
- Les rabais remis ristourne à accorder ;
- Les rabais remis ristourne à recevoir.

1. Les opérations d'achats et ventes

1.1. Les opérations d'achats

Théoriquement, tout achat effectué par l'unité économique est justifié par une facture reçue de son fournisseur et également comptabilisée. Tel n'est pas le cas sur le terrain, ce qui fait que le compte 38 « achats stockés » n'est pas soldé à la fin de l'exercice et deux situations se présentent :

➤ **Marchandise reçue et la facture non reçue**

Dans ce cas, on constate la réception de la marchandise le jour de son arrivée et le 31 décembre on débite le compte 38 « achats stockés » par le crédit du compte 408 « fournisseurs factures non parvenues ».

38		Achats stockés	xxx	
4458		TCA à régulariser ou en attente	xxx	
	408	Fournisseurs factures non parvenues (Pour solde du compte 38)		xxx

➤ **Marchandise non reçue et la facture reçue**

Dans ce cas on constate le transfert de propriété en débitent le compte « 38 » et en créditant le compte 409 « fournisseurs débiteurs avances et acomptes versés » ou les comptes de trésoreries « 512/53 ». A la fin de l'année on solde le compte « 38 » par le crédit du compte 37 « stocks à l'extérieur ».

37		Stocks à l'extérieur	xxx	
	38	Achats stockés (pour solde du compte 38)		xxx

Remarque : le compte 38 « achats » ne doit, en aucun cas, figurer sur le bilan de fin d'année.

1.2. Les opérations des ventes

➤ **En cas où la facture est envoyée et le produit n'est pas encore reçu**

Dans ce cas on constate le transfert de propriété et la sortie comptable du produit.

72x		Variation des stocks	xxx	
	3x	Stocks Constatation de la sortie		xxx

➤ **En cas où le produit est livré et la facture n'est pas encore envoyée**

A la clôture de l'exercice, le compte 418 « clients produits non encore facturés » est débité du montant taxes comprises des créances imputables à l'exercice en cours et pour lesquelles les pièces justificatives n'ont pas encore été établies, par le crédit :

- Du compte 44571 « TVA collectée » ;
- D'un compte concerné de la subdivision du compte 70x « vente de marchandises et de produits fabriqués, vente de prestations de services et produits annexes » ; pour le montant du chiffre d'affaire hors taxes.

418		Clients produits non encore facturés	xxx	
	7x 44571	Ventes x TVA collectée Facture n°.....		xxx xxx

2. Régularisation des charges et produits

Les ajustements des charges et de produits à rattacher à un exercice déterminé toutes les charges et tous les produits qui le concernent réellement, mais eux seuls, afin de respecter le principe de l'indépendance des exercices.

Toutefois, les produits et les charges comptabilisés au cours de l'exercice ne correspondent pas nécessairement à ceux qui lui incombent. En conséquence, il est obligatoire, à la clôture de l'exercice N, d'effectuer les ajustements suivant :⁵⁰

- **Exclure de l'exercice** les charges et les produits qui ont été comptabilisés pendant l'exercice N, mais qui concernent, en partie ou en totalité, l'exercice suivant (les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance).
- **Inclure dans l'exercice** les charges et les produits qui n'ont pas été comptabilisés, faute d'un document justificatif, alors qu'ils concernent l'exercice considéré (les charges à payer et les produits à recevoir).

2.1. Régularisation des charges

a. Les charges constatées d'avance : les charges constatées d'avance neutralisent l'effet des charges qui affectent en tout ou partie l'exercice comptable suivant (assurances, loyers, abonnements, etc.). Elles sont généralement calculées sur le montant hors taxes de la dépense, sur une durée de 360 jours et comptabilisées comme suit :

486	6x	Charges constatées d'avances	xxx	
		Charges		xxx
		Régularisation des charges		

b. Les charges à payer : il s'agit des charges qui seront enregistrées qu'au cours de l'exercice suivant par manque de pièce justificatives mais qui sont relatives en totalité ou en partie à l'exercice qui se termine.

➤ Comptabilisation

Il faut donc enregistrer à la fin de l'exercice N la charge qui le concerne de manière à ne pas la faire supporter à l'exercice suivant.

⁵⁰ GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, « Introduction à la comptabilité », Lextenso éditions, Paris, 2015/2016, P149.

6X 4458		Charges TVA à régulariser	xxx xxx	
	408	Fournisseurs factures non parvenues Exclusion des charges		xxx

2.2. Régularisation des produits

a. Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.⁵¹

Les produits constatés d'avance constituent des passifs. Les revenus perçus ou comptabilisés en produits par l'entreprise à la date de clôture, au titre de prestations ou marchandises restant à réaliser ou à livrer après la date de clôture, constituent une obligation contractuelle de l'entreprise envers le tiers bénéficiaire de la prestation ou la marchandise restant à délivrer ou à livrer.

Seront notamment enregistrés en produits constatés d'avance :

- Les factures envoyées au client alors que le bien n'a pas été livré ou la prestation de service exécutée ;
- Les produits perçus, tels que loyers ou intérêts, mais correspondant à l'exercice suivant.

➤ La comptabilisation à la clôture de l'exercice N

7xx		Compte de produit concerné	xxx	
	487	Produits constatés d'avance		xxx

A l'ouverture de l'exercice suivant, le compte 487 est débité par le crédit des comptes de produits concernés.

b. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir sont des produits acquis à l'entreprise et appartenant à l'exercice dont la clôture est en train de se faire, mais dont le montant, n'a pas encore été inscrit aux comptes de tiers débiteurs.⁵²

⁵¹ HAMINI Allal, Opcit, P72.

⁵² HAMINI Allal, Opcit, P72.

Il s'agit donc de produits qui appartiennent à l'exercice, mais dont la prise en charge comptable n'a pas encore été faite. A titre d'exemple, on peut citer les intérêts courus sur des placements, mais non encore crédités par la banque à la clôture de l'exercice.

Afin de respecter le découpage de la vie de l'entité en exercices et d'affecter au résultat d'un exercice tous les produits qui lui reviennent et ceux-là seulement, des régularisations sont effectuées à la clôture de l'exercice pour tenir compte dans le résultat des produits à recevoir ainsi définis.

Les comptes de produits à recevoir sont désormais rattachés aux comptes de tiers auxquels ils correspondent.

Sont notamment compris dans les produits à recevoir :

- Les intérêts courus et non échus sur prêts ou débiteurs ;
- Les rabais, remises, ristournes à obtenir ;
- Les loyers à recevoir courus et non échus ;
- Les ventes pour lesquelles les marchandises ont été livrées ou les prestations effectuées mais la facture non encore établie.

➤ **Traitement comptable**

A la clôture de l'exercice, les comptes de produits à recevoir sont débités par le crédit des comptes de la classe 7 intéressés afin de comprendre dans ces comptes les produits rattachables à l'exercice mais non encore comptabilisés.

A l'ouverture de l'exercice, les écritures de régularisation enregistrées lors de la clôture de l'exercice sont contre-passées aux comptes intéressés de la classe 7 et les produits enregistrés normalement dans les comptes intéressés lors de leur réalisation.

Exemple : marchandise livrée sans la facture⁵³

1^{er} étape : l'absence de la facture

		31/12/N		
418		Clients produits non encore facturés	xxx	
	700	Vente de marchandise		xxx
	44587	TVA sur facture à établir		xxx

⁵³ DAVASSE Henri, PARRUITE Michel, SADOU Ahmed, « Manuel de comptabilité », édition Foucher Vanves, 2008, P198.

2^{ème} étape : à l'envoi de la facture

		01/01/N+1		
700		Vente de marchandises	xxx	
44587		TVA sur facture à établir	xxx	
	418	Clients produits non encore facturés		xxx

		Date de l'envoi de la facture		
411		Client	xxx	
	700	Vente de marchandise		xxx
	44571	TVA collectée		xxx

3. Régularisation des réductions commerciales

On distingue 3 types de réductions commerciales : rabais, remises, ristournes.⁵⁴

- **Rabais** : réductions pratiquées exceptionnellement sur le prix de vente préalablement convenu pour tenir compte, par exemple, d'un défaut de qualité ou d'une non-conformité des objets vendus.
- **Remises** : réductions pratiquées habituellement sur le prix courant de vente en considération, par exemple, de l'importance de la vente ou de la profession du client et généralement calculées par application d'un pourcentage au prix courant de vente.
- **Ristournes** : réductions de prix calculées sur l'ensemble des opérations faites avec le même tiers pour une période déterminée (en règle générale l'année).

3.1. Rabais, remises et ristournes à accorder➤ **Définition de rabais, remises et ristournes à accorder**

Lorsque le fournisseur décide d'accorder aux clients des réductions commerciales sur les ventes de l'année N mais la facture d'avoir ne sera envoyée qu'en N+1.

⁵⁴ GRANDUILLLOT Béatrice et Francis, Opcit, P24.

La comptabilisation se fait comme suit :

		31/12/N		
709		Rabais, remises et ristournes accordés	xxx	
44587		TCA sur factures à établir	xxx	
	4198	RRR à accorder et autres avoirs à établir		xxx

3.2. Rabais, remises et ristournes à obtenir

➤ **Définition de rabais, remises et ristournes à obtenir**

Le fournisseur décide de nous accorder des réductions commerciales sur achat de l'année N mais la facture d'avoir ne par viendront qu'en N+1.

La comptabilisation se fait comme suit :

		31/12/N		
4098		RRR à obtenir et autres avoirs non encore reçus	xxx	
	609	RRR obtenus sur achats		xxx
	44586	TCA sur factures non parvenues		xxx

Section 02 : L'établissement des états financiers

Les opérations d'inventaire permettent l'établissement des comptes annuels : le bilan, le compte de résultat, annexe en respectant les principes d'image fidèle du patrimoine, d'indépendance des exercices et de prudence.

1. Définition des états financiers

Selon le Journal Officiel de la République Algérienne n° 19 :

- **Dans l'article 210-2 :** les états financiers sont l'aboutissement d'un processus de traitement de nombreuses informations et requièrent des travaux de simplification, de synthèse de structuration. Ces informations sont collectées, analysées, interprétées, résumées et structurées au travers d'une agrégation présentée dans les états financiers sous forme de rubriques et de totaux. L'étendue du principe d'importance significative détermine l'étendue de cette agrégation, ainsi que l'équilibre entre :
 - Les avantages procurés aux utilisateurs par la diffusion d'une information détaillée.
 - Les coûts supportés aussi bien pour élaborer et divulguer cette information que pour l'utiliser.
- **Dans l'article 210-3 :** les états financiers sont arrêtés sous la responsabilité des dirigeants de l'entité. Ils sont émis dans un délai maximum de six mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils doivent être distingués des autres informations éventuellement publiées par l'entité.
- **Dans l'article 210-1 :** les états financiers des entités autres que les petites entités comprennent :
 - Un bilan ;
 - Un compte de résultat ;
 - Un tableau des flux de trésorerie ;
 - Un tableau de variation des capitaux propres ;
 - Une annexe précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'informations au bilan et au compte de résultat.

2. Les différents états financiers

Les états financiers comprennent un bilan, un compte de résultat, un tableau des flux de trésorerie, un tableau de variation des capitaux propres, et les annexes.

2.1. Le bilan

Le bilan est un document toujours daté puisqu'il traduit la situation de l'entreprise à un moment donné. Le bilan doit présenter les cinq catégories suivantes :⁵⁵

- Les actifs non courants ;
- Les actifs courants ;
- Les capitaux propres ;
- Les dettes non courantes ;
- Les dettes courantes.

• Les actifs non courants (actifs immobilisés)

Ce sont des biens destinés à être utilisés d'une manière continue pour les besoins des activités de l'entreprise exemple : immobilisations corporelles ou incorporelles, immobilisations financières, et immobilisations en cours.

• Les actifs courants (actifs circulants)

Ce sont les actifs destinés à être vendus ou consommés durant le cycle d'exploitation de l'entreprise, ceux détenus à des fins de transaction, ceux destinés à être réalisés dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, et ceux qui font partie de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie.

• Capitaux propres

Ils sont apportés dans l'entreprise individuelle par l'exploitant (dans le cas d'une entreprise sociétaire, les apports sont effectués par plusieurs personnes : les associés)

• Dettes non courantes

Ce sont les passifs non liés au cycle normal d'exploitation ou dont l'échéance excède 12 mois exemple : dettes financières dépassant 12 mois, l'emprunt et certaines provisions à long terme.

⁵⁵ DAVASSE Henri, PARRUITE Michel, SADOU Ahmed, « Manuel de comptabilité », édition Foucher Vanves, 2008, P16.

- **Dettes courantes**

Ce sont les dettes que l'entreprise s'attend à éteindre dans le cadre de son cycle d'exploitation normal ou dont le règlement doit intervenir dans les 12 mois suivant la date de clôture de son exercice exemple : fournisseurs, personnel, rémunérations dues, organismes sociaux...etc.

Tableau n°17: Présentation du bilan actif

ACTIF	N BRUT	N Amort-Prov
ACTIF IMMOBILISE NON COURANT		
Ecart d'acquisition (ou goodwill)		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations encours		
Immobilisations financières		
Titres mis en équivalence-entreprises associées		
Autres participations et créances rattachées		
Autres titres immobilisés		
Prêts et autres actifs financiers non courant		
TOTAL ACTIF NON COURANT		
ACTIF COURANT		
Stocks et encours		
Créances et emplois assimilés		
Clients Autres débiteurs		
Impôts		
Autres actifs courants		
Disponibilités et assimilés		
Placements et autres actifs financiers courants		
Trésorerie		
TOTAL ACTIF COURANT		
TOTAL GENERAL ACTIF		

Source : Journal Officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P28.

Tableau n°18: Présentation du bilan passif

PASSIF	N
CAPITAUX PROPRES	
Capital émis (ou compte de l'exploitant)	
Capital non appelé	
Primes et réserves (Réserves consolidées (1))	
Ecart de réévaluation	
Ecart d'équivalence (1)	
Résultat net (Résultat net part du groupe) (1)	
Autres capitaux propres - Report à nouveau	
Part de la société consolidant (1)	

Part des minoritaires	
Total I	
PASSIFS NON COURANTS	
Emprunts et dettes financières	
Impôts (différés et provisionnés)	
Autres dettes non courantes	
Provisions et produits comptabilisés d'avance	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II	
PASSIF COURANTS	
Fournisseurs et comptes rattachés	
Impôts	
Autres dettes	
Trésorerie Passif	
TOTAL PASSIFS COURANTS II	
TOTAL GENERAL PASSIF	

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Source : Journal Officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P29.

2.2. Le compte de résultat

Le compte de résultat récapitule les flux qui font varier le patrimoine de l'entreprise sur la période. On distingue les produits qui augmentent la richesse de l'entreprise, et les charges qui la réduisent. Le résultat net traduit la variation de richesse de l'entreprise au cours d'un exercice.⁵⁶

Le SCF présente une analyse des charges en utilisant une classification reposant soit sur la nature des charges, soit sur leur fonction au sein de l'entité, en choisissant la méthode qui fournit des informations les plus fiables et les plus pertinentes.⁵⁷

- **Analyse par nature des charges (modèle obligatoire) :** selon cette méthode de classification, les charges du compte de résultat sont regroupées selon leur nature (par exemple, dotations aux amortissements, achats de matières premières, frais des avantages du personnel, dépenses de publicité), et ne sont pas réaffectées aux différentes fonctions de l'entité.
- **Analyse par fonction des charges (modèle facultatif) :** selon cette méthode de classification, les charges sont regroupées selon leur fonction dans le coût des ventes ou, par exemple, dans le coût des activités commerciales ou administratives. Cette méthode précise, une entité présente au moins son coût des ventes séparément des autres charges.

⁵⁶ BERK Jonathan, DEMARZO Peter, « Finance d'entreprise », éditions françaises, Paris, 2008, P.P 48-49.

⁵⁷ <https://www.cnc.dz>

Tableau n°19: Présentation du compte de résultat par nature

Numéro	Compte	N	N-1
70	Ventes et produits annexes		
72	Variation stocks produits finis et en cours		
73	Production immobilisée		
74	Subventions d'exploitation		
	I-Production de l'exercice		
60	Achats consommés		
61 et 62	Service extérieur et autre consommation		
	II-Consommation de l'exercice		
	III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		
63	Charge de personnel		
64	Impôt et taxe et versement assimilé		
	IV- Excédent brute d'exploitation		
75	Autres produits opérationnels		
65	Autres charges opérationnelles		
68	Dotations aux amortissements et provisions		
78	Reprise sur pertes de valeur et provisions		
	V-Résultat opérationnel		
76	Produits financiers		
66	Charges financières		
	VI-Résultat financier		
	VII-Résultat ordinaire avant impôt (V)+(VI)		
69	Impôt exigible sur résultat ordinaire		
69	Impôts différés sur résultat ordinaire		
	VIII-Résultat net des activités ordinaires		
77	Eléments extraordinaires (produits)		
67	Eléments extraordinaires (charges)		
	IX-Résultat extra ordinaire		
	X-Résultat net de l'exercice		

Source : Journal officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P30.

Tableau n°20: Présentation du compte du résultat par fonction

Comptes	Note	N	N-1
Chiffres d'affaires			
Coût des ventes			
MARGE BRUTE			
Autres produits opérationnels			
Coûts commerciaux			
Charges administratives			
Autres charges opérationnelles			
RESULTAT OPERATIONNEL			
Fournir le détail des charges par nature (Frais de personnel, dotations aux amortissements)			

Produits financiers			
Charges financières			
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT			
Impôts exigibles sur les résultats ordinaires			
Impôts différés sur résultats ordinaires (variations)			
RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES			
Charges extraordinaires			
Produits extraordinaires			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)			
Dont part des minoritaires (1)			
Part du groupe (1)			

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés.

Source : <http://www.fichier-pdf.fr/2012/03/16/plan-comptable-normalise-scf-ccir/preview/page/47/>

2.3. Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entité à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie.⁵⁸

Un tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de disponibilités intervenues pendant l'exercice selon leur origine :

- Flux générés par les activités opérationnelles (activités qui génèrent des produits et autres activités non liées à l'investissement et au financement) ;
- Flux générés par les activités d'investissement (d'encaissements sur acquisition et encaissements sur cession d'actifs à long terme) ;
- Flux générés par les activités de financement (activités ayant pour conséquence de modifier la taille et la structure des fonds propres ou des emprunts) ;
- Flux de trésorerie provenant des intérêts des dividendes, présentés séparément et classés de façon permanente d'un exercice à l'autre dans les activités opérationnelles, d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont présentés soit par une méthode directe soit par une méthode indirecte.

⁵⁸ Journal Officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P22.

- **La méthode directe** : consiste d'une part à présenter les principales rubriques d'entrée et de sortie de trésorerie brute (clients, fournisseurs, impôts...) afin de dégager un flux de trésorerie net, et d'autre part à rapprocher ce flux de trésorerie net du résultat avant impôt de la période considérée.
- **La méthode indirecte** : elle consiste à ajuster le résultat net de l'exercice en tenant compte, premièrement des effets des transactions sans influence sur la trésorerie (Amortissements, variations clients, stocks, variations fournisseurs...), Deuxièmement des décalages ou des régularisations (impôts différés...), et enfin des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ou de financement (plus ou moins-values de cession...), ces flux étant présentés distinctement.

Tableau n°21: Présentation du tableau de flux de trésorerie selon la méthode directe

Rubriques	Note	N	N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			
Intérêts et autres frais financiers payés			
Impôts sur les résultats payés			
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires			
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
Dividendes et quote-part de résultats reçus			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectuées			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées			
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)			
Incidences des variations de taux de change sur liquidités et quasi-liquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			

Variation de trésorerie de la période			
Rapprochement avec le résultat comptable			

Source : Journal officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P31.

Tableau n°22: Présentation du tableau de flux de trésorerie selon la méthode indirecte

	Note	N	N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice			
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions			
- Variation des impôts différés			
- Variation des stocks			
- Variation des clients et autres créances			
- Variation des fournisseurs et autres dettes			
- Plus ou moins-values de cession, nettes d'impôts			
Flux de trésorerie générés par l'activité (A)			
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations			
Encaissements sur cessions d'immobilisations			
Incidence des variations de périmètre de consolidation (1)			
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements (B)			
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires			
Augmentation de capital en numéraire			
Emission d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)			
Trésorerie d'ouverture			
Trésorerie de clôture			
Incidence de variation de cours des devises (1)			
Variation de trésorerie			

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Source : Journal officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P32.

2.4. L'état de variation des capitaux propres

L'état des variations des capitaux propres constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice. Les variations des capitaux propres d'une entité entre deux dates de clôture reflètent l'augmentation ou diminution de l'actif net de l'entité au cours de la période.⁵⁹

Les informations à présenter dans l'état de variation de capitaux propres sont :

- Au résultat net de l'exercice ;
- Aux changements de méthode comptables, corrections d'erreurs directement imputés aux capitaux propres ;
- Aux produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres ;
- Aux opérations en capital ;
- Aux distributions de résultats et affectations décidées au cours de l'exercice.

Tableau n°23: Présentation de l'état de variation des capitaux propres

	Note	Capital social	Prime d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et résultat
Solde au 31 décembre N-2						
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat net de l'exercice						
Solde au 31 décembre N-1						
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat net de l'exercice						
Solde au 31 décembre N						

Source : Journal officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430, 25 mars 2009, P33.

⁵⁹ DAVASSE Henri, PARRUITE Michel, SADOU Ahmed, Opcit, P269.

2.5. L'annexe

L'annexe, est un document de synthèse, faisant partie des états financiers. Elle fournit les explications nécessaires pour une meilleure compréhension du Bilan et du Compte de résultat et complète, autant que de besoin, les informations utiles aux lecteurs des comptes.

Les éléments d'information chiffrés de l'annexe sont établis selon les mêmes principes et dans les mêmes conditions que ceux figurant sur les autres documents constituant les états financiers. Une inscription dans l'annexe ne peut cependant en aucun cas se substituer à une inscription dans un des autres documents des états financiers. L'annexe comporte des informations portant sur les points suivants, dès lors que ces informations présentent un caractère significatif ou sont utiles pour la compréhension des opérations figurant sur les états financiers :⁶⁰

- Règles et méthodes comptables adoptées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers ;
- Compléments d'information nécessaires à une bonne compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'état de variation des capitaux propres ;
- Informations concernant les entités associées, filiales ou société mère ainsi que les transactions ayant éventuellement eu lieu avec ces entités ou leurs dirigeants ;
- Informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières nécessaires à l'obtention d'une image fidèle.

Deux critères essentiels permettent de déterminer les informations à faire figurer dans l'annexe :

- Le caractère pertinent de l'information ;
- Son importance relative.

En effet, l'annexe (ou notes annexes) est un document désormais réglementé, qui ne doit comprendre que les informations significatives, susceptibles d'influencer le jugement que les destinataires des documents peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Voici les modèles de tableaux pouvant figurer dans l'annexe :

⁶⁰ HATTAB Abdelaziz, CABINET D'AUDIT COMPTABLE D'INGENIERIE FINANCIERE, « Plan comptable normalisé selon le système comptable financier », CONSTANTINE-ALGERIE, 2010, P57.

Tableau n°24: Evolution des immobilisations et des actifs financiers non courants

Rubriques et postes	Notes	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Goodwill Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Participations Autres actifs financiers non courants					

Source : Journal Officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P37.

Remarque 1 : Chaque rubrique est à développer au moins selon la nomenclature des postes figurant au bilan.

Remarque 2 : La colonne note permet d'indiquer par un renvoi les informations complémentaires portées en annexe concernant la rubrique (variations résultant de regroupement d'entreprises, méthode d'évaluation...).

Remarque 3 : La colonne augmentation est subdivisée si nécessaire en « acquisitions », « apports », « créations ».

Remarque 4 : La colonne diminution est subdivisée si nécessaire en « cessions », « scissions », « mises hors service ».

Tableau n°25: Tableau des amortissements

Rubriques et postes	Notes	Amortissements cumulés en début d'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions éléments sortis	Amortissements cumulés en fin d'exercice
Goodwill Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Participations Autres actifs financiers non courants					

Source : Journal Officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P37.

Remarque 1 : Chaque rubrique est à développer au moins selon la nomenclature des postes figurant au bilan.

Remarque 2 : La colonne note permet d'indiquer par un renvoi les informations complémentaires portées en annexe concernant la rubrique (dures d'utilité ou taux d'amortissement utilisé, modification des taux d'amortissements...)

Tableau n°26: Tableau des pertes de valeur sur immobilisations et autres actifs non courants

Rubriques et postes	Notes	Pertes de valeur cumulées en début d'exercice	Augmentations pertes de valeur sur l'exercice	Reprises sur pertes de valeur	Pertes de valeur cumulées en fin d'exercice
Goodwill Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Participations Autres actifs financiers non courants					

Source : Journal Officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P37.

Tableau n°27: Tableau des participations (filiales et entités associées)

Filiales et entités associées	Notes	Capitaux propres	Dont capital	Quote-part de capital détenu (%)	Résultat dernier exercice	Prêts et avances accordés	Dividendes encaissés	Valeur comptable des titres détenus
FILIALES Entité A Entité B								
ENTITES ASSOCIES Entité 1 Entité 2								

Source : Journal Officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P38.

Tableau n°28 : Tableau des provisions

Rubriques et postes	Note	Provisions cumulées en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	Provisions cumulées en fin d'exercice
PROVISIONS PASSIFS NON COURANTS Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions sur litiges					
TOTAL					

PROVISIONS PASSIFS COURANTS Provisions pour pensions et obligations similaires Autres provisions liés au personnel Provisions pour impôts					
TOTAL					

Source : Journal Officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P38.

Tableau n°29: Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Rubriques et postes	Notes	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
CREANCES					
Prêts					
Clients					
Impôts					
Autres débiteurs					
TOTAL					
DETTES					
Emprunts					
Autres dettes					
Fournisseurs					
Impôts					
Autres créditeurs					
TOTAL					

Source : Journal Officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, P38.

Section 03 : Détermination du résultat de l'exercice et clôture des comptes

L'entreprise doit faire apparaître dans ses livres, en fin d'exercice, le bénéfice ou la perte qui résulte de son activité pour l'exercice qui s'achève.

Une fois le résultat déterminé, l'entreprise procède à la clôture de l'exercice achevé et à la réouverture du nouvel exercice pour respecter le principe d'indépendance des exercices.

La phase d'élaboration du résultat comptable de l'entreprise est nécessaire afin de déterminer le résultat imposable. Dans cette présente section, nous verrons la notion de résultat ainsi que les méthodes et les travaux à suivre afin d'aboutir au résultat de l'exercice.

1. Le résultat comptable

Le résultat est décrit comme suit dans l'article 28 du décret exécutif n°08-156 du 26 mai 2008 portant système comptable financier : « Le résultat net de l'exercice est égal à la différence entre le total des produits et le total des charges de cet exercice. Il correspond à la variation des capitaux propres entre le début et la fin de l'exercice, hors opérations affectant directement le montant des capitaux propres sans affecter les charges ou les produits ». En cas d'excédent des produits sur les charges, c'est un profit pour l'entreprise, dans le cas contraire c'est une perte.

Le résultat net de l'exercice peut être calculé par deux méthodes. Ces deux méthodes sont proposées par le système comptable financier, on nommera la première, la méthode du bilan et la deuxième la méthode du compte de résultat.

- **La méthode du bilan :** le résultat comptable par la méthode du bilan est égal à la différence obtenue entre l'actif et le passif de l'entreprise.

$$\text{Résultat comptable} = \sum \text{Actifs} - \sum \text{Passifs}$$

Si la différence obtenue est positive, cela veut dire que l'entreprise a réalisé un bénéfice, est dans le cas contraire, c'est-à-dire, une différence négative, le résultat obtenu est donc considéré comme une perte.

- **La méthode du compte de résultat :** le compte de résultats est constitué de produits et de charges, le calcul du résultat par le biais du TCR se fait par la différence acquise entre l'ensemble des produits et la totalité des charges.

$$\text{Résultat net de l'exercice} = \sum \text{Produits} - \sum \text{charges}$$

Le résultat obtenu par la méthode du compte de résultat est traduit comme suit :

- Si, le résultat est négatif, cela veut dire que les charges sont supérieures aux produits, donc l'entreprise constate un déficit (perte).
- Si, le résultat est positif, cela veut dire que les charges sont inférieures aux produits, donc l'entreprise constate un bénéfice (profit).

2. Détermination du résultat fiscal

Le résultat doit être déclaré aux services fiscaux dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Le résultat fiscal qui sert de base au calcul de l'impôt sur les bénéfices est déterminé à partir du résultat comptable retraité.

On distingue respectivement deux définitions du résultat fiscal relatif au bilan et au compte de résultats, ce résultat imposable est défini par le code des impôts directs et taxes assimilés (CIDTA) comme suit :

« Le bénéfice imposable est le bénéfice net déterminé d'après le résultat des opérations de toute nature effectuées par chacun des établissements, unités ou exploitations dépendant d'une même entreprise y compris notamment les cessions d'éléments quelconques de l'actif soit en cours soit en fin d'exploitation. »⁶¹

« Le bénéfice net est constitué par la différence entre les valeurs de l'actif net à la clôture et à l'ouverture de la période dont les résultats doivent servir de base à l'impôt diminué des suppléments d'apport et augmenté des prélèvements effectués au cours de cette période par l'exploitant ou par les associés. L'actif net s'entend de l'excédent des valeurs d'actifs sur le total formé au passif par les créances des tiers, les amortissements et les provisions justifiés. »⁶²

Résultat fiscal = Résultat comptable + Réintégrations fiscales – Déductions fiscales

Les charges non déductibles à réintégrer ainsi que les produits non imposables sont énoncés par le code des impôts directs et taxes assimilées et sur les lois des finances annuelles.

⁶¹ Article 140-1 du Code des impôts directs et taxes assimilées, 2021.

⁶² Article 140-2 du Code des impôts directs et taxes assimilées, 2021.

➤ **Les réintégrations**

Généralement, les principales réintégrations à effectuer sur le résultat comptable concernent les :⁶³

- Charges des immeubles non affectés à l'exploitation ;
- Quote-part des cadeaux publicitaires ;
- Quote-part du sponsoring et parrainage ;
- Frais de réception non déductibles ;
- Cotisations et dons non déductibles ;
- Impôts et taxes non déductibles ;
- Taxes de la formation professionnelle et d'apprentissage ;
- Taxes sur les véhicules de tourisme des sociétés ;
- Provisions non déductibles ;
- Amortissements non déductibles ;
- Quote-part recherche et développement ;
- Amortissement non déductible crédit-bail ;
- Amendes et pénalités ;
- Frais de siège.

➤ **Les déductions**

Il s'agit des :⁶⁴

- Plus-values sur cession d'éléments d'actifs immobilisés ;
- Produits et plus-values de cession des actions et titres assimilés ainsi que ceux des actions ou part d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières cotées en bourse ;
- Revenus provenant de la distribution des bénéfices ayant été soumis à l'impôt sur les bénéfices des sociétés ou expressément exonérés ;
- Amortissements liés aux opérations de crédit-bail (Bailleur) ;
- Loyers hors charges financières (Preneur) ;
- Compléments d'amortissements.

⁶³ Loi de finances complémentaires, article n°27, 2010.

⁶⁴ Idem.

3. Regroupement et clôture des comptes de charges et de produits

Les opérations de détermination du résultat, encore appelées écritures de regroupement, consistent à solder l'ensemble des comptes de gestion (charges et produits) et à comptabiliser le résultat de l'exercice.⁶⁵

La clôture des comptes de charges et des comptes de produits en vue de détermination du résultat de l'exercice consiste à passer les écritures suivantes :

Les comptes de produits, après regroupement des soldes de leurs sous comptes respectifs, sont débités individuellement pour leurs soldes respectifs à la clôture de l'exercice par le crédit du compte 12 « compte de résultat ».

Les comptes de charges, après regroupement des soldes de leurs sous comptes respectifs, sont crédités individuellement pour leurs soldes respectifs à la clôture de l'exercice par le débit du compte 12 « compte de résultat ».

Le compte 12 « Résultat de l'exercice » enregistre les soldes des comptes de charges et les soldes des comptes produits de l'exercice, son solde représente :

- Un bénéfice (ou excédent) si les produits sont d'un montant supérieur aux charges (solde créditeur) ;
- Une perte (ou déficit) dans le cas contraire (solde débiteur).

Avec la création du compte 12 « résultat de l'exercice » pour équilibrer l'écriture de la clôture des comptes de charges et des comptes de produits, le total des soldes des comptes de l'actif et celui des comptes de passif sont équilibrés.⁶⁶

Le compte 12 apparaît au passif du bilan avec le signe plus (+) ou moins (-) pour exprimer un bénéfice ou une perte.

L'écriture de clôture des comptes de bilan consiste à :

- Débiter tous les comptes de bilan dont le solde est créditeur à la clôture de l'exercice ;
- Créditer tous les comptes de bilan dont le solde est débiteur à la clôture de l'exercice, pour le montant du dernier solde de chacun des comptes.

Cette écriture consacre la clôture des comptes de l'exercice concerné.

⁶⁵ Ministère des finances, Opcit, P465.

⁶⁶ Ministère des finances, Opcit, P465.

4. L'affectation du résultat

Après la clôture des comptes de l'exercice précédent, le résultat de l'entreprise peut être affecté différemment. Cette affectation est décidée dans le cadre de l'assemblée générale annuelle appelée à se réunir dans les 6 mois suivant la clôture. La décision intervient après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

Une proposition d'affectation du résultat est soumise à l'assemblée votant alors une résolution selon les règles applicables à une assemblée générale ordinaire.

Les procédures sont différentes selon que la société a réalisé des bénéfices ou subi des pertes.

4.1. Affectation des bénéfices

Les associés ou les actionnaires peuvent affecter les bénéfices de différentes manières. Leur choix dépend principalement de leurs objectifs. Leur décision peut ainsi être orientée par la volonté soit ⁶⁷.

- D'assurer l'autofinancement de la société ou d'anticiper les éventuelles pertes futures via la création de réserves ;
- De se voir verser individuellement une partie de ces bénéfices.

➤ Les réserves

Une partie des bénéfices peut être laissée à la disposition de l'entreprise en affectant ces sommes à un ou plusieurs comptes de réserves. Dans le cadre de la répartition des résultats, il existe deux types de mises en réserves qui s'imposent aux partenaires ou aux actionnaires :

- **Les réserves légales** : le code de commerce impose aux sociétés à responsabilité limitée et aux sociétés par actions d'affecter au moins 5 % du bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures. Cette obligation prend fin lorsque cette réserve atteint 10 % du capital social ;
- **Les réserves statutaires** : peuvent également prévoir une réserve obligatoire en plus de la réserve légale.

⁶⁷ AHSATAL Tileli et ZIDANE Lamia, « Le passage du résultat comptable au résultat fiscal, cas d'une ETB/TCE », Mémoire de fin de cycle en vue d'obtention du diplôme de master en finance et comptabilité, Option : comptabilité, contrôle et audit, Université ABDREHMAN MIRA de Béjaia, 2019/2020, P.P 69-70.

En pratique, les statuts ne prévoient que rarement une réserve obligatoire mais optent plutôt pour une formule plus souple octroyant aux associés ou aux actionnaires le pouvoir de décider eux-mêmes, selon les cas, d'affecter une partie des bénéfices à un ou plusieurs comptes de réserves facultatives. Ces mesures peuvent être mises en œuvre en vue d'éliminer toute perte future ou faire l'objet d'une distribution ultérieure en faveur des associés ou des actionnaires.

- **Le report à nouveau :** les associés ou actionnaires peuvent également décider de ne pas affecter directement une partie des bénéfices, mais de reporter la décision d'affectation à une future assemblée générale (qui peut être la prochaine assemblée annuelle ou toute assemblée ordinaire)

- **La distribution des dividendes**

Après avoir affecté certaines sommes aux comptes de réserves, les bénéfices restant peuvent être distribués sous la forme de revenus versés aux associés ou aux actionnaires et appelés « dividendes ».

Ceux-ci sont calculés à partir du bénéfice distribuable auquel s'ajoute, le cas échéant, les sommes ayant été mises antérieurement en réserves en vue de leur distribution.

Le code de commerce prévoit qu'il appartient à l'assemblée générale de déterminer la part des bénéfices attribuée aux associés. C'est donc à l'assemblée générale qu'il incombe de fixer le montant des dividendes. Cette distribution ne peut intervenir qu'après l'approbation des comptes annuels et la constatation de l'existence de sommes distribuables. Les versements sont soumis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés si l'associé ou l'actionnaire est une personne morale soumise à l'IS. Il est à noter que la loi permet la distribution d'acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes. Ce versement peut avoir lieu avant ou après la clôture de l'exercice, en une ou plusieurs fois.

4.2. Affectation des pertes

Lorsque le résultat est une perte, plusieurs options d'affectation doivent être envisagées.

- **Imputer ces pertes sur les réserves :** comme mentionné précédemment, les bénéfices peuvent être affectés dans des comptes de réserves. En cas de pertes, il est donc possible d'imputer ces dernières sur les réserves antérieurement constituées, y compris sur le montant de la réserve légale.

- **Reporter les pertes :** tout comme les possibilités qui leur sont offertes en cas de bénéfices, les associés ou actionnaires peuvent décider d'affecter les pertes de l'exercice dans un compte pour les reporter. Cette affectation ne permet pas de les soustraire du bilan. Le compte ainsi créé sera alors soldé en raison d'éventuels versements des futurs bénéfices effectués par l'entreprise.
- **Perte de la moitié du capital :** il convient de noter que dans la plupart des sociétés commerciales, une procédure particulière doit être adoptée lorsque les comptes sociaux fait apparaître des pertes qui rendent le montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social. En particulier, dans les quatre derniers mois suivant la date d'approbation des comptes, la possibilité de dissolution de la société doit être négociée avec les partenaires ou actionnaires.

5. Réouverture du nouvel exercice

L'entreprise doit effectuer :⁶⁸

- **La réouverture des comptes de bilan :** l'opération consiste à inscrire dans chaque compte de bilan le solde dégagé à la clôture, du côté de sa nature. Les comptes de bilan qui ont un solde débiteur sont débités, ceux qui ont un solde créditeur sont crédités. A la réouverture des comptes de charges et des produits repartent à zéro.
- **La contrepassation des écritures de régularisation :** les écritures de régularisation des charges et des produits enregistrés lors de l'inventaire, font l'objet d'une contrepassation, après la réouverture du journal, ce qui permet de transférer des charges ou des produits d'un exercice sur l'autre.

⁶⁸ GRANDGUILLLOT Béatrice et Francis, Opcit, P173.

Conclusion

Les travaux d'inventaire consistent aussi à dénombrer tous les biens et les dettes de l'entreprise, passer les écritures de régularisation concernant la régularisation des opérations d'achats et de ventes, les charges constatées d'avance, les produits constatés d'avance, les charges à payer, les produits à recevoir, les rabais remises ristournes à accorder, les rabais remis ristourne à recevoir, ces régularisations que nous venons d'étudier, sont nécessaires à la détermination d'un résultat propre et fidèle de l'exercice.

Une fois les travaux de fin d'exercice terminés, on peut passer à la clôture des comptes, et établir ainsi le compte de résultat, le bilan et l'annexe. La clôture des travaux de fin d'exercice se fait par la détermination du résultat ainsi que l'établissement des états financiers qui représente l'objectif finale de toute entité, c'est la phase primordiale qui permet de dégager sa situation patrimoniale et financière nette. Cette dernière ayant pour objet d'informer l'ensemble des utilisateurs et particuliers de l'entreprise sur son image fidèle d'une part, et de préparer une situation de base pour l'exercice qui se suivra, et cela afin de mettre en œuvre tous les moyens matériels et financiers pour la continuité son activité.

Ces travaux ont modifié les soldes de certains comptes et peuvent faire apparaître de nouveaux comptes, il est donc nécessaire de recalculer les soldes de certains comptes, et d'établir une nouvelle balance. Etablissons cette balance en distinguant clairement les comptes de bilan et les comptes de charges et produits.

Chapitre III

*Les travaux de fin d'exercice
au sein de la Direction de
Distribution SONELGAZ de
Tizi-Ouzou*

Introduction

Les travaux de fin d'exercice, ou travaux d'inventaire, permettent de présenter le visage définitif des comptes, en assurant leur conformité avec les principes comptables fondamentaux, notamment le principe de prudence et le principe d'indépendance des exercices, ces deux derniers principes dominent tous les travaux d'inventaire, réalisés en fin d'exercice comptable, pour l'élaboration des états financiers qui sont des éléments essentiels pour l'information des tiers.

Après avoir présenté dans les deux chapitres précédents des concepts théoriques concernant les travaux de fin d'exercice, nous essayerons, dans ce qui suit, de faire une projection de l'étude théorique sur l'entreprise.

A cet effet nous avons bénéficié d'un stage pratique au niveau de la Direction de Distribution (SONELGAZ) de Tizi-Ouzou.

Dans ce chapitre, nous allons introduire par une présentation de l'organisme d'accueil SONELGAZ à travers un bref historique et l'exposition de ses missions et ses différentes structures.

Par la suite, nous allons présenter le déroulement des travaux d'inventaire au sein de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou.

Enfin, nous allons conclure par les états financiers (bilan, compte de résultat, et tableau de flux de trésorerie) et les différentes opérations avant l'établissement de ces états financiers.

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil de SONELGAZ

Nous allons d'abord présenter l'entreprise nationale SONELGAZ qui est la seule entreprise sur le marché algérien en termes de produit proposé à sa clientèle, ses missions et ses attributions.

1. Historique de SONELGAZ

SONELGAZ est l'opérateur historique dans le domaine de la fourniture des énergies électriques et gazières en Algérie. Ses missions principales sont la production, le transport et la distribution de l'électricité ainsi que le transport et la distribution du gaz par canalisations. Ses nouveaux statuts lui confèrent la possibilité d'intervenir dans d'autres segments d'activités présentant un intérêt pour l'entreprise et notamment dans le domaine de la commercialisation de l'électricité et du gaz à l'étranger.

Depuis la promulgation de la loi sur l'électricité et la distribution du gaz par canalisations, SONELGAZ s'est restructurée pour s'adapter au nouveau contexte. Elle est, aujourd'hui, érigée en Groupe industriel composé de 31 filiales et 9 sociétés en participation. Elle emploie plus de 56 500 travailleurs.

SONELGAZ a toujours joué un rôle prépondérant dans le développement économique et social du pays. Sa contribution dans la concrétisation de la politique énergétique nationale est à la mesure des importants programmes de réalisation en matière d'électrification rurale et de distribution publique gaz, qui ont permis de hisser le taux de couverture en électricité à près de 98% et le taux de pénétration du gaz à 43%.

Au début du 20ème siècle, 16 sociétés se partageaient les concessions électriques en Algérie, le groupe Lebon (Compagnie centrale d'éclairage par le Gaz) et la société algérienne d'éclairage et de force au centre et à l'ouest, la Compagnie Du Bourbonnais à l'est ainsi que les usines Lévy à Constantine.

Par décret du 16 aout 1947, ces 16 compagnies concessionnaires sont transférées à l'établissement public d'Electricité et Gaz d'Algérie. Elles détenaient alors 90% des propriétés industrielles électriques et gazières du pays.

1962-1969 : Soutenir le développement économique et social de l'Algérie

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

La prodigieuse trajectoire de cette grande entreprise nationale reflète celle de la nation algérienne qui, depuis son accession à l'indépendance en 1962, a su mobiliser ses efforts pour réorganiser son économie et répondre aux nombreux besoins sociaux d'une population à forte croissance.

1969 : Création de SONELGAZ

C'est l'ordonnance N°69-59 du 28 juillet 1969 qui dissout l'établissement public d'Electricité et Gaz d'Algérie, issu des lois françaises de nationalisation de 1947, et promulgue les statuts de la Société Nationale de l'Electricité et du Gaz (SONELGAZ).

En 1969 SONELGAZ était déjà une entreprise de taille importante dont le personnel est de quelque 6000 agents. Elle desservait 700 000 clients.

Dès sa mise en place, l'entreprise a effectué, outre la vente d'énergie, l'installation et l'entretien d'appareils domestiques fonctionnant à l'électricité ou au gaz.

Elle s'est attachée à promouvoir l'utilisation du gaz naturel et de l'électricité dans les secteurs industriel, artisanal et domestique.

1977 : Plan National d'Electrification

A partir de 1977, son action s'est concentrée sur le programme d'électrification totale du pays. Ainsi, elle a largement contribué à la modernisation de l'économie et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens en Algérie.

1983 : Première restructuration : naissance des filiales travaux

SONELGAZ s'est restructurée une première fois et a donné naissance à cinq (5) entreprises travaux spécialisées ainsi qu'une entreprise de fabrication :

- KAHRIF : Les Travaux d'électrifications.
- KAHRAKIB : Le montage des infrastructures et installations électriques.
- ETTERKIB : Le montage industriel.
- INERGA : Les travaux génie civil.
- KANAGAZ : La réalisation des réseaux gaz.

AMC pour la fabrication des compteurs et des appareils de mesures et de contrôles.

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

C'est grâce à ces sociétés que SONELGAZ dispose actuellement d'infrastructures électriques et gazières répondant aux besoins du développement économique et social du pays.

1991 : Un nouveau statut pour SONELGAZ

1991, la SONELGAZ s'est transformée en un établissement publique à caractère industriel et commercial par le décret N°91-475 du 14/12/1991, sous le contrôle d'un organe appelé le conseil d'orientation et de surveillance.

Le décret exécutif N°95-280 du 17 septembre 1995 confirme la nature de SONELGAZ en tant qu'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial placé sous tutelle du Ministre chargé de l'énergie et des mines et doté de la personnalité morale et une autonomie financière.

2002 : La transformation en SPA

Suite à la promulgation de la loi N°02/01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et la distribution du gaz par canalisations, SONELGAZ devient Société Algérienne de l'Electricité et du Gaz, une Société par Action.

Ce statut lui donne la possibilité d'élargir ses activités à d'autres domaines relevant du secteur de l'énergie et aussi d'intervenir hors des frontières de l'Algérie.

En tant que SPA, elle doit détenir un portefeuille d'actions et d'autres valeurs mobilières et à la possibilité e prendre des participations dans d'autres sociétés.

Cela annonce l'évolution de 2004 où SONELGAZ devient un Groupe Industriel.

2004-2006 : Le Groupe SONELGAZ : l'expansion

En 2004, SONELGAZ devient une holding de sociétés.

Une partie de ses entités en charge de ses métiers de base sont érigées en filiales assurant ces activités :

- La SPE : Société Algérienne de Production d'Electricité.
- La GRTE : Société Algérienne de Gestion de Réseaux de Transport de l'Electricité.
- La GRTG : Société Algérienne de Gestion de Réseaux de Transport du Gaz.

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

En 2006, cinq (5) autres sociétés sont créées, Il s'agit de l'Opérateur du Système Electrique, chargé de la conduite du système Production/Transport de l'électricité.

- SDA : Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz à Alger.
- SDC : Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz du Centre.
- SDE : Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz de l'Est.
- SDO : Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz de l'Ouest.

2007-2009 : Parachèvement de la restructuration : Le renouveau

Réorganiser pour mieux progresser, telle est la démarche poursuivie par le Groupe SONELGAZ durant ces dernières années, l'enjeu étant la qualité du service rendu à la clientèle ; un projet mûri au sein de l'entreprise, pour aboutir à la finalisation de son organisation en Groupe Industriel (maison mère/filiales) constitué de trente-trois (33) filiales et de six (06) sociétés en participation directe.

Cette période reste marquée par la détermination de SONELGAZ à faire plus et mieux, en mobilisant des financements importants afin de développer et renforcer ses infrastructures électriques et gazières.

La dynamique d'investissement a concerné tous les métiers et toutes les zones géographiques, pour assurer un approvisionnement en énergie et assurer un service de qualité à la clientèle.

2011 : Amendement des statuts de SONELGAZ

Les statuts de SONELGAZ adoptés en 2002, ont été révisés et approuvés par le conseil des ministres, le lundi 2 mai 2011 et deviennent, de ce fait, en conformité avec le dispositif de la loi N°02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et la distribution du gaz par canalisations.

Désormais, SONELGAZ (SPA) est organisée en "société holding" sans création d'une personne morale nouvelle et prend la dénomination de SONELGAZ. Par ailleurs, la société holding SONELGAZ et ses sociétés filiales forment un ensemble dénommé "Groupe SONELGAZ".

Dans les statuts amendés, SONELGAZ conserve le rôle de détenteur du portefeuille des actions constituant le capital social de ses filiales.

Les conseils d'administration des filiales, constituent les relais incontournables permettant à la société holding de suivre et d'orienter le pilotage des filiales.

Aujourd'hui, cette entreprise occupe une place très importante en matière de production, de transport et de distribution d'énergie électrique et gazière. On peut constater dans l'importance de son chiffre d'affaire, nombre de sa clientèle, longueur de son réseau... etc.

2. Missions et attributions du groupe SONELGAZ

Le groupe SONELGAZ est une entreprise devenue leader dans la production, le transport et la distribution de l'énergie que ce soit à l'étranger ou en Algérie avec ses 11 097 679 clients en Algérie soit 7 428 843 pour l'électricité et 3 668 836 concernant le gaz.

De par son décret N°026195 du 01/06/2002, elle a pour objectif :

- La production et la commercialisation de l'électricité et du gaz à l'étranger et en Algérie ;
- Le transport du gaz pour le marché national et international ;
- La distribution et la commercialisation du gaz par canalisation en Algérie ;
- L'étude ainsi que le développement des énergies nouvelles ;
- De devenir une société actionnaire (portefeuille d'action) ;
- De devenir leader dans la prestation et dans l'équipement en matière énergétique.

2.1. Réussite de SONELGAZ

- Sa réussite est essentiellement due à ses 72 598 agents qui veillent chaque jour au bon fonctionnement de l'activité ;
- Son succès s'explique aussi par ses 34 filiales et ses 5 sociétés en participations puisque ses filiales assurent la production, le transport et la distribution de l'électricité et gaz ;
- C'est ce qui concrétise le principe de la "décentralisation" dans la gestion des activités de l'entreprise renforcée par sa coordination, sa diffusion de l'information et sa prise de décision ;
- Sa place de leader a été aussi obtenue grâce à ses infrastructures lui permettant une grande capacité d'intervention :

- 293 473 kms de réseaux d'électricité et 78549 kms réseaux de gaz ;
- Sa production d'électricité de 54 086 MW ;
- Ses recettes s'estimant à 233 Milliards de Dinars.

2.2. Entreprise innovante

- Elle se caractérise par sa capacité innovante à rechercher et à développer de nouvelles énergies comme le solaire et l'éolien ;
- C'est le cas avec le programme national de développement des énergies renouvelables pour l'année 2011 à 2030 qui vise une production de l'énergie solaire et éolien de 40 %.

2.3. Entreprise qui forme

SONELGAZ est une entreprise participante à la formation des jeunes par le biais de plusieurs formations spécialisées dans des instituts externes mais aussi dans son propre institut de formation qui s'appelle « Institut de formation de l'électricité et du gaz » de Ben AKENOUN, des écoles de la ville de Blida et de Ain M'LILA qui sont des écoles de formations techniques afférentes aux métiers de l'électricité et du gaz.

2.4. Entreprise d'action sociale

Elle apporte un soutien dans le mouvement sportif, en promouvant certains sports comme le football et bien d'autres disciplines, en plus de cela, elle participe aux aides nécessaires mais c'est une aide supplétive.

Elle contribue aussi à la promotion de la culture Algérienne et permet sa sauvegarde.

2.5. Société de travaux du groupe SONELGAZ

Elle se compose aussi de la compagnie de l'engineering de l'électricité et du gaz composé de plusieurs filiales spécialisées dans la réalisation des infrastructures énergétiques comme la réalisation de travaux de montage industriel.

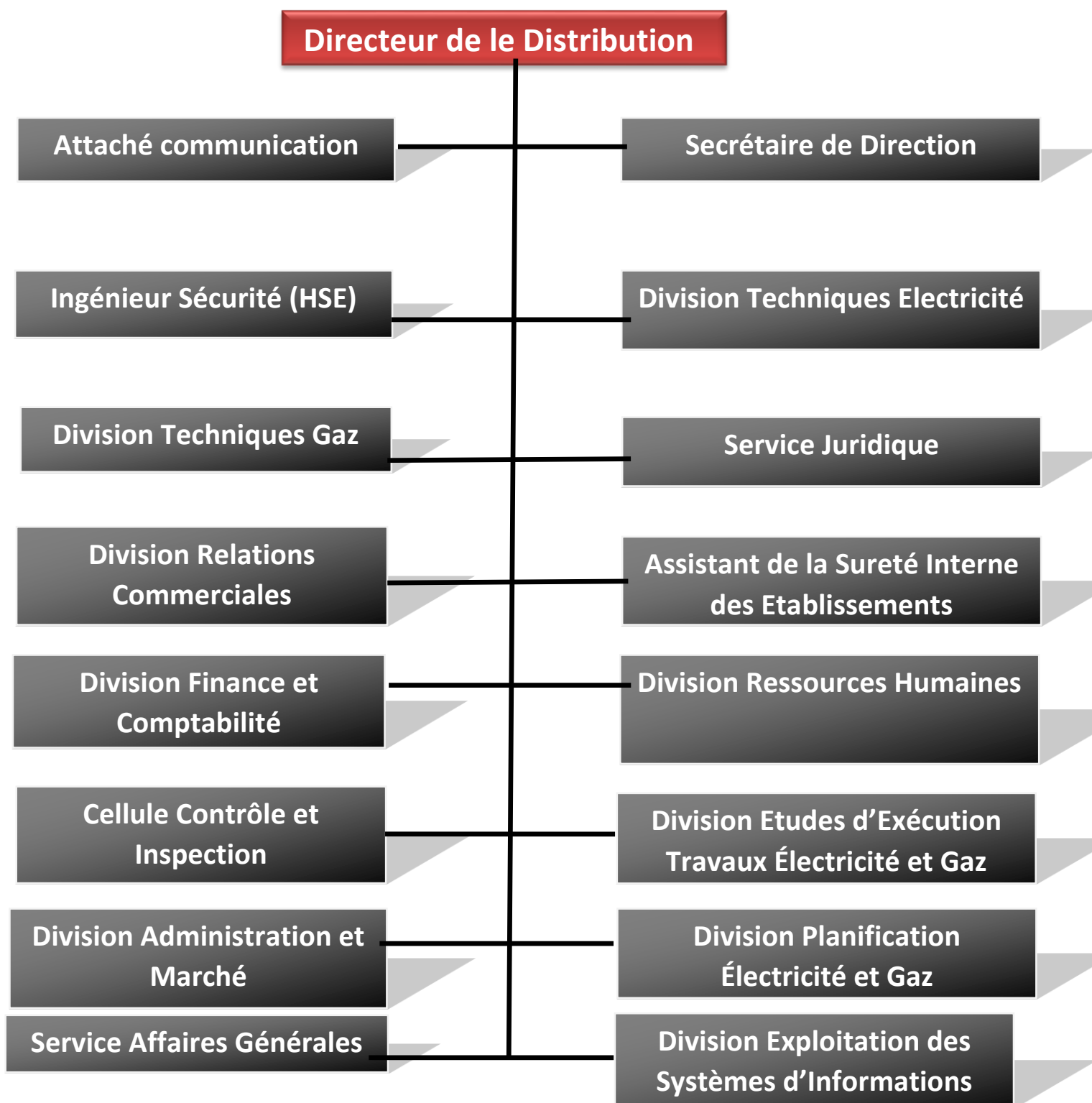
3. Organigramme et structures de la direction de distribution de Tizi-Ouzou

Avec le temps, l'entreprise s'est dotée de nouvelles structures lui permettant de se développer et de décentraliser les missions des agents qu'elle emploie.

Cette décentralisation permet aujourd'hui à l'entreprise d'être plus rapide, plus efficace et permet aux différentes structures de moins sentir la pression.

3.1. Organigramme de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou

Notre étude se déroule dans la Direction régionale de Tizi-Ouzou, son organigramme est présenté comme suit :

Figure n°03 : Présentation de l'organigramme de la Direction de Distribution de
Tizi-Ouzou

Source : Document interne de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou

3.2. Le fonctionnement des structures de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou

La Direction de Distribution de Tizi-Ouzou se subdivise sur plusieurs divisions dont nous situerons les plus importantes.

3.2.1. Les divisions de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou

a. La Division Gestion des Systèmes Informatiques

C'est une division qui a pour rôle de créer la base de données de l'entreprise et de permettre l'utilisation de plusieurs systèmes tel que :

- Le « Système de Gestion de la Clientèle » qu'on utilise essentiellement dans le service trésorerie ;
- Le système « **HISSAB** » pour le service comptable ;
- Le système « **NOVA** » pour le service ressource humaine.

b. La Division Administrative du Marché

Cette division a pour rôle l'élaboration et le suivi des marchés, l'ouverture et la gestion des autorisations de programmes pour la réalisation des engagements de l'entreprise, ainsi que la prise en charge du travail administratif qui en découle tel que le traitement et ordonnancement des factures fournisseurs.

c. Division Relations Commerciales

C'est une division qui met en relation les acteurs clés de l'entreprises à travers des documents comptables qui seront contrôlés par la division finance et comptabilité pour la plupart (banque-entreprise, clients-entreprise). La gestion directe de la clientèle est assurée par les dix-sept agences commerciales de la direction de distribution dans un objectif de proximité et une meilleure efficacité et rapidité dans la prise en charge des travaux.

Les dix-sept (17) agences commerciales :

1. TIZI-OUZOU
2. DRAA BEN KHEDDA
3. DRAA EL MIZAN
4. AZAZGA

5. LARBA-N-IRATHEN
6. AIN EL HAMMAM
7. TIGZIRT
8. BOUZEGUENE
9. OUAGNOUN
10. BOGHNI
11. OUADHIAS
12. BENI DOUALA
13. KRIM BELKACEM
14. MEKLA
15. AZZEFOUN
16. MAATKAS
17. IFARHOUNEN

Cette division et ses agences commerciales utilisent essentiellement le logiciel "SGC" (système de gestion de la Clientèle), dans la gestion de sa clientèle en termes de créances et encaissements.

d. La Division Ressource Humaine

Comme son nom l'indique, cette division s'occupe essentiellement de la gestion de la ressource humaine comme les recrutements, les congés, les promotions et avancements, l'élaboration de la paie.

Elle s'occupe aussi de l'établissement de tous les documents administratifs nécessaires tels que les contrats de travail assurent le lien entre l'employeur et les organismes sociaux, en matière de la sécurité sociale par exemple.

Pour son fonctionnement, elle utilise un système d'information appelé « NOVA ». Celui-ci est lié directement au système HISSAB, ce qui permet la génération automatique des écritures comptables.

e. La Division Technique d'Electricité

Anciennement appelée la Division d'Exploitation d'Electricité, cette division a pour mission d'assurer le bon fonctionnement du réseau électricité de l'entreprise en prenant en

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

charge les travaux d'entretiens des réseaux (entretiens programmés ou dans le cadre des dépannages suite incidents).

Cette division est composée de trois services :

- Le service contrôle exploitation réseaux qui élabore les programmes d'entretiens des ouvrages et contrôle leur application ;
- Le service en maintenance électricité en procédant à la recherche et à la localisation des défauts des câbles ;
- Le service télé conduite en installant et en suivant la maintenance des automates de réseaux.

f. La Division Technique de Gaz

Anciennement appelée la Division Exploitation du Gaz, cette division comme la Division Technique d'électricité, s'assure du bon fonctionnement et de la bonne exploitation du gaz (mise en œuvre, installation, sécurité etc.)

Elle est composée de trois services :

- Le service contrôle exploitation réseaux qui élabore les programmes d'entretien des ouvrages et contrôle leur application ;
- Le service développement des réseaux gaz qui étudie les schémas de restrictions et de développements des réseaux MP des agglomérations ;
- Le service maintenance gaz qui procède à la recherche et à la localisation des défauts de canalisations.

g. La Division des Affaires Générales

Cette division a pour missions :

- D'Assurer la gestion des moyens, le matériel ainsi que les infrastructures de la direction de distribution ;
- Le suivi et la gestion du gardiennage des locaux de la direction de distribution ;
- Le suivi et la gestion de l'entretien ainsi que le nettoyage des locaux de la direction de distribution.

Cette division s'occupe des achats :

- Elle assiste les structures opérationnelles pour les achats groupés ;

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

- Procéder aux achats des fournitures classiques et spécifiques ;
- Assurer la gestion de l'économat.

Elle s'occupe aussi du parc automobile :

- Assurer les prestations relevant des activités parc automobile.
- Assurer la gestion des carburants, des assurances, des vignettes etc...
- Assurer les prestations diverses avec les partenaires.

Cette division s'occupe des documentations et des archives :

- Purger et classer les archives de la Direction Générale de Distribution (DGD) ;
- Organiser et gérer la bibliothèque de la Direction Régional ;
- Assurer l'approvisionnement de la bibliothèque en documents, revues ...

h. La Division Finance et Comptabilité (DFC)

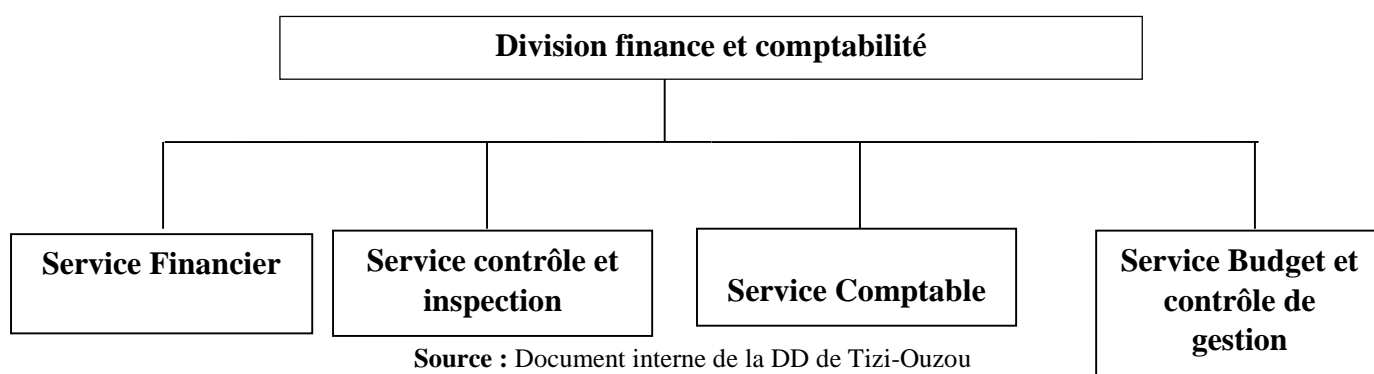
C'est une division créée en 2005, au niveau de la Direction de Distribution, dans le cadre de la décentralisation des missions de la Direction Générale de la Filiale SADEG dans l'objectif d'alléger le rôle des structures déjà présentes.

La DFC de la direction de la Distribution de Tizi-Ouzou a pour rôle d'assurer :

- L'enregistrement de tous les mouvements des comptes du bilan ainsi que des comptes de gestion ;
- Les dépenses engagées par l'entreprise ;
- L'élaboration des budgets et tableaux de bords ;
- L'assistance et le contrôle de la gestion de l'entreprise.

Cette division se divise donc en 4 services :

Figure n°04: Présentation de la Division Finance et Comptabilité



❖ **Service comptable**

Il permet d'enregistrer les écritures comptables concernant les différentes opérations comptables de l'entreprise ainsi que les mouvements touchant l'actif et le passif de l'entreprise, l'élaboration des déclarations fiscales mensuelles et annuelles et sur la comptabilité générale et analytique.

Il permet aussi d'élaborer et d'adapter des règles et méthodes comptables, interprète les résultats et permet la mise à jour du patrimoine de l'entreprise.

❖ **Service budgétaire**

Il permet d'analyser et de prévoir les couts budgétaires endurés par l'entreprise et trace un programme de contrôle de gestion d'entreprise, recherche un équilibre financier que ce soit à court terme ou à long terme

❖ **Service financier**

Il permet de prévoir les recettes et dépenses de l'activité économique engagée par l'entreprise et permet aussi de réunir l'argent afin de répondre aux besoins de l'entreprise comme le rapprochement financiers et comptables (CCP, BNA), le paiement des salaires, des factures des artisans et les cotisations.

❖ **Service contrôle et inspection**

Chargé de la conformité des transferts des activités et de leur prise en charge dans les normes réglementaires requises, il agira sur :

- La gestion des travaux ;
- La gestion de la clientèle ;
- La tenue et le rapprochement des comptes ;
- Le respect des procédures ;
- Le contrôle des caisses.

3.3. Assistants du directeur de Distribution

a. Chargé de la communication

Il conçoit et organise les informations qui doivent être publiées en utilisant les supports appropriés, c'est à dire (les dépliants, les affiches, la presse, les radios locales, les brochures) en se basant sur la politique choisit par l'entreprise.

Il participe aussi avec la direction générale aux distributions et manifestations commerciales.

b. Chargé de la sureté interne

Il a pour missions de :

- Suivre de manière permanente tous les aspects de la sureté interne de la direction de distribution, et tous les établissements rattachés ;
- S'assurer du bon fonctionnement des moyens de sécurisation mise en place ;
- Faire des comptes rendus en temps réel en cas d'événement affectant la Sureté Interne ;
- L'élaboration du plan de Sureté Interne de la direction de distribution en collaboration avec les services de sécurité de la wilaya et les autorités locales.

c. Chargé de la sécurité

Il doit :

- Préparer les réunions de Commissions d'Hygiènes et Sécurités pour le compte de la Direction ;
- Préparer des simulations d'incidents des énergies avec les services techniques (districts) ;
- Mettre au point le programme annuel d'action.

d. Service des affaires juridiques

C'est un service qui a pour missions :

- Prendre en charge les affaires d'ordre juridique des structures de la direction régionale ;
- Prendre les mesures permettant d'assurer le recouvrement des créances de toutes natures ;
- Participer à la rédaction des cahiers de charges et contrats à la commission des marchés.

3.4. Différentes tâches du service exploitation

3.4.1. Définition du service exploitation

Son champ d'action est le contrôle et la comptabilisation des opérations d'exploitations courantes et financières. Il est à noter que la comptabilité de la SONELGAZ peut être divisé en deux types :

- Une comptabilité intégrée où toutes les écritures comptables sont automatisées. Pour ce type d'écriture, le travail de la DFC consiste à contrôler seulement la conformité ex : Le Chiffre d'affaires et la paie ;
- Une comptabilité manuelle où les écritures sont constatées au niveau de la DFC à l'aide d'un système de comptabilité nommé « HISSAB ». La comptabilité est constatée au niveau des DFC/DD sur la base des documents réceptionnés tels que les factures fournisseurs....

3.4.2. Différentes tâches des agents du service exploitation

a. Chef du Service

Dont les missions sont :

- Coordonne et suit les travaux effectués par les agents sous sa coupe ;
- Contrôle de la balance ;
- Calcul et déclaration des chiffres d'affaires et base d'imposition à la TAP et TVA et de la régularisation annuels ;
- Participe aux travaux comptables de fin d'année (détermination du résultat, clôture et réouverture des comptes) ;
- Etablit les tableaux de synthèses mensuels et de fin d'année ;
- Suivi des comptes de gestion ;
- Suivi des clôtures des autorisations de programme ;
- Suivi des inventaires de fin d'année.

b. Deux chargés d'étude

Dont les missions sont :

- Mise à jour du fichier auxiliaire par rapport au grand livre ;
- Comptabilisation des amortissements en fin d'année ;

- Comptabilisation des ordres d'écritures émanant du fichier central ;
- Contrôle et envoi des propositions de clôture au fichier central ;
- Etablir les déclarations mensuelles des impôts ainsi que les régularisations annuelles ;
- Assure la gestion des investissements (fichier auxiliaire et fichier central) ;
- Suivi et rapprochement des comptes des impôts ;
- Détermine le chiffre d'affaire annuel imposable ;
- Comptabilisation des avis d'échange interne (émis et reçus) ;
- Traitement et comptabilisation des demandes de chèques et notes de remboursement des structures de la direction de distribution.

c. Trois comptables principaux

Dont les missions sont :

- Traitement, contrôle, comptabilisation et classement des factures fournisseurs ;
- L'agent doit s'assurer de la conformité du dossier de facturation et procéder à l'affectation de la charge aux comptes de la société ;
- Vérification et suivi des menus dépenses (états de caisses) ;
- Suivi et comptabilisation de l'inventaire du carburant.

d. Deux comptables principaux

Dont les missions sont :

- Contrôle et comptabilisation des caisses (les encaissements et les comptes créances) ;
- Validation des synthèses financières (les mouvements financiers).

Section 02 : Le déroulement des travaux d'inventaire au sein de la Direction de Distribution

Après la présentation de l'organisme d'accueil, cette section est consacrée à présenter le déroulement des travaux d'inventaire au sein de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou.

1. Inventaire physique du patrimoine de l'entreprise

1.1. Inventaire des immobilisations

La Direction Distribution de Tizi-Ouzou possède des immobilisations corporelles occupant une part très importante dans son bilan, voir plus de 90% du total de son actif.

Nous constatons que l'actif non courant de l'entreprise est constitué uniquement des immobilisations corporelles et investissements en cours, car la gestion des immobilisations incorporelles et financières sont centralisées au niveau de la direction générale du groupe SONELGAZ.

Les immobilisations au sein de la DD sont divisées en deux fichiers : fichier central et fichier auxiliaire.

1.1.1. Le fichier central

C'est l'ensemble des immobilisations gérées au niveau de la direction générale, constitué des terrains et agencements, des bâtiments industriels, administratifs et commerciaux et des différentes installations complexes relatives aux réseaux électricité et gaz.

Ce fichier est rassemblé dans un inventaire informatisé qui fait l'objet d'un traitement annuel, pour le calcul de la charge d'amortissement à constater, et comporte pour chaque investissement les informations relatives à :

- La nature de l'investissement ;
- Son identification ;
- Sa codification géographique (unité d'exploitation) ;
- L'année de mise en service ;
- Les références des documents d'acquisition ;

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

- Sa valeur d'acquisition ;
- Les réévaluations éventuelles ;
- Les renseignements nécessaires à la tenue des comptes de comptabilité générale.

En outre, cet inventaire permet également de connaître la valeur des amortissements pratiqués antérieurement, ainsi que la valeur résiduelle (valeur comptable nette ou VNC). Annuellement, ce fichier est rapproché avec les éléments physiques sur le terrain et validé par le gestionnaire pour dégager les écarts positifs et négatifs.

Les comptes du fichier central sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau n°30: Les comptes du fichier central

Compte	Libelle	Durée de vie
211	Terrains	-
212	Agencements et aménagements de terrain	45
21311	Bâtiments industriels	25
21312	Bâtiments administratifs et commerciaux	50
21313	Bâtiments sociaux	50
213200	Voies d'accès	45
213211	Ouvrages de génie civil	45
215200	Equipement des postes HT	25
215201	Transformateurs de puissance de réglage	25
215202	Réseaux HT aériens	25
215203	Réseaux HT souterrains	25
215204	Postes de distributions	25
215206	Réseaux BT aériens	30
215207	Réseaux BT souterrains	30
215209	Contrôles protections et annexes	25
215211	Postes de détente et predétente	20
215214	Canalisation MP (acier)	20
215215	Réseaux MP BP cuivre	20
215216	Canalisations BP acier	20

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

215217	Canalisations BP MP plastique	20
215219	Contrôles protections Gaz	20
2152251	Installations annexes fichier central	25
2152261	Installations matériel de transmission fichier central	10

Source : Document interne de la DD

1.1.2. Le fichier auxiliaire

Le fichier auxiliaire renferme les autres immobilisations, de faible valeur unitaire, en comparaison avec celles du fichier central, gérées par la DD, et constituées de :

- Le mobilier et matériel de bureau ;
- Le matériel informatique ;
- Les installations de climatisation, de système anti-incendie ; ...
- L'outillage ;
- Le parc roulant ;
- Les branchements électricité et gaz ;
- Les compteurs électricité et gaz...

Ce fichier est suivi, renseigné et mis à jour par la DFC de la DD, dans le même esprit que le fichier central. Il fait de même l'objet de mouvement en cas de transfert, cession ou sortie d'actif, et à chaque fin d'exercice, de calcul d'amortissement linéaire.

Comptablement, ces acquisitions sont inscrites au compte 23xx, puis transférées au compte 21xx approprié sur la base d'une décision d'affectation. En effet, toute les acquisitions d'investissement devront faire objet d'une décision d'affectation établie par les services gestionnaires et transmise au service comptable au même temps que la facture d'achat. Cette décision comporte les renseignements suivant :

- L'identification du bien : la nature du bien, le numéro de série, la marque, le modèle, le type et l'immatriculation ;
- Les éléments de valorisation (le montant + TVA) ;
- Les références de la facture d'achat ;
- La nature d'achat (nouvelle acquisition ou remplacement) ;
- L'imputation crédit (AP) ;

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

- La date d'affectation ;
- La structure d'affectation (le service utilisateur) ;
- Le code à barres (il est affecté un code à barres à chaque immobilisation relevant du fichier auxiliaire).

Le fichier auxiliaire (l'inventaire) permet principalement :

- De suivre les mouvements d'investissements ;
- De calculer les amortissements en vue de l'établissement du bilan ;
- De servir de base à une éventuelle réévaluation légale.

L'entrée d'un élément au fichier auxiliaire nécessite la présentation de la facture d'achat ou de réalisation ainsi que la décision d'affectation du bien au service utilisateur.

Comme pour le fichier central, il est aussi rapproché en fin d'année avec les éléments physiques sur le terrain (comparaison entre le fichier comptable et l'inventaire physique) afin de dégager des écarts positifs ou négatifs.

Les comptes du fichier auxiliaire sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau n°31: Les comptes du fichier auxiliaire

Compte	Libelle	Durée de vie
2152262	Installations matériel de transmission fichier	10
21821	Matériel informatique fichier central	10
21851	Agencements des bâtiments administratifs et commerciaux	10
215208	Branchements et colonnes montantes	25
215218	Branchements et postes de livraison	25
21530	Petit outillage et appareillage divers	5
215312	Gros outillage fichier auxiliaire	10
21533	Matériel bases de chantier	3
21800	Mobilier de bureau	10
21810	Matériel de bureau	10
218223	Equipement spécifique centre de traitement informatique	3
218224	Autre matériel micro-informatique	4
218321	Mobilier équipement ménager identifiable	10

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

21840	Matériel automobile	5
218521	Installation de protection contre	10
218522	Installation de climatisation	10
218524	Autres agencements bâtiments administratifs et	10
218722	Installation de climatisation	10
2188040	Compteurs électricité en service	25
2188041	Compteurs gaz en service	25
218805	Transformateurs de mesure	25
21881	Matériels installations chez les tiers	25
21882	Transformateurs de puissance de rechange	25
2188340	Compteurs électricité	25
2188341	Compteurs gaz	25
2188440	Compteurs électricité	25
2188441	Compteurs gaz	25

Source : Document interne de la DD

1.1.3. L'acquisition des immobilisations

Tout investissement est conditionné par l'ouverture d'une AP, ces investissements sont comptabilisés d'abord au débit des comptes (23xx) qui seront ensuite transférés à leurs comptes.

a. Seuil de comptabilisation en immobilisation

Le principe retenu au niveau de l'article 121-4 de l'arrêté d'application du SCF stipule que : « Les éléments de faible valeur peuvent être considérés comme entièrement consommés dans l'exercice de leur mise en service et par conséquent ne pas être comptabilisés en immobilisations ; »

Au niveau de SONELGAZ, le seuil de comptabilisation des éléments d'investissement mobilier au niveau des comptes d'immobilisation est fixé actuellement à 5000 DA, en dessous duquel les achats peuvent être considérés comme entièrement consommés, et comptabilisés en tant que charge de l'exploitation.

b. La notion de l'autorisation de programme

L'autorisation de programme (AP) est l'autorisation par laquelle la direction générale donne à une unité le pouvoir d'engager des dépenses pour la réalisation d'un investissement, et pour laquelle une enveloppe financière est allouée.

Autrement dit, au niveau de la SONELGAZ, toute dépense d'investissement est conditionnée par l'ouverture d'une autorisation de programme.

L'AP constitue l'élément central de la gestion des crédits. Elle fixe le cadre budgétaire pour toute opération d'investissement.

Elle permet au plan :

- Des prévisions budgétaires : d'assurer une meilleure allocation de ressources.
- Du contrôle de gestion : de suivre les dépenses effectuées et en assurer le contrôle par rapport aux prévisions.
- De l'intégration au fichier des immobilisations : de permettre l'amortissement des ouvrages (reconstituer le cout de l'opération à partir des dépenses par nature d'investissement)

Une AP est nécessaire pour toute opération dont la réalisation a une incidence sur le patrimoine de l'entreprise (elle permet d'immobiliser les investissements).

c. La comptabilisation d'une facture d'investissement

Dans la gestion de la SONELGAZ, les biens à inscrire en immobilisation, qu'ils soient acquis ou produits, sont comptabilisés, en premier lieu, au débit des comptes d'immobilisation en cours (23xx) sur la base des pièces justificatives permettant de saisir les informations relatives :

- À la nature du bien acquis
- Aux éléments rattachés à cette acquisition (prix d'achat, frais à rattacher au cout d'achat, impôts et taxes éventuels et non récupérables, ...)
- À l'autorisation de programme AP ouverte à cet effet et inscrite au niveau du programme, information de base pour la comptabilisation de l'acquisition de l'actif à immobiliser.

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

La contrepartie au crédit est déterminée en fonction du type d'acquisition du bien à immobiliser :

- Fournisseurs d'immobilisations (404xx) dans le cas d'un achat direct auprès d'un tiers.
- Production immobilisée d'actifs corporels ou incorporels (731xx ou 732xx) dans le cas d'un bien produit par l'entreprise pour elle-même.

Au niveau de SONELGAZ, le seuil de comptabilisation des éléments d'investissement mobilier au niveau des comptes d'immobilisation est fixé actuellement à **5000,00 DA**, en dessous duquel les achats peuvent être considérés comme entièrement consommés, et comptabilisés en tant que charge de l'exploitation.

➤ Comptabilisation des immobilisations achetées

Débit	Crédit	Libelle de compte	Débit	Crédit
232xx 237xx 4450xx		Immobilisation corporelle en cours Immobilisations incorporelle en cours TVA sur investissement	xxx xxx xxx	
	404xx 4041x	Fournisseurs d'immobilisations Retenue de garantie sur fournisseurs d'immobilisations		xxx xxx
	4094x(ou 238x)	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations (Constataion de la facture)		xxx

➤ Comptabilisation des immobilisations réalisées par l'entreprise

Dans le cas des immobilisations réalisées par l'entreprise, ceux-ci font préalablement l'objet de comptabilisations au niveau des comptes de charges, par nature, en contrepartie des comptes de tiers (40xx fournisseurs), le transfert se fera ensuite sur les comptes d'immobilisation en cours, comme décrit plus haut.

Débit	Crédit	Libelle de compte	Débit	Crédit
6xxxx 4450xx	40xxx	Charge par nature de l'opération TVA à récupérer Comptes de fournisseurs (Constataion de la facture)	xxx xxx	xxx
232xx 237xx	731xx 732xx	Immobilisation corporelle en cours Immobilisations incorporelle en cours Production immobilisée d'actifs incorporels Production immobilisée d'actifs corporels (Inscription de l'immobilisation en cours)	xxx xxx	xxx xxx

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

Le processus de comptabilisation des biens à immobiliser est le même (par le biais des comptes d'immobilisations en cours), que ceux-ci soient acquis par achat direct ou à l'issue d'une réalisation qui s'étale dans le temps quelle qu'en soit la durée.

➤ Comptabilisation des immobilisations acquies à titre gracieux

Débit	Crédit	Libelle de compte	Débit	Crédit
204xx 208xx	7570x	Logiciels informatiques et assimilés Autres immobilisations informatiques Produit exceptionnel sur opérations de gestion (Constataion des immobilisations incorporelles acquies à titre gracieux)	xxx xxx	xxx

Débit	Crédit	Libelle de compte	Débit	Crédit
211xx 212xx 213xx 215xx 218xx	7570x	Terrains Agencement et aménagement de terrains Constructions Installations techniques Autres immobilisations corporelles Produit exceptionnel sur opérations de gestion (Constataion des immobilisations corporelles acquies à titre gracieux)	xxx xxx xxx xxx xxx	xxx

1.1.4. La clôture de l'AP et les écritures des immobilisations

La clôture du crédit est l'opération qui met fin à toute dépense sur une AP déterminée. Elle permet d'arrêter la valeur exacte ainsi que les caractéristiques techniques des ouvrages réalisés.

Elle permet de constater l'accroissement des investissements productifs de l'entreprise par le transfert des dépenses en comptabilité du compte 23 « travaux en cours » aux comptes 21 « investissement en service » appropriés, tel que le compte 215202 « réseaux HT MT aériens ».

L'immobilisation permet également de procéder à la comptabilisation des charges d'amortissements.

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

La proposition de clôture est faite par le service gestionnaire (ayant géré les travaux de réalisation ou d'acquisition de l'investissement) sur un imprimé normalisé.

Elle constitue l'inventaire des immobilisations (réalisé à l'aide de l'AP). Elle doit comprendre la consistance physique de l'ouvrage, la description et l'identification de chaque élément ainsi que le coût.

L'approbation de cette proposition de clôture par la structure comptable de la direction générale DFC-SDC, se traduit par le transfert des dépenses réalisées du compte 23 « investissements en cours » au compte de l'investissement approprié. Cette dernière permet de comptabiliser les écritures de transfert, directement, vers les comptes de l'investissement en service pour ce qui concerne la partie relevant du fichier auxiliaire, et comptabiliser dans un compte d'attente, à savoir le compte « 47107 », les mouvements relevant du fichier central.

Débit	Crédit	Libelle de compte	Débit	Crédit
21xx		Immobilisations corporelles (pour la partie fichier auxiliaire)	xxx	
47107	232x	Ecritures fichier central à régulariser (pour la partie fichier central) Investissements en cours (Constatation des écritures de transfert des immobilisations)	xxx	xxx

A la réception de l'ordre d'écriture de la DFC-SDC, la DD procède à la prise en charge des écritures d'immobilisation relatives à la partie fichier central.

Débit	Crédit	Libelle de compte	Débit	Crédit
21xx	47107	Immobilisations corporelles Ecritures fichier central à régulariser (pour la partie fichier central) (Constatation des écritures de transfert des immobilisations)	xxx	xxx

1.1.5. Réalisation de l'inventaire physique des immobilisations

La prise d'inventaire des immobilisations passe par trois phases principales :

- La préparation de l'opération prise d'inventaire ;

- Le recensement (comptage) ;
- La consolidation des données de l'inventaire.

a. Préparation de l'inventaire

Les inventaires physiques, quels que soient leurs volumes, peuvent être réalisés rapidement et d'une façon fiable à condition que les modalités pratiques du déroulement des opérations sont soigneusement mises au point et préparées à l'avance.

C'est pourquoi l'identification, l'estimation et la transcription fidèle dans les comptes de ce patrimoine peuvent être réalisées sans difficultés ou risques d'erreurs majeurs.

Cette phase est essentielle et doit déterminer les modalités pratiques de réalisation de l'opération prise d'inventaire qui comporte les étapes suivantes :

- Réunions d'information et de sensibilisation ;
- Sensibilisation du personnel ;
- Note d'instruction interne ;
- Fixation des dates de début et fin de recensement ;
- Eléments à recenser ;
- Equipes de recensement et supervision.

b. Recensement des biens

L'inventaire des immobilisations doit concerner d'une façon précise et exhaustive tous les biens du fichier auxiliaire, cette phase succède à la phase préparatoire, à l'issue de laquelle :

L'impression des étiquettes en codes à barres aura été réalisée

Les consignes de recensement auront été suffisamment comprises par les acteurs de l'opération

La commission de supervision et de pilotage doit définir les lieux à inventorier. Elle doit pour cela, s'assurer que tous les éléments du patrimoine sont localisés et seront visés par l'opération.

Chaque lieu doit être pris à part par une ou plusieurs équipes de recensement en présence d'un membre du service responsable de ce matériel.

Afin d'éviter les omissions, tout élément qui ne porterait pas d'étiquettes (code à barre) sera inventorié par le numéro de série, marque, type, ...

c. Consolidation des données et validation de l'inventaire

Toutes les fiches d'inventaire sont consolidées dans un seul fichier sous format EXCEL.

Après récupération et consolidation des données de l'inventaire de toutes les structures, un traitement de ces données relatif au rapprochement des articles inventoriés avec le fichier du gestionnaire doit être fait pour éviter les omissions.

L'édition de l'état final de l'inventaire physique validé et signé par l'ensemble des intervenants (équipe de comptage) et par la commission de supervision et de pilotage de l'inventaire.

L'élaboration du rapport final de l'opération de l'inventaire doit être signé par le premier responsable des moyens généraux et le transmettre accompagnés des documents y afférents à la DFC et à la commission de traitement des écarts.

1.1.6. Rapprochement et identification des écarts d'inventaire

Le rapprochement et l'identification des écarts sont définis comme suit :

a. Le rapprochement

Un rapprochement est une action par laquelle on rapproche deux choses pour les comparer soit par une clé primaire ou bien par d'autres critères.

La phase de rapprochement permet d'identifier de relever les écarts.

En effet, elle consiste à comparer le fichier comptable et celui de l'inventaire physique.

Cette phase consiste à traiter les écarts d'inventaire afin de les réduire au maximum.

La clé primaire de rapprochement entre les deux fichiers est le code à barre mis sur chaque article si les biens sont étiquetés et codifiés correctement et la codification spécifique pour certains biens par exemple :

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

- Le N° de châssis pour les véhicules, lourd et engins.
- Le N° de série pour les transformateurs et les compteurs.

Par ailleurs, le rapprochement peut se faire par d'autres critères :

- Le rapprochement par la désignation du bien et surtout dans le mobilier de bureau (chaise, table, armoire, ...);
- La marque du bien (parc informatique);
- Le numéro de série du bien (parc informatique, climatisation, matériel de transmission, transformateur, ...);
- Le rapprochement quantitatif : le nombre des articles de la même nature, modèle inventorié et le nombre des articles acquis dans le fichier auxiliaire en prise en compte l'état du bien.

Le rapprochement avec ces critères permettra de réduire au maximum les écarts négatifs et positifs.

Cette démarche concerne uniquement des écarts relatifs aux anciennes acquisitions, dont la durée est plus de 10ans.

b. Identification des écarts

La commission de traitement des écarts procédera au rapprochement des données du fichier de l'inventaire avec les données du fichier comptable afin de dégager les écarts suivants :

- Articles existant dans l'inventaire physique mais n'existe pas dans le fichier comptable (écarts positifs);
- Articles existant dans le fichier comptable mais n'existe pas dans l'inventaire physique (écarts négatifs).

1.2. Inventaire des stocks

La nature de l'activité de l'entreprise ne nécessite pas la disposition des stocks car le produit est livré directement aux clients. En d'autre terme, la Direction de Distribution n'est qu'un intermédiaire entre les sociétés de productions et les clients consommateurs en assurant la mise en place d'investissement et d'infrastructures afin de mettre à la disposition des clients les deux produits : Electricité et Gaz.

1.3. Inventaire des créances

L'inventaire des créances se fait par le rapprochement entre le solde figurant sur le système commercial (CRMS et GTC), et le système comptable (CTC et HISSAB).

➤ **Système commercial** : il contient deux systèmes CRMS et GTC.

CRMS : est un système de gestion des relations clientèles géré par la division des relations commerciales, qui a pour fonction :

- Le raccordement de la clientèle nouvelle ;
- Gestion de la clientèle ;
- Relevé, facturation, travaux, consommation, recouvrement ;
- Il permet de restituer l'état de créances réglées ou non réglées des clients ;
- Il permet aussi la restitution des états fiscaux (droit de timbre, taxe d'habitation, droit fixe, taxe sur vente des produits énergétiques, ...).

GTC : système de gestion trésorerie clientèle, qui est destiné à la trésorerie client (structure appartenant au service finance DFC). Il a pour objectif la gestion des flux de trésorerie client :

- Il permet l'encaissement des factures (en espèce, chèque, ...) ;
- Prise en charge des encaissements non identifiés ;
- Prise en charge des chèques impayés ;
- Mettre à jour le portefeuille client à l'instant « T » ;
- Emettre la situation des créances par client ;
- Permet de transfert les informations automatiquement à CTC comme il est relié à CRMC.

➤ **Système comptable** : il est composé de deux système, CTC et HISSAB.

CTC : système de comptabilité trésorerie client ; ce système destiné au service comptabilité DFC, il prend en charge la pré-comptabilisation de tous les mouvements comptables liés à la gestion des comptes clientèles.

- Pré-comptabilisation des encaissements ;
- Pré-comptabilisation des chèques reçus ;

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

- Pré-comptabilisation des encaissements non identifiés ;
- Il permet la restitution des journaux auxiliaires, de la balance auxiliaire et d'un grand livre auxiliaires par client.

Ce dernier est relié à CRMS et GTC, et transfère les données vers HISSAB pour générer les écritures comptables définitives.

HISSAB : est lié à d'autres systèmes, d'où l'existence d'une comptabilisation automatique de certaines opérations, qui sont :

- Le suivi des immobilisations ;
- L'établissement des ordres de virements des fournisseurs ;
- Prise en charge de la comptabilité analytique.

Ce système permet de faire ressortir les documents suivants :

- Pièce de comptabilisation (fiche d'imputation) ;
- Journal + les journaux auxiliaires ;
- La balance ;
- Le grand livre ;
- Le bilan ;
- Le compte de résultat.

1.3.1. Echancier de l'opération d'inventaire des comptes clients

Dans le cadre de la clôture de l'exercice N, il est demandé aux directions de distribution et aux structures centrales des régions de distribution de SONELGAZ (DC, DFC et juridique) de procéder à l'inventaire de fin d'année de l'exercice N, des comptes liés à la gestion clientèles.

a. Au niveau des agences commerciales

- L'inventaire doit obligatoirement être engagé au niveau des agences commerciales après l'arrêt des caisses du 31/12/N.

- L'édition des listings des portefeuilles sera effectuée après l'intégration de tous les mouvements ainsi que les encaissements externes (EBP, EBB, EBW, et domiciliés CCP) au niveau de la DD.

b. Au niveau de la direction de distribution

➤ **Division Finances et Comptabilité**

- D'intégrer tous les fichiers encaissements externes (EBP, EBB, EBW, et domiciliés CCP) au plus tard : le 02/01/N+1.
- Procéder au traitement des extraits CCP et BNA au niveau MALIYA système de rapprochement financier au plus tard le 03/01/N+1.
- Identifier tous les encaissements en instance d'affectation.
- Comptabiliser toutes les caisses (agences et DD) et synthèses financières module CTC et valider tous les mouvements financiers pour mettre à jour les portefeuilles y afférents.

➤ **Division Relations Commerciales**

- L'inventaire doit être effectué sur la base du listing des portefeuilles arrêtés au 31/12/N et édité via le module recouvrement HTA, HTB, MP, HP, FSM, travaux et encaissements en attente d'affectations et les encaissements à tort (avoirs et etc.) sur le CRMC.

1.3.2. Préparation des opérations d'inventaire au niveau de la DD

La phase de préparation des opérations d'inventaire se fait comme suit :

- La mise en place d'une commission de suivi des différences inventaires présidée par le directeur de la direction de distribution dont la composante est la suivante :
 - Le directeur de distribution- président ;
 - Le chef de la division relations commerciales- membre ;
 - Le chef de la division finance et comptabilité- membre ;
 - Le chef de la division gestion informatique- membre ;

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

- Le chef service juridique- secrétariat.
- La mise en place par décision des équipes de réalisation des inventaires segmentées par type de portefeuille, comportant :
 - La liste des agents désignés pour la réalisation des opérations d'inventaire ;
 - La liste des agents chargés de superviser les opérations d'inventaire.

Toutes les opérations sont suivies par le cabinet de commissariat aux comptes qui supervise l'opération, assiste les structures et valide les résultats par un rapport, dont une copie doit être transmise aux DFC et DC des régions de distribution dûment signée et authentifiée par le cachet humide de cet organisme (cabinets).

La réalisation de l'inventaire ne peut être confié aux agents gestionnaires des portefeuilles, les caissiers ne sont pas concernés par la réalisation d'inventaire.

1.3.3. Déroulement des opérations d'inventaire

Les étapes de l'inventaire sont les suivants :

- L'impression des listings d'inventaire de tous les portefeuilles (BT/BP, FSM, HTA, MP, HTB, HP) et ce suivant les annexes spécifiques : 1, 2, et 3.
- Comparer les soldes des inventaires consignés sur les différentes annexes à ceux de la balance comptable et dégager les écarts.
- Ventiler les portefeuilles par agences et par âge sur les annexes : 4, et 5.

L'inventaire des comptes directement suivis par la DFC :

- Les chèques à l'encaissement ;
- Les traites à l'encaissement ;
- Les chèques impayés ;
- Les traites impayées.

1.3.4. Traitement des écarts

Après rapprochement des soldes du système CRMS et système HISSAB, la DD présente le tableau suivant :

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

Tableau n°32: Etat récapitulatif des inventaires par portefeuille et par type de facture

Portefeuilles	Etat de la facture	CRMS	HISSAB		Ecart
		Solde inventaires	Comptes comptables	Montant	
BT/BP CO	Fraiches + douteuses	1889203881,65	41100411	2707904689,49	20000,00
BT/BP FSM		822632455,32			
(-) le total des factures travaux facturées en 2020 et 2021	Fraiches + Douteuses	3908416,54			
BT/BP CO	PCX	11217339,92	416010	34425849,25	-33199,05
	CX	23175509,33			
BTBP FSM CX	CX	0,00			
HTA/MP	Fraiches + douteuses HTA	2809811446,86	41100421	2874457004,70	
	Fraiches+ douteuses MP	65913712,17	41100428		
HTA/MP	ASC REPRISES	27145016,79	41100611	22560995,30	15000,00
			41100621	5837173,78	
			41100618	0,00	
HTA	CX	8351216,37	416011	8341216,37	10000,00
MP	CX	0,00			
HTB/HP	Fraiches + douteuses HTB	12201507,68	41100431	22193503,54	20000,00
	Fraiches +douteuses HP	10365446,61	41100438		
HTB/HP	ASC REPRISE	0,00	41100612	0,00	
			41100622	0,00	
			41100628	0,00	
HTB	CX	0,00	416012	0,00	0,00
HP	CX	0,00			
	Factures d'avance	110143704,60	4110050	112639982,06	6000,00
	Factures finales	2502277,46	4110058		
		0,00	41100521	0,00	
	Factures finales reprises	27678312,52	41100522	27678312,52	
		42581,59	41100523	42581,59	

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

		2693969,98	41100528	2693969,98	
		0,00	41100531	0,00	
		3000072,02	41100532	3000072,02	
		6529,60	41100533	6529,60	
		247898,63	41100538	247898,63	0,00
		5916102,69	41100571	5916102,69	
		171828,31	41100572	171828,31	
		279996,58	4160132	279996,58	
		297591,96	4160133	297591,96	
	Factures d'avoirs	2740381,47	41934	8678941,50	-38000,00
JEA	Encaissement non identifié	88501293,24	47972002	177170037,38	-60000,00

Source : Document interne de la DD de Tizi-Ouzou

Les états des inventaires parviennent à la division finances et comptabilité au plus tard le jeudi 20 janvier N+1, accompagnées des fichiers correspondants élaborés sous Excel (support magnétique CD).

En tout état de cause, l'envoi des résultats des inventaires n'exclut pas la poursuite des recherches pour localiser les différences constatées. Si ces dernières sont localisées, l'information doit être portée immédiatement à la connaissance de la division finance et comptabilité DFC.

Les commissions de suivi et de validation des inventaires au niveau des différentes structures se réunissent au plus tard le 23/01/N+1 pour l'examen des résultats des recherches des écarts d'inventaires et faire des propositions en cas de résultats infructueux et prendre les mesures nécessaires. Ces propositions sont consignées sur un procès-verbal.

➤ **La comptabilisation des écarts d'inventaire des créances**

Il s'agit d'analyser les soldes des comptes présentant des écarts aux soldes physique réels et affecter les différences sur des comptes provisoires à régulariser une fois les écarts sont identifiés et corrigés.

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

41100431		Client HT/HP	20000,00	
4110050		Clients installations et prestations divers	6000,00	
471012		Différence sur portefeuille négative	33000,00	
41100421		Client énergie MT/MP	15000	
41100411		Client énergie BT/BP	20000,00	
41934		Client créditeur travaux	38000,00	
416011		Client douteux HTA/MP	10000,00	
47972002		Encaissement à affecter divers	60000,00	
	416010	Client douteux BT/BP		33000,00
	471011	Différence sur portefeuille positive		20000,00
	471011	Différence sur portefeuille positive		6000,00
	471011	Différence sur portefeuille positive		15000,00
	471011	Différence sur portefeuille positive		20000 ,00
	471011	Différence sur portefeuille positive		38000,00
	471011	Différence sur portefeuille positive		10000,00
	471011	Différence sur portefeuille positive		60000,00
		(Constatation des différences d'inventaire)		

1.4. Inventaire de la caisse

Le détail de monnaie sera établi sur la base du dernier journal de caisse arrêté au 31/12/N et consigné sur un procès-verbal de caisse (PV de caisse).

Voici comme exemple un PV de contrôle de l'inventaire physique des espèces et valeurs détenues par la caisse de l'agence commerciale de DRAA EL MIZAN.

Sachant que :

- Le contrôle a été effectué le 31/12/2020 par le superviseur interne et le caissier ;
- Le dernier journal de caisse a été arrêté le 31/12/2020 et fait ressortir un solde de 4822.,78 DA.

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

Tableau n°33: Procès-verbal de contrôle des espèces détenus par la caisse de l'agence commerciale de DRAA EL MIZAN

Nature	Nombre	Montant
Billets de 2000,00DA	0	0,00
Billets de 1000 ,00DA	0	0,00
Billets de 500,00DA	1	500,00
Billets de 200,00DA	0	0,00
Pièces de 200,00DA	15	3000,00
Billets de 100,00DA	0	0,00
Pièces de 100,00DA	13	1300,00
Pièces de 50,00DA	0	0,00
Pièces de 20,00DA	0	0,00
Pièces de 10, 00DA	2	20,00
Pièces de 5,00DA	0	0,00
Pièces de 2,00DA	1	2.00
Pièces de 1,00DA	1	1.00
Pièces de 0,50DA	0	0,00
Pièces de 0,20DA	0	0,00
Pièces de 0,10DA	0	0,00
Pièces de 0,05DA	0	0,00
Total général	33	4823,00

Source : Document interne à la DD

On constate une différence positive de 0.22 DA ($4823 - 4822,78 = 0,22$).

L'agence commerciale transfère à la DD une situation de la caisse (voir annexe n°06), le comptable doit procéder au rapprochement du solde physique (PV de contrôle) et du solde comptable. Sauf erreur ou omission, le solde théorique doit être identique au solde comptable.

2. Les travaux comptables

2.1. Les amortissements

La méthode d'amortissement utilisée au niveau de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou est la méthode « linéaire au prorata temporis ».

Pour la durée d'amortissement (ou durée de vie des immobilisations), celle-ci diffère d'une immobilisation à une autre, et ce, selon la nomenclature prévue pour ce fait.

Au niveau des unités (les Directions de Distribution), la prise en charge des amortissements dépend de l'appartenance de l'investissement en question au fichier auxiliaire ou central.

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

2.1.1. Amortissement du fichier central

Comme il a été déjà cité dans ce qui précède, le calcul d'amortissement pour ce type d'immobilisations est du ressort de la Direction Centrale.

Cette dernière transmet un ordre d'écritures comptables à l'unité pour la comptabilisation des charges d'amortissement déjà calculées (voir annexe n°). La méthode utilisée est la méthode « linéaire au prorata temporis ».

➤ **La comptabilisation des dotations aux amortissements du fichier central**

68131		Dot aux amort bâtiments	15826339,33	
68132		Dot aux amort Logement personnel	979749,09	
68133		Dot aux amort bâtiments sociaux	367846,01	
68152		Dot aux amort installations complexes	1390353206,27	
68181		Dot aux amort équipements bureau	1262317,86	
68185		Dot aux amort agencements et installations	2303529,65	
	281311	Amort bâtiments industriels		4655489,73
	281312	Amort bâtiments adm et com		11170849,60
	2813200	Amort voies d'accès		67851,37
	2813211	Amort ouvrages de génie civil		911897,72
	2813130	Amort Logement personnel		367846,01
	2815200	Amort équipements des postes HT		34090953,19
	2815201	Amort transf de puissance de réglage		2759730,44
	2815202	Amort réseaux HT aériens		70646796,54
	2815203	Amort réseaux HT souterrains		46966505,91
	2815204	Amort postes de distribution		155499721,28
	2815206	Amort réseaux BT aériens		197697323,91
	2815207	Amort réseaux BT souterrains		4046736,17
	2815209	Amort contrôle protection et annexes		1812826,03
	2815214	Amort canalisation MP		2381376,36
	2815215	Amort réseaux MP BP cuivre		364897,21
	2815217	Amort canalisation BP MP plastique		859648244,52
	28152251	Amort inst annexe fichier central		118310,03
	28152261	Amort inst mat de trans fich central		4677577,46
		(Constatation des dotations aux amortissements fichier central)		

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

2.1.2. Amortissement du fichier auxiliaire

La calcul d'amortissement pour ce type d'immobilisations est du ressort de la Direction de Distribution de TIZI OUZOU. La méthode utilisée est la méthode « linéaire au prorata temporis ».

Tableau n°34: Etat récapitulatif des dotations aux amortissements du fichier auxiliaire de l'exercice 2021

Compte immob	Compte Amort	Durée de vie	Montant Actif	Dot amort 2021	Cumul amort 2021	VNC 2021	Cumul 2020
20400	0	3	6158930,28	2052976,76	2052976,76	4105953,52	-
21530	281530	5	297373261,94	24878819,93	231368973,97	66004287,97	206490154,04
21533	281533	3	27807620,63	11666,67	27787174,80	20445,83	27775508,13
21800	281800	10	83427097,76	4490212,02	45436457,21	37990640,55	40946245,19
21810	281810	10	12110583,36	754321,06	9279084,13	2831499,23	8524763,07
21840	281840	5	352783036,53	615000,00	341098036,53	11685000,00	340483036,53
215312	2815312	10	21487697,35	1744982,17	12996567,06	8491130,29	11251584,89
218223	2818223	4	11588407,67	213517,07	11374890,61	213517,06	11161373,54
218224	2818224	3	92146515,18	8356930,14	80637189,82	11509325,36	72280259,68
218321	2818321	10	466479,47	30688,11	260110,34	206369,13	229422,23
218521	2818521	10	5360498,00	341800,83	2908921,15	2451576,85	25671203,32
218522	2818522	10	71534592,48	6128724,37	31377521,21	40157071,27	25248796,84
218524	2818524	10	587844831,92	50514235,95	315623060,98	272221770,94	265108825,02
218722	2818722	10	235044,33	-	235044,33	-	235044,33
2152262	28152262	10	62823969,50	5027242,21	39275909,61	23548059,89	34248667,40
			1633148566,40	105161117,30	1151711918,51	481436647,89	1046550801,2

Source : Document interne de la DD

➤ **La comptabilisation des dotations aux amortissements du fichier auxiliaire**

68100	Dot aux amort mobilier de bureau	2052976,76
68152	Dot aux amort installations complexes	5027242,21
68153	Dot aux amort matériels et outillages	24878819,93
68153	Dot aux amort matériels et outillages	11666,67
68153	Dot aux amort matériels et outillages	1744982,17
68180	Dot aux amort matériel de bureau et laboratoire	4490212,02
68181	Dot aux amort matériel informatique	754321,06
68182	Dot aux amort autres matériel micro-info	213517,07
68182	Dot aux amort autres matériel micro-info	8356930,14
68185	Dot aux amort agencement installation Bt sociaux	341800,83
68185	Dot aux amort agencement installation Bt sociaux	6128724,37
68185	Dot aux amort agencement installation Bt sociaux	50514235,95

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

681541		Dot aux amort matériel automatique	615000,00	
681832		Dot aux amort mobilier et équipements ménagers	30688,11	
	280400	Amort mobilier de bureau		2052976,76
	281530	Amort petit outillage		24878819,93
	281533	Amort gros mat bases de chantier		11666,67
	281800	Amort mobilier de bureau		4490212,02
	281810	Amort de bureau et laboratoire		754321,06
	281840	Amort matériel automobile		615000,00
	2815312	Amort gros outillage fichier auxiliaire		1744982,17
	2818223	Amort des matériels micro-info		213517,07
	2818224	Amort autre mat micro-info		8356930,14
	2818321	Amort mobilier et équipements ménagers		30688,11
	2818521	Amort mobilier et équipements ménagers		341800,83
	2818522	Amort des installations de climatiseurs		6128724,37
	2818524	Amort autres agencements (bat adm)		50514235,95
	2815226	Amort mat transm fichier auxiliaire		5027242,21
		(Constatation des dotations aux amortissements fichier auxiliaire)		

2.2. Les provisions

En vertu des principes de la prudence et de l'indépendance des périodes comptables, les provisions doivent être constituées pour que les documents comptables présentent la situation réelle de l'entreprise, même en cas d'absence de bénéfice.

Les principales provisions constituées au niveau de la SONELGAZ sont :

- Provision pour dépréciation des créances ;
- Provision pour litige ;
- Provisions RH.

2.2.1. Provision pour dépréciation des créances

L'éventualité de la constitution d'une provision pour dépréciation des créances clients apparaît lorsque le recouvrement d'une créance semble compromis en raison des difficultés financières graves de l'un des clients de l'entreprise.

Un tableau distinguant les créances douteuses, irrécouvrables et insolvables par segment de client est établi à la fin de l'exercice. En fonction de ce tableau, le service

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

recouvrement de la division des relations commerciales procèdent à l'estimation des provisions à constater.

Tableau n°35: Tableau de provisions pour dépréciation des créances

Compte	Type client	Total créances	Provisions	Balance 31/12/2021	Provision à constater
4911000	Clients ordinaires	316325809,98	436841067,26	309217026,98	127624040,28
4911001	Etat et coll pub	253013327,93	349407505,55	247327364,95	102080140,60
4911002	Secteur économique SE	1259563026,44	1739437122,73	1321256894,14	508180228,59
4911004	Clients indiv	31644257,48	43700231,77	30933116,77	12767115,00
	Total	1860546421,83	2569385927,30	1818734402,84	750651524,46

La comptabilisation se fait comme suit :

685400		Provisions/Depr. Créances CLTS Privés BT/BP	127624040,28	
685401		Provisions/Depr. Créances CLTS ADM BT/BP	102080140,60	
685402		Provisions/Depr. Créances CLTS SE HTA/MP	508180228,59	
685404		Provisions/Depr. Créances CLTS SE HTB/HP	12767115,00	
	4911000	Pertes de valeur sur créances client Privé BT/BP		127624040,28
	4911001	Pertes de valeur sur créances client ADM BT/BP		102080140,60
	4911002	Pertes de valeur sur créances client SE HTA/MP		508180228,59
	4911004	Pertes de valeur sur créances client SE HTB/HP		12767115,00
		(Constatation des provisions pour dépréciation des créances clients)		

2.2.2. Provision pour litige

Il s'agit des litiges liant l'entreprise aux tiers occasionnés durant son exploitation. Le montant de la provision à la fin de l'exercice 2021 est de 201411952,13 DA.

68380		31/12/2021		
	15800	Dotation aux provision sur litige	201411952,13	
		Provision litige		201411952,13
		(Constatation de provision pour litige)		

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

2.2.3. Provisions RH

Les provisions DH sont comptabilisées automatiquement au niveau de système HISSAH par l'intégration de fichier numérisés transmis par la structure RH (NOVA) pour les comptes :

- Compte 15300 « provision de départ à la retraite »
- Compte 15310 « provision indemnité médailles de mérite »
- Compte 42806 « provision performance pour Managers »

Par contre le reste des provisions RH sont comptabilisées manuellement sur HISSAB, en application de la méthode de réajustement, les provisions concernées par cette comptabilisation manuelle sont les suivantes :

- Compte 42800 « provision congé annuel »
- Compte 42801 « provision prime d'encouragement »
- Compte 42803 « provision reliquat de congé »
- Compte 42804 « provision pour expertise »
- Compte 42805 « provision promotion et avancement »

a. Provision de départ à la retraite

La comptabilisation de la provision de départ à la retraite en fin d'exercice 2020 au niveau de la Direction de Distribution se fait comme suit :

68301		31/12/2020		
	15300	Dotation aux provisions de départ à la retraite	132704092,76	
		Provision de départ à la retraite (Constatation de provision de départ à la retraite)		132704092,76

b. Provision congé annuel exercice 2020 DD Tizi-Ouzou

Tous les salariés ont le droit au congé payé lors qu'ils ont travaillé durant une période minimum au cours de l'année de référence. La provision pour les congés payés se calcule à partir du salaire des mois précédents moins les indemnités liées aux activités concernées et les primes. Le traitement comptable de cette provision se fait comme suit :

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

Tableau n°36: Tableau de provision congé annuel exercice 2020

428000 indemnité de congé annuel balance fin 2020	43800 SS indemnité de congé annuel balance fin 2020	42800 indemnité de congé annuel balance fin 2020 (solde à actualiser)*	43800 SS indemnité de congé annuel balance fin 2020 (solde à actualiser)*	Montant à comptabiliser 42800 indemnité de congé annuel	Montant à comptabiliser 43800 SS indemnité de congé annuel
48966300,36	14445058,61	29410318,13	8676043,85	-19555982,23	-5769014,76

(*) Les chiffres qui doivent apparaitre sur la balance définitive

Le montant à comptabiliser est négatif (-5769014,76)

42800	63130	Personnel, charges à payer Congés payés	19555982,23	19555982,23
-------	-------	--	--------------------	--------------------

Le réajustement de la provision se fait comme suit :

43800	63500	Organismes sociaux CNAS parts patronales	5769014,76	5769014,76
-------	-------	---	-------------------	-------------------

Si le montant à comptabiliser est positif on possède à la contre passation des écritures.

3. Analyse des comptes et reclassement

Il s'agit de régulariser quelques comptes du bilan et les comptes transitoires.

3.1. Les comptes clients et fournisseurs

Il est important de vérifier régulièrement le solde des comptes clients, qui doit être un solde à position normale à la fin d'exercice c'est-à-dire solde débiteur. Si le solde du compte est créditeur cela signifie qu'il existe une erreur d'écriture ou une écriture omise. Concernant le solde des comptes fournisseurs, il doit être créditeur.

3.2. Les comptes transitoires

Les comptes transitoires renferment deux catégories de comptes :

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

- Des comptes transitoires obligatoirement soldés avant la clôture qui nous permettent de faire transiter l'opération au courant de l'année tels que les comptes d'attentes, d'achats et de virements internes ;
- Des comptes transitoires qui nous permettent de faire transiter les flux financiers d'une année à l'autre, donc non soldés avant clôture.

3.2.1. Les comptes transitoires obligatoirement soldés avant la clôture

➤ **Les comptes d'attentes (47)**

Un compte d'attente est un procédé de comptabilisation qui est utilisé, à titre exceptionnel, lorsque des opérations ne peuvent pas être imputées de façon certaine à un compte déterminé au moment où elles doivent être enregistrées ou qui exigent une information complémentaire. Toute opération portée au compte d'attente est imputée au compte définitif dans les délais les plus brefs (voir annexe n°07).

La constatation du compte d'attente se fait comme suit :

xxxxx		Comptes de Bilan / Résultat	xxx	
	47xxx	Compte transitoire ou d'attente		xxx
		(Constatation du compte d'attente)		

La régularisation du compte d'attente se fait comme suit :

47xxx		Compte transitoire ou d'attente	xxx	
	xxxxx	Comptes de Bilan / Résultat		xxx
		(Constatation de la régularisation du compte d'attente)		

➤ **Les comptes de Virements internes (58)**

Les comptes de virements internes sont des comptes de passage utilisés pour la comptabilisation d'opérations de transferts internes entre des comptes financiers, ou lors de prélèvements ou dépôts d'argent dans la caisse.

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

- Il n'est fait usage du compte " Virements internes" que pour des transferts d'un compte propre vers un autre compte propre de l'entreprise ;
- Au niveau du Groupe SONELGAZ, ce compte est réparti en deux sous comptes « les virements de fonds » et « les autres virements internes ». Le premier étant destiné aux transferts de fonds entre le siège de la société et ses unités d'affaires, tandis que le deuxième est dédié au virement de fonds d'un compte de disponibilité à un autre compte de disponibilité, tenus tous deux à l'intérieur d'un même centre comptable.

Pour le compte 581 « virements de fonds » :

- Pour ce qui est de la centralisation des fonds : ce compte reçoit à son crédit les versements journaliers des unités, il est soldé à la réception des avis d'échange internes établies par les unités en contrepartie d'un compte de liaison (compte 181).
- Pour ce qui est des mises à disposition de fonds et accreditifs : ce compte enregistre à son débit, les montants mis à la disposition des unités ainsi que les accreditifs, il est soldé à la réception des avis d'échange internes établies par les unités en contrepartie d'un compte de liaison (compte 181).

Pour le compte 588 « Autres virements internes », qui permet la centralisation :

- Des virements de fonds d'un compte de trésorerie (caisse ou banque) à un autre compte de trésorerie ;
- Et, plus généralement, de toutes opérations devant faire l'objet d'un enregistrement dans plusieurs journaux auxiliaires.

Ce compte est crédité par le biais du compte de disponibilité qui a reçu un encaissement, il est débité par le biais du compte de disponibilité qui a subi un décaissement. Les comptes relatifs aux virements internes sont soldés à la fin de l'exercice (voir annexe n°08).

➤ **Les comptes d'Achats stockés (38)**

Il s'agit de la valeur des biens acquis par la société et qui sont destinés à être revendus ou à être consommés pour les besoins de la fabrication ou de l'exploitation.

- Tout achat de biens à stocker doit passer par ce compte ;
- Au moment de l'achat de stock, ce compte est débité, il est soldé, soit par le compte de stock dans le cas d'inventaire permanent, soit par le compte d'achats consommés dans le cas d'inventaire intermittent ;
- Il est important de s'assurer que les comptes d'achats stockés sont soldés à la fin de l'exercice.

La détermination des montants à porter sur ces comptes dépendent de la nature de l'opération concernée.

3.2.2. Les autres comptes transitoires

Les comptes transitoires constituent d'une part les charges et les produits qui n'ont pu être comptabilisées (charges à payer - produits à recevoir) et d'autre part les écritures qui ont été comptabilisées dans l'exercice courant mais qui concernent le (s) exercice (s) suivant (s) (charges payées d'avances- produits reçues d'avances).

Ces comptes sont scindés en deux catégories :

- Actifs transitoires (charges payées d'avances- produits à recevoir) ;
- Passifs transitoires (produits reçues d'avances- charges à payer).

➤ Le compte de liaison entre établissements (181)

Le compte de liaison entre établissements (centres comptables) est un compte de bilan ouvert au nom de l'établissement. Il fonctionne comme un compte courant, de sorte que toutes les opérations réalisées entre le siège et l'établissement y soient enregistrées comme s'il s'agissait d'un tiers.

Au niveau du Groupe SONELGAZ, la terminaison du compte de liaison entre établissements, est spécifiée :

- 18xx3 « Compte de liaison émission manuelle » : ce compte est constaté au niveau de l'unité cédante ;

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

- 18xx5 « Compte de liaison aucune émission » : ce compte est constaté au niveau de l'unité cessionnaire ;
- 18xx7 « Compte de liaison écritures simultanées » : ce compte est consacré aux opérations générées par les interfaces.

➤ **Les comptes de cessions inter-unités (89)**

Les comptes de cessions inter-unités ont pour objet de séparer les prestations au sein de la société entre les services rattachés à un centre comptable différent des transactions avec les tiers, en vue d'une meilleure analyse des résultats par secteur d'activité et par centre comptable.

Section 03 : Les opérations commerciales et les états financiers

L'objectif de cette section est de montrer comment la DD possède au traitement des opérations commerciales et l'établissement des états financiers.

1. Les opérations commerciales

En fin d'exercice, l'ensemble des gestionnaires (ordonnateurs) sont rappelés qu'en vertu du principe de la séparation des exercices « chaque opération comptable doit être rattachée à l'exercice concerné » ceci implique que les charges concernant l'exercice en cours doivent lui être rattachées. Pour cela, la DD avant d'établir ces états financiers procède à l'inventaire des factures à recevoir et des factures à établir.

1.1. Inventaire des factures à recevoir

Le recensement des factures à recevoir fait partie des opérations d'inventaires comptables. A cet effet, un inventaire est établi par tous les services gestionnaires comportant les engagements d'investissement effectués sur l'exercice dont les travaux sont terminés et réceptionnés. En d'autres termes, toutes les factures en cours d'ordonnancement.

➤ **Factures à recevoir d'investissement**

Les factures d'investissement au niveau de la DD sont divisées en deux catégories :

- 40840 factures à recevoir d'investissement
- 40848 factures à recevoir filiales d'investissement

L'entreprise fournisseur a alimenté en gaz QLS MKIRA pour un montant de 4474612,35 DA, mais aucune facture n'a été établie par le fournisseur.

La comptabilisation se fait comme suit :

		Mois 13		
23210		Branchement	1121300	
23210		Branchement	2703155	
44556		TVA en instance de régularisation	650157,35	
	40840	Facture à recevoir d'investissement (Constatation de la facture à recevoir d'investissement)		4474612,35

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

➤ Factures à recevoir filiales d'investissement

La filiale a créé un poste cabine 393 AZROU BOUAR MIZRANA, pour un montant de 5293286,33 DA, mais aucune facture n'a été établie.

La comptabilisation se fait comme suit :

23210		Mois 13		
	40848501	Branchement	5293286,33	
		Facture à recevoir filiale d'investissement		5293286,33
		(Constatation de la facture à recevoir filiale d'investissement)		

Lorsque la facture de l'entreprise fournisseur de l'investissement est réceptionnée, les écritures de factures à recevoir d'investissement seront régularisées.

➤ Facture à recevoir d'exploitation

Les factures d'exploitation au niveau de SONELGAZ sont divisées en deux catégories :

- 40820 factures à recevoir d'exploitation ;
- 40828 factures à recevoir filiales d'exploitation.

Par ailleurs l'établissement de cet inventaire est obligatoire et que toutes les factures recensées lors de la présentation au paiement doivent portées la mention « Facture déjà provisionnée ».

D'autre part que la régularisation de ces factures provisionnées doit être effectuée au plus tard le 30 avril N.

1.2. Inventaire des factures à établir

Les factures à établir au niveau de la DD désignent l'évaluation de l'énergie estimée dans les compteurs (électricité et gaz).

➤ Le principe d'évaluation de l'énergie estimée dans les compteurs

La relève et la facturation des clients (BT/BP) s'effectue sur la base d'un calendrier. Le respect de ce dernier génère pour la plupart de ces clients selon leurs rattachements aux

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

groupes, des consommations dans les compteurs et qui ne sont pas prises en charge pendant le 4^{ème} trimestre de chaque année. Cette situation incite à faire une approche pour quantifier l'énergie consommée par ces clients et qui n'est pas comptabilisée entre la dernière date de relève et le 31/12 de l'année considérée.

L'estimation de l'énergie dans les compteurs des clients BT/BP passe par les étapes suivantes :

- Les clients concernés sont ceux relevés du Groupe 01 au Groupe 60 inclus du 4^{ème} trimestre de l'année considérée ;
- Déterminer en jour et pour chaque groupe, la période située entre la date de la relève du dernier trimestre et le 31/12 de l'année considérée ;
- Déterminer la consommation moyenne journalière de chaque groupe à partir du système CRMS de l'année considérée, en se basant sur la consommation journalière de chaque client ;
- Multiplier la consommation moyenne journalière obtenue pour chaque groupe, par la période déterminée (en jours) et par le nombre de compteurs concernés ;
- Convertir la quantité physique obtenue en valeur financière en lui appliquant le prix moyen du dernier trimestre de l'année considérée ;
- Etablir un état récapitulatif en quantité et en valeur.

➤ Les écritures comptables

L'écriture comptable de l'exercice en cours consiste à passer la variation « méthode réajustement » entre l'énergie constatée durant l'exercice N-1 et l'exercice N, selon le schéma comptable suivant :

A la clôture de l'exercice, la DRC transmettra à la DFC/DD un état de l'énergie dans les compteurs au 31/12/ de l'année considérée pour les clients BT/BP, le comptable procède à la comptabilisation du chiffre d'affaire comme suit :

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

Débit	Crédit	Désignation	Débit	Crédit
41800		Energie dans les compteurs	xxx	
	70105	Energie dans les compteurs Electricité		xxx
	70115	Energie dans les compteurs Gaz		xxx
	44557	TVA(collectée) à régulariser		

Cette procédure annule et remplace toutes dispositions antérieures.

2. Les opérations fiscales

En règle générale, toutes les opérations commerciales soumises à des taxes (TAP, TVA, ...). Au sein de la DD, la première étape des travaux de clôture de l'exercice consiste dans le calcul de CA afin de déterminer le montant des régularisations annuelles concernant les taxes TAP et TVA.

Ainsi que la vérification de la prise en charge de toute les taxes de l'exercice et la comptabilisation des prestations sur certains.

Les différentes taxes supportées par la DD sont les suivants :

- La taxe sur l'activité professionnelle ;
- La taxe sur la valeur ajoutée ;
- D'autres droits et taxes : droits de timbres, droits fixes sur la commission de l'énergie électrique, taxe sur la vente d'énergie électrique, taxe d'habitation.

2.1. La taxe sur l'activité professionnelle

La taxe sur l'activité professionnelle (TAP) est due à raison :

- Des recettes brutes réalisées par les contribuables qui, ayant en Algérie une installation professionnelle permanente et exercent une activité dont les profits relèvent de l'impôt sur le revenu global, dans la catégorie des bénéfices non commerciaux à l'exclusion des gérants majoritaires des sociétés à responsabilité limitée ;
- Du chiffre d'affaires réalisé en Algérie par les contribuables qui exercent une activité dont les profits relèvent de l'impôt sur le revenu global, dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Par nature d'activité, en fixant les taux de la TAP comme suit :

- Activités de production : 1% sans bénéfice de la réfaction

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

- Activités de bâtiment, de travaux publics et d'hydrauliques : 2% avec bénéfice d'une réfaction de 25%.
- Autres activités : 2% sans bénéfice de la réfaction.

Le taux appliqué par la DD est de 2%.

Chaque mois la Direction de Distribution verse un montant de la TAP calculer sur la base du chiffre d'affaire de l'exercice antérieur.

En fin d'année une régularisation s'impose, ou la DD procède au calcul du chiffre d'affaire suivant le canevas joint en annexe afin de déterminer le CA imposable et celui concerner par la réfaction. Cependant, une analyse du CA s'impose qui consiste à vérifier les montant affectés par le système aux comptes TVA.

Le calcul du CA imposable de l'année N-1 se fait comme suit : $CA \times 2\% (TAP) = \Sigma TAP$

Le calcul de l'acompte mensuel se fait comme suit : $\Sigma TAP (annuelle) / 12$

La comptabilisation de la TAP du mois décembre 2021 de la DD se fait comme suit :

		31/12/2021		
64200		Taxe sur activité professionnelle	21456986,00	
	447201	TAP (Régularisation de la TAP)		21456986,00

La régularisation TVA est centralisée au niveau de la Direction de Blida.

2.2. La taxe sur la valeur ajoutée

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt sur la consommation. Il s'agit d'un impôt indirect, c'est-à-dire qu'il n'est pas collecté directement par l'état mais par le vendeur qui le collecte et le reverse à l'état.

Le taux de la TVA : 19%

La DD de Tizi-Ouzou doit transmettre les fichiers de la TVA déductible a la Direction Centrale, et recenser de toutes les factures d'investissements, exploitation et d'achat payés durant le mois.

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

La comptabilisation se fait comme suit :

4450xx	512	TVA	20/12/2021	xxx	xxx
			Banque		

Le compte divers 4450xx doit être soldés en fin d'année et centralisé au compte 44509. Concernant la centralisation compte TVA de l'exercice 2021 (voir annexe n°09).

2.3. Autres droits et taxes

Les différents droits et taxes supportés par la DD sont : droits de timbre, taxe sur les ventes de l'électricité et de gaz, droit fixe sur la consommation de l'énergie électrique et la taxe d'habitation.

- **Droits de timbre :** c'est l'encaissement total des frais de timbres lorsque le client paye en espèce. Ces frais qui seront vue comme une dette envers de l'état puisqu'ils seront réservée ultérieurement au fisc.

Le montant de droit de timbre égal à 1% du montant de la facture clients TTC le montant minimum de droit de timbre est à 5 DA et le max 2500 DA, lorsqu'il dépasse 2500 DA la DD doit verser 2500 DA.

- **Taxe sur les ventes de l'électricité et de gaz :** le montant de la taxe est de 0,0023 dinars/Thermie pour le gaz naturel haute et moyenne pressions, contre 0,0015 dinars/Thermie précédemment.
- **Droit fixe sur la consommation de l'énergie électrique**
 - 25 DA, lorsque la consommation de courant électrique facturée est supérieure à 70 kwh et inférieure ou égale à 190 kwh.
 - 50 DA, lorsque la consommation de courant électrique facturée est supérieure à 190 kwh et inférieure ou égale à 390 kwh.
 - 100DA, lorsque la consommation de courant électrique facturée est supérieure à 390 kwh.

La DD verse 98% de ce droit au fisc, les 2% restantes seront intégrer dans le CA.

- **Taxe d'habitation :** c'est une taxe due pour tous les locaux à usage d'habitation ou professionnel. Le montant de cette taxe est de :

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

- 75 DA (trimestriellement) pour les locaux à usage d'habitation ;
- 300 DA (trimestriellement) pour les locaux à usage commercial ;
- 100DA (mensuellement) pour les locaux à usage industriel.

La DD verse 98% de ce droit au fisc, les 2% restantes seront intégrer dans le CA.

Exemple de l'encaissement de la taxe d'habitation (voir annexe n°10).

3. Les états financiers

Les états financiers constitués au niveau de la DD sont : le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie. Le tableau de variation des capitaux propres et les annexes sont constitués au niveau de la Direction de Blida.

3.1. Le bilan

Le bilan actif et passif de la DD pour les deux exercices 2020 et 2021 sont présentés comme suit :

Tableau n°37: Bilan actif de la Direction de Distribution des exercices 2020 et 2021

ACTIF	note	Brut 2021	Amort 2021	2021	2020
ACTIF NON COURANT					
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développements immobilisables					
Logiciels informatiques et assimilés		6158930,28	2052976,76	4105953,52	6158930,28
Immobilisations corporelles					
Terrains		14737000,40		14737000,40	14737000,40
Agencements et aménagements de terrains		22632418,86	20007655,10	2624763,76	2969532,38
Constructions (Bâtiments et ouvrages)		735001977,15	180351818,60	554650158,55	535738293,96
Installations		45939797048,99	18753020957,62	27186776091,37	25282986064,97

Chapitre III

**Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles		5104338548,79	2286659817,70	2817678731,09	2723950937,91
Immobilisations en cours		3115525050,92		3115525050,92	4227278119,57
Immobilisations financières					
Titres mises en équivalence - entreprises associées					
Titres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Comptes de liaison					
TOTAL ACTIF NON COURANT		54938190975,39	21242093225,78	33696097749,61	32793818879,47
ACTIF COURANT					
Stocks et encours		2209932,22		2209932,22	35002708,05
Créances et emplois assimilés					
Clients		6991405069,77	2569385927,31	4422019142,46	4650878477,93
Créances sur sociétés du groupe et associés		0,00		0,00	0,00
Autres débiteurs		171803380,69	5373668,61	166429712,08	78656525,16
Impôts		165938243,11		165938243,11	310913896,01
Autres actifs courants		0,00		0,00	0,00
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie		155651830,22	2149102,79	153502727,43	278241375,06
compte transitoire**		0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF COURANT		7487008456,01	2576908698,71	4910099757,30	5353692982,21
TOTAL GENERAL ACTIF		62425199431,40	23819001924,49	38606197506,91	38147511861,68

Source : Document interne de la DD

➤ **Quelques commentaires**

- **Les immobilisations**

Les valeurs d'immobilisations prennent une partie considérable dans l'actif du bilan sur les deux exercices. Ce qui justifie le caractère industriel de l'entreprise, bien que sa mission principale est d'assurer la distribution de l'électricité et du gaz (c'est une entreprise industrielle non pas commerciale), car la distribution de l'électricité et du gaz nécessite la mise en œuvre de lourds investissements et infrastructures.

- **Les stocks**

Il y'a lieu de signaler que la nature de l'activité de l'entreprise ne nécessite pas la disposition des stocks car le produit est livré directement aux clients. En d'autre terme, la Direction de Distribution n'est qu'un intermédiaire entre les sociétés de productions et les clients consommateurs en assurant la mise en place d'investissement et d'infrastructures afin de mettre à la disposition des clients les deux produits : Electricité et Gaz.

Le montant figurant au bilan représente un stock à l'extérieur relatif au carburant (les bons des carburants) et des petites fournitures, ainsi que de de la pièce de rechange (en 2020).

- **Les créances**

Le montant des créances en 2020 était important dû à la difficulté de recouvrement de ces créances, il y'a lieu de mettre en évidence l'impact néfaste que peut engendrer la conjoncture vécue par le pays en 2020, dû au Covid-19. Le montant en 2021 a diminué.

- **Les disponibilités**

On constate que les disponibilités ont connu une diminution en 2021, cette diminution n'est pas due à une bonne ou mauvaise gestion de trésorerie mais aux instances dans la prise en charge des paiements des dettes fournisseurs ainsi que au lenteur dans l'application du système de la remonté des fonds pour certaines agences.

En effet, au niveau de la DD la gestion de la trésorerie est centralisée au niveau de la Direction du groupe et se base sur deux principes : la « remonté des fonds » et « la mise à disposition des fonds ».

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

- La remontée des fonds veut dire que tous les fonds encaissés au niveau de la DD à travers toutes ses agences, sont virés automatiquement au compte du groupe SONELGAZ.
- La mise à disposition des fonds, veut dire que tous ces fonds encaissés et remontée sont redistribuée sur toutes les directions suivants leurs besoins exprimés. La demande des fonds se fait par la division finance et comptabilité suivant les besoins de la DD, à savoir le paiement des fournisseurs, la prise en charge des frais d'impôts, des charges sociales et frais du personnel.

Tableau n°38: Bilan passif de la Direction de Distribution des exercices 2020 et 2021

Passif	Note	2021	2020
Capitaux propres			
Capital non appelé			
Primes et réserves (réserves à consolidées)			
Ecart de réévaluation		497120897,26	497120897,26
Résultat net		0,00	0,00
Autres capitaux propres - Report à nouveau		5748450,63	5748450,63
Comptes de liaison **		26421555391,64	27356663959,33
TOTAL CAPITAUX PROPRES		26924424739,53	27859533307,22
PASSIFS NON COURANTS			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits comptabilisés d'avance		6442376453,25	6074470620,19
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		612396776,29	6233505139,30
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		1507975731,49	1284128266,22
Impôt		404496287,51	353970551,93
Dettes sur société du groupe et associés		0,00	0,00
Autres dettes		3156903981,09	2415962062,55
Trésorerie passif		0,00	412534,36
Compte transitoire **		0,00	0,00
TOTAL PASSIFS COURANTS		5069376000,09	4054473415,16
TOTAL GENERAL		38606197506,91	38147511861,68

Source : Document interne de la DD

➤ Quelques commentaires

- Les capitaux propres

Le montant des capitaux propres en 2021 est important à celui de 2020.

Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou

Nous remarquons que son capital social n'apparaît pas dans le bilan et les fonds propres de la Direction sont constitués majoritairement par les Comptes de liaisons (Fonds alloués par la Direction Centrale à la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou). Pour ce, le bilan actuel de la DD, tel que présenté, ne nous permet pas d'analyser l'origine des fonds.

- Les dettes à moyen, long terme (Passif non courant)

Il s'agit des emprunts et dettes financières, provisions et produits comptabilisés d'avance.

Nous constatons que le montant des dettes en 2021 est important par rapport au montant de l'exercice 2020.

- Les dettes à court terme (Passif courant)

Pour les dettes à court terme, il y a lieu de préciser qu'il s'agit bien des dettes fournisseurs qui sont non rémunérées (sans intérêt).

Nous constatons que le montant des dettes à court terme de l'exercice 2021 est important par rapport au montant de l'exercice 2020.

3.2. Le compte de résultat

Les comptes de résultat de la DD pour les deux exercices 2020 et 2021 :

Tableau n°39: Le compte de résultat de la Direction de Distribution des exercices 2020 et 2021

	note	2021	2020
Ventes et produits annexes		8529082876,23	8172957260,68
Prestations fournies production énergie et matériel		189540235,35	1121041,11
Subvention d'exploitation		0,00	
Prestations reçues production énergie et matériel		5000105425,48	4542189297,63
I - Production de l'exercice		3718517686,10	3631889004,16
Achats consommés		158034913,82	71522464,05
Services extérieures et autres consommations		598988325,93	557824938,39
Prestations fournies services		18364586,00	0,00
Prestations reçues services		1621119750,84	1551924334,37
II - Consommation de l'exercice		2396507576,59	2181271736,81

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		1322010109,51	1450617267,35
Charges de personnel		2060303889,32	1680899606,68
Impôts, taxes et versements assimilés		178750587,49	171961754,29
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		917044367,30	402244093,62
Autres produits opérationnels		276936325,82	216754313,89
Autres charges opérationnelles		31803835,21	20451805,09
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur		3208776278,95	3274750390,45
Charges d'amortissement et autres provisions reçues		0,00	
Reprise sur pertes de valeur et provisions		6876102,13	243154006,74
Dotations d'amortissement et autres provisions fournies		0,00	
V - RESULTAT OPERATIONNEL		3873812053,51	3237537968,53
Charges financières		21866,46	18,44
VI - RESULTAT FINANCIER		21866,46	18,44
VII - RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)		3873833919,97	3237537986,97
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Autres impôts sur les résultats			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		8984070953,53	8633986622,42
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		12857904873,50	11871524609,39
VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		-3873833919,97	-3237537986,97
Eléments extraordinaires (produits)		0,00	0,00
Charges hors exploitation reçues			
Charges hors exploitation fournies		0,00	
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE		0,00	0,00
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-3873833919,97	-3237537986,97

Source : Document interne de la DD

➤ **Commentaire**

D'après l'exploitation du compte de résultat nous constatons que le résultat réalisé par la DD est négatif sur les deux exercices malgré l'augmentation de la production, ça veut dire que le montant des charges est supérieur par rapport au montant des produits.

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

3.3. Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après illustre les flux de trésorerie des deux exercices 2020 et 2021 de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou :

Tableau n°40: Le tableau des flux de trésorerie des exercices 2020 et 2021

	note	2021	2020
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients		7024339974,48	5970604307,34
Autres encaissements		189001196,26	339844436,57
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		672805300,29	539390 220,58
Autres décaissements		769596433,16	619053573,14
Intérêts et autres frais financiers payés		1816022,38	1498505,46
Autres impôts payés		242035846,00	126261112,91
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		5527087568,91	5024245331,82
Éléments extraordinaires		0,00	0,00
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires		0,00	0,00
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		5527087568,91	5024245331,82
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles		2649448650,20	3054928758,80
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières		0,00	0,00
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières		0,00	0,00
Subventions d'investissement encaissées			
Dividendes et quote-part de résultats reçus			
Autres produits financiers encaissés			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-2649448650,20	-3054928758,80
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts		0,00	0,00
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées		0,00	0,00

**Chapitre III Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution
SONELGAZ de Tizi-Ouzou**

Subventions d'exploitation encaissées			
Encaissements provenant de la trésorerie Groupe			
Remontées des fonds vers la trésorerie Groupe			
inter-unité encaissements		5387578308,36	5311968163,49
inter-unité décaissements		12042233973,19	10980258243,76
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-6654655664,83	-5668290080,27
Ecart dû à des erreurs de comptabilisation		0,00	0,00
Variation de trésorerie de la période		-3777016746,12	-3698973507,25
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		278450836,86	1009477179,23
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		155651830,22	278450836,86
Variation de trésorerie de la période		122799006,64	731026342,37

Source : Document interne à la DD

➤ **Commentaire**

Selon le tableau de flux de trésorerie, le montant de variation de la trésorerie est positif pour les deux exercices 2020 et 2021, malgré les résultats négatifs dégagés par les flux de trésorerie liés à l'investissement et au financement.

Conclusion

L'étude pratique de ce thème nous a permis de tirer au clair les différentes étapes des travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou et l'importance des différentes régularisations qui parviennent à redressées et données plus de crédibilité aux informations comptables figurants sur les documents de synthèse.

Après avoir présenté les travaux de fin d'exercice, la DD constitue ses états financiers : le bilan, le compte de résultat, et le tableau de flux de trésorerie. Les autres états, tableau de variation de capitaux propres et les annexes sont gérés par la Direction Générale de Blida.

Nous avons constaté que le résultat net de l'exercice est négatif pour les deux exercices 2020 et 2021, à cause de l'importance des charges et des coûts d'achat des énergies distribuées (électricité et gaz).

En dernier lieu, on constate que la Direction de Distribution SONELGAZ a globalement respecté les principes comptables pour réaliser un travail fiable et respectable pour obtenir un résultat qui reflète réellement l'image fidèle et sincère de la situation financière de l'entreprise.

Conclusion générale

Ce travail est le résultat de notre stage au sein de la DD de TIZI OUZOU, nous avons essayé de développer notre recherche sur les travaux d'inventaire, à travers trois chapitres, nous avons étudié dans le premier chapitre, les travaux d'inventaire d'une manière générale et un deuxième chapitre consacré pour l'élaboration des états financiers, et le troisième chapitre récapitulatif et qui mis en pratique les deux premiers, est porté sur la place des travaux d'inventaire dans la DD de TIZI OUZOU.

A cet égard, nous avons essayé de répondre à une problématique qui fait objet de savoir comment réaliser ces travaux de fin d'exercice et techniques d'élaboration des états financiers (bilan, compte de résultat, ...). Nous avons donc énuméré toutes les étapes ainsi que les mécanismes de réalisation de ces travaux au sein de la Direction de Distribution de Tizi Ouzou.

En effet, l'objectif recherché de ce travail à travers notre démarche est de s'assurer que les travaux d'inventaire sont effectués convenablement, ainsi qu'essayer d'analyser ces travaux et de tirer leurs atouts pour une entreprise.

D'après notre analyse nous avons remarquez que la DD a globalement respecté les principes comptables et les méthodes pour réaliser un bon travail d'inventaire et de présenter un résultat net et qui reflète réellement une image fidèle et sincère de la situation financière de la société avec bien sûr quelques erreurs soit des opérations omises ou mal comptabilisée vu que la multitude des opérations traitées.

L'hypothèse liée à l'application de l'inventaire physique qui est une opération indispensable pour l'arrêté des comptes et la préservation des biens, ainsi les directeurs en charge du dossier doivent accorder toute l'importance au suivi des mouvements et au bon déroulement de l'opération de recensement de fin d'année et veiller personnellement à la bonne application des procédures d'inventaire ouvert au niveau de leur structure, a également été confirmée.

Les opérations de régularisation de fin d'année consistent à régulariser les comptes de l'entreprise tels que les amortissements, les provisions, dépréciations en plus les produits et les charges constatés d'avance, l'état de rapprochement bancaire et le rattachement des charges et produits à l'exercice concerné. Donc on confirme la troisième hypothèse car ces opérations sont nécessaires pour établir les états de synthèse, dont nous avons présenté le compte de résultat qui expose les différentes charges et produits de l'exercice de l'entreprise. Ensuite, l'établissement du bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie.

Ces documents sont destinés pour informer les utilisateurs et les parties prenantes et pour présenter fidèlement la situation financière et patrimoniale de l'entreprise.

Les travaux de fin d'exercice sont donc une nécessité absolue dans la fonction comptable de l'entreprise qui lui permettra de contrôler et de mieux connaître et savoir ou sont exactement ses points faibles et aussi faire la lumière sur la situation réelle de l'exercice et mieux reflétée. Tous ces faits sont en faveur de l'hypothèse qui porte sur la démarche des régularisations comptables et la clôture des comptes.

A propos de la politique comptable au sein de la DD, elle n'attend pas le 31 décembre pour réaliser ses travaux de fin d'année, mais chaque fin de mois elle constate les amortissements mensuels, les provisions et les états de rapprochement bancaire grâce à son système comptable informatisé qui peut arrêter chaque fin de mois les comptes comptables.

En effet, durant notre stage, nous avons pu observer que ces travaux sont menés de façon à garantir la fiabilité des informations qui seront reportées sur les documents comptables. Ces derniers sont d'une importance capitale pour la gestion de la DD, aussi et afin de garantir et d'assurer l'image fidèle et sincère de l'entreprise. Deux conditions essentielles doivent être réunies :

- Contrôle continu sur toutes les activités de l'entreprise ;
- La participation de toutes les structures de l'entreprise.

Néanmoins, cette recherche nous a permis de constater que les contrôles requis sont soigneusement exercés sur les différentes phases menant de la préparation du comptage à la présentation des états définitifs.

Notre étude présente certaines limites liées notamment aux contraintes relatives à notre intervention et l'impossibilité d'assister durant la période de la préparation d'inventaire physique, comptage et le déroulement générale d'inventaire. Modestement, nous avons essayé de poser toutes les questions afin de recenser des rapports en matière de l'inventaire physique au sein de la DD.

Enfin, l'objectif recherché de ce travail à travers notre intervention est de s'assurer que la prise d'inventaire a été effectuée correctement et sincère. Nous souhaitons donc que ce travail mené à terme soit bénéfique et servira également de bon guide pour ceux qui l'utiliseront à l'avenir.

Cette étude peut susciter des prolongements possibles en utilisant plus de données et en intégrant les autres états financiers. Pour cette raison, nous pouvons considérer la recherche dans ce domaine ouverte.

Références bibliographiques

Ouvrages

- BERK Jonathan, DEMARZO Peter, « Finance d'entreprise », éditions françaises, Paris, 2008.
- DAVASSE Henri, PARRUITE Michel, SADOU Ahmed, « Manuel de comptabilité », édition Foucher Vanves 2008,
- DIABY Mohammed, « Guide pratique des travaux de fin d'exercice », L'Harmattan, 2014.
- DUMALANEDE Eric, « Comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS », éditions Berti, Alger, 2009.
- GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, « Introduction à la comptabilité », Lextenso éditions, Paris, 2015/2016.
- GRANDUILLOT Béatrice et Francis, « L'essentiel de la comptabilité financière, Opérations courantes, Opérations de fin d'exercice, Documents de synthèse », Gualino éditeur, Paris, 2004
- HAMINI Allal, « Bilan comptable, Travaux de clôture », BERTI éditions, Alger, 2013.
- LANGLOIS Georges, FRIEDERICH Micheline, « Comptabilité financière, Opération d'inventaire : amortissement », édition Foucher, Vanves, 2007,
- LEFEBVRE Francis, « Technique comptable, Les opérations d'inventaire, L'analyse comptable », MAXIMA éditeur, Paris, 1991.
- Ministère des finances, Manuel de comptabilité financière, conforme à la loi 11-07 du 25 Novembre 2007 portant système comptable financier, ENAG édition, 2013.
- PALUMBO François, « Comptabilité générale, Tome III, Opérations d'inventaire et analyse des documents de synthèse avec exercices corrigés », PUG édition, Paris, 2008.
- TAFIGHOULT Rabah, « Le système comptable financier, La comptabilité financière selon les normes comptables algériennes », 1ère édition, 2015.
- TAZDAIT Ali, « Maîtrise du système comptable financier », 1ère édition ACG, 2009.

Mémoires

- AHSATAL Tileli et ZIDANE Lamia, « Le passage du résultat comptable au résultat fiscal, cas d'une ETB/TCE », Mémoire de fin de cycle en vue d'obtention du diplôme de master en finance et comptabilité, Option : comptabilité, contrôle et audit, Université ABDREHMAN MIRA de Béjaia, 2019/2020.
- AMEZIANE Abdenour et BOULAZIZ Amine, « Les travaux de fin d'exercice comptable, cas de l'inventaire des stocks de la société ENPC-SISCOPLAST DEM », Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion, Option : Finance d'entreprise, Université MOULOUD MAMMERI TIZI OUZOU, 2015.
- BENDALI Mazigh et KECHAH Lounis, « Travaux de fin d'exercice, analyse d'inventaire de la SARL RAMDY AKBOU », Mémoire de fin de cycle en vue de

l'obtention de master en sciences de gestion, spécialité comptabilité et audit, Université ABDREHMAN MIRA de Béjaia, 2018/2019.

- BENSNGHIR Abdeslam et CHAHI Magdoula, « Les travaux de fin d'exercice cas : Entreprise Portuaire de Béjaia (EPB) », Mémoire de fin de cycle en vue d'obtention du diplôme de master en sciences de gestion, option finance d'entreprise, Université ABDREHMAN MIRA de Béjaia, 2013/2014.

Séminaires

- Séminaire sur les travaux comptables de fin d'exercice, journées de 12 au 14 octobre 2013 à l'hôtel Lynatel, Ouargla.
- TOUAHRI Cherif, Séminaire sur les travaux d'inventaire, Décembre 2016, Alger.

Lois et décrets

- Décret du 29 novembre 1983, relatif aux obligations comptables des commerçants.
- Décret exécutif N°92-271 du 6 Juillet 1992.
- L'arrêté du 26 juillet 2008, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes.
- La loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier.
- Le code de commerce 2007.
- Le code des impôts directs et taxes assimilées 2021.
- Loi de finances complémentaires 2010.

Journaux officiels

- Journal Officiel de la République Algérienne n°19, 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009.
- Journal Officiel de la République Algérienne n°74 du 25 novembre 2007.

Autres documents

- Abdleghafour GRAZEM, « Travaux fin d'exercice », Rapport d'expertise comptable, juillet 2009.
- ANTRAIGUE Daniel, cours sur les travaux comptables à la fin de l'exercice, IUT Brive GEA S2-72.
- HATTAB Abdelaziz, CABINET D'AUDIT COMPTABLE D'INGENIERIE FINANCIERE, « Plan comptable normalisé selon le système comptable financier », CONSTANTINE-ALGERIE, 2010.
- International Accounting Standards 02.
- Office de formation professionnelle de promotion du travail, Travaux de fin d'exercice version ES6-2003.
- TARHILISSIA, Cours de comptabilité financière selon le SCF, Ecole Supérieure de Commerce, Alger, 2017/2018.

Site internet

- <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01907786>
- https://www.assistant-juridique.fr/comptabiliser_immobilisation.jsp
- <http://www.fichier-pdf.fr/2012/03/16/plan-comptable-normalise-scf/ccir/preview/page/47/>
- <https://www.memocompta.fr/dépréciation des créances>
- <https://elearn.univ-tlemcen.dz>
- <https://www.cnc.dz>

Liste des tableaux, figures et schémas

Liste des tableaux

Tableau n°01: Le registre d'inventaire	11
Tableau n°02: Les principes comptables.....	12
Tableau n°03: Tableau récapitulatif relatif au traitement des actifs financiers non courants (immobilisations financières) en fin d'exercice.	25
Tableau n°04: Les comptes comptables des stocks.....	31
Tableau n°05: Etat de rapprochement bancaire.....	40
Tableau n°06: Nature des immobilisations amortissables et non amortissables	46
Tableau n°07: Comparaison entre l'amortissement linéaire et l'amortissement dégressif	52
Tableau n°08: Plan d'amortissement.....	54
Tableau n°09: Plan d'amortissement linéaire.....	55
Tableau n°10: Plan d'amortissement dégressif	55
Tableau n°11: Le traitement des nouveaux clients douteux nécessite deux opérations.....	61
Tableau n°12: Etat des nouveaux clients douteux à l'inventaire	62
Tableau n°13: Etat des créances douteuses à l'inventaire.....	62
Tableau n°14: La nature des titres	64
Tableau n°15: Etat récapitulatif pour la justification de montant des provisions	65
Tableau n°16: Etat récapitulatif pour la justification de montant des provisions et leurs réajustements	66
Tableau n°17: Présentation du bilan actif	78
Tableau n°18: Présentation du bilan passif	78
Tableau n°19: Présentation du compte de résultat par nature	80
Tableau n°20: Présentation du compte du résultat par fonction.....	80
Tableau n°21: Présentation du tableau de flux de trésorerie selon la méthode directe	82
Tableau n°22: Présentation du tableau de flux de trésorerie selon la méthode indirecte.....	83
Tableau n°23: Présentation de l'état de variation des capitaux propres.....	84
Tableau n°24: Evolution des immobilisations et des actifs financiers non courants	86
Tableau n°25: Tableau des amortissements	86
Tableau n°26: Tableau des pertes de valeur sur immobilisations et autres actifs non courants	87
Tableau n°27: Tableau des participations (filiales et entités associées).....	87
Tableau n°28 : Tableau des provisions	87
Tableau n°29: Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	88
Tableau n°30: Les comptes du fichier central	115
Tableau n°31: Les comptes du fichier auxiliaire.....	117
Tableau n°32: Etat récapitulatif des inventaires par portefeuille et par type de facture	130

Tableau n°33: Procès-verbal de contrôle des espèces détenus par la caisse de l'agence commerciale de DRAA EL MIZAN	133
Tableau n°34: Etat récapitulatif des dotations aux amortissements du fichier auxiliaire de l'exercice 2021	135
Tableau n°35: Tableau de provisions pour dépréciation des créances	137
Tableau n°36: Tableau de provision congé annuel exercice 2020	139
Tableau n°37: Bilan actif de la Direction de Distribution des exercices 2020 et 2021	150
Tableau n°38: Bilan passif de la Direction de Distribution des exercices 2020 et 2021	153
Tableau n°39: Le compte de résultat de la Direction de Distribution des exercices 2020 et 2021	154
Tableau n°40: Le tableau des flux de trésorerie des exercices 2020 et 2021	156

Liste des figures

Figure n°01 : Fiche de recensement des immobilisations corporelles	18
Figure n°02 : Fiche de recensement des stocks	35
Figure n°03 : Présentation de l'organigramme de la Direction de Distribution de	105
Figure n°04: Présentation de la Division Finance et Comptabilité	109

Liste des schémas

Schéma n°01 : Déroulement de l'inventaire	10
---	----

Annexes

- Annexe n°01** : Etat récapitulatif portefeuille BT/BP
- Annexe n°02** : Etat inventaire portefeuille BT/BP PCX
- Annexe n°03** : Etat inventaire portefeuille BT/BP CX
- Annexe n°04** : Etat récapitulatif portefeuille BT/BP CO par agence (BT/BP)
- Annexe n°05** : Etat récapitulatif du portefeuille BT/BP PCX et CX
- Annexe n°06** : Situation de la caisse
- Annexe n°07** : Reclassement comptes 47
- Annexe n°08** : Reclassement compte 58801
- Annexe n°09** : Centralisation compte TVA de l'exercice 2021
- Annexe n°10** : Taxe d'habitation du 4^{ème} trimestre 2021
- Annexe n°11** : Bilan actif de la Direction de Distribution des exercices 2020 et 2021
- Annexe n°12** : Le compte de résultat de la Direction de Distribution des exercices 2020 et 2021
- Annexe n°13** : Le tableau des flux de trésorerie des exercices 2020 et 2021

Annexe n°01

Direction Distribution : Division DES RELATIONS COMMERCIALES Service : Recouvrement		
ETAT RECAPITULATIF PORTEFEUILLE BT/BP - Exercice : STATUT: NON REGLE		
<i>TOTAL INVENTAIRE (total listings CRMS)</i>	<i>SOLDE Comptable balance (HISSAB)</i>	<i>DIFFERENCE D'INVENTAIRE</i>
<i>TOTAL DU LISTING BT/BP CO et FSM</i>	<i>Solde balance compte 41100411+ Solde compte 41100418</i>	
	DA
Le Superviseur Interne		Le Superviseur Externe
Le Chef de service recouvrement		
Le Chef de Division Relations Commerciales		Le Chef de Division Finances et Comptabilité

Annexe n°02 et n°03

Direction Distribution :

Division DES RELATIONS COMMERCIALES

SERVICE RECOUVREMENT

ETAT INVENTAIRE PORTEFEUILLE BT/BP
PCX
ANNEE :

<i>TOURNEE</i>	<i>NOMBRE factures</i>	<i>MONTANT (DA)</i>
<i>Total DD de l'inventaire</i>		<i>DA</i>
<i>Total DD (total listing CRMS)</i>		
<i>Différence d'inventaire</i>		

Le Chef de Service recouvrement
Le Chef de Division Relations Commerciales

Superviseur interne

Le Directeur De Direction De Distribution

Superviseur externe

11. Créances CX BT/BP (annexe N°7):

Direction Distribution :

Division DES RELATIONS COMMERCIALES

SERVICE JURIDIQUE

ETAT INVENTAIRE PORTEFEUILLE BT/BP
CX
ANNEE :

<i>TOURNEE</i>	<i>NOMBRE factures</i>	<i>MONTANT (DA)</i>
<i>Total DD de l'inventaire</i>		<i>DA</i>
<i>Total DD (total listing CRMS)</i>		
<i>Différence d'inventaire</i>		

Le Chef
de Division Relations Commerciales

Le Chef
Superviseur interne

Le Directeur De Direction De

Superviseur externe

Annexe n°04

Direction Distribution : Division DES RELATIONS COMMERCIALES SERVICE RECOUVREMENT		
Etat récapitulatif portefeuille BT/BP CO par agence (BT/BP) Exercice :		
<i>AGENCE</i>	<i>Nombre</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Agence commerciale 1</i>		<i>DA</i>
<i>Agence commerciale 2</i>		<i>DA</i>
<i>Agence commerciale 3</i>		<i>DA</i>
<i>Agence commerciale n</i>		<i>DA</i>
<i>Total DD</i>		<i>DA</i>
Le Chef de Division Relations Commerciales		CHEF DE SERVICE RECOUVREMENT
Le Superviseur Interne		Le Superviseur Externe
Le Directeur De Direction De Distribution		

VERSO DE L'ANNEXE 5 : ABONNES BT/BP (PCX)			
fonction :			
JE SOUSSIGNE CERTIFIE L 'EXACTITUDE DE L'INVENTAIRE QUE J'AI SUPERVISE Signature			
JE SOUSSIGNE CERTIFIE L 'EXACTITUDE DE L'INVENTAIRE QUE J'AI REALISE LE.....			
<i>NOMS</i>	<i>PRENOMS</i>	<i>TOURNEE INVENTORIEE</i>	<i>SIGNATURE</i>

Annexe n°05

Direction Distribution : Division DES RELATIONS COMMERCIALES SERVICE RECOUVREMENT <p style="text-align: center;">ETAT RECAPITULATIF DU PORTÉFÈUILLE BT/BP PCX et CX PAR AGE ET PAR AGENCE Exercice:</p>												
Portefeuille	année N-4 et Antérieur		année N-3		année N-2		année N-1		année N		TOTAL	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
PCX												
CX												
Total DD												
Le Chef de Service recouvrement						Le Chef de Division Relations Commerciales						
Le Directeur De Direction De Distribution												



الشركة الجزائرية لتوزيع الكهرباء والغاز
Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz

Annexe n°06

Direction de Distribution (44) DD TIZI OUZOU

ETAT : Arrêté

Agence commerciale (443) DRAA EL MIZAN

CODE : 443.31.12.2020

Date 14/01/2021 11.37.53

Date d'arrêt 31/12/2020

Situation de la caisse

LIBELLE	COMPTE CAISSE
ENTREES	678 736,14
- REGLEMENT DES CREANCES	0,00
- REGLEMENT AUTRES	6 295,00
- REGLEMENT DU DROIT DE TIMBRE	0,00
- ENCAISSEMENT POUR COMPTE AUTRE AGENCE	0,00
- ENCAISSEMENT POUR COMPTE AUTRE DD	0,00
- ENCAISSEMENTS NON IDENTIFIES CAISSE OFFLINE	0,00
- DOUBLE ENCAISSEMENT CAISSE OFFLINE	0,00
- REGULARISATION CHEQUE/TRAITE IMPAYE	0,00
- REGULARISATION ANCIEN TRAVEAUX	0,00
- DIFFERENCE DE CAISSE POSITIVE (Constatation)	0,00
- DIFFERENCE DE CAISSE NEGATIVE (Régularisation)	0,00
- DIFFERENCE POSITIVE SUR CHEQUE	0,00
TOTAL DES ENTREES	623 422,14
- TOTAL ESPECES (A)	61 609,00
- TOTAL FACTURE PAR CHEQUES (B)	685 031,14
- TOTAL - C - (A + B)	1 538,64
ANCIEN SOLDE	686 569,78
TOTAL - D -	
SORTIES	618 614,00
- VERSEMENT DE FONDS ESPECE	1 524,00
- FRAIS DE VERSEMENT	0,00
- TVA SUR FRAIS DE VERSEMENT	61 609,00
- REMISE DES CHEQUES	0,00
- DECAISSEMENTS	0,00
- DIFFERENCE DE CAISSE POSITIVE (Régularisation)	0,00
- DIFFERENCE DE CAISSE NEGATIVE (Constatation)	0,00
TOTAL DES SORTIES - E -	681 747,00
NOUVEAU SOLDE (D - E)	4 822,78

OBSERVATION:

VISA DIRECTEUR D'AGENCE:

Handwritten signature

SOCIETE: Société Algérienne de Distribution de l'électricité et de gaz
CENTRE COMPTABLE: DD TIZI OUZOU - CE

EXERCICE: 2021

Amexenot

Feuille d'imputations

Informations de la pièce

Libelle pièce RECLASSEMENT COMPTES 47* - 2021
N° Pièce 0000349 Typepièce OD - Opérations diverses
Période Décembre Date validation 03/03/2022
Référence 000 Date référence 31/12/2021

Mouvements de la pièce

Comptabilité générale

COMPTE	CODE CATEGORIE	COMPTE ANALYTIQUE	N° AP	CODE CNI	N° ORDRE	DEBIT	CREDIT
47100 /		Debits a tort.				0,00	5 100 205,98
471051 /		Différences de caisse positives				396 653,68	0,00
471052 /		" " " négatives				0,00	477 392,46
472000		Encaissements en instance de régularisation				0,00	9 537 834,00
474014 /		Recours contre tiers				0,00	42 596 682,20
474070 /		Demandes de chèques				0,00	132 999,99
47971		Avoirs à rembourser aux clients.				9 781 078,82	0,00
47972002		Encaissement en instance d'affectation				177 170 037,38	0,00
47973		Credits a tort				1 361 659,63	0,00
46700		Autres comptes débiteurs				5 100 205,98	0,00
46718		" " créditeurs				0,00	396 653,68
46700						477 392,46	0,00
46700						9 537 834,00	0,00
46700						42 596 682,20	0,00
474021 /		Recours contre tiers				62 667,05	0,00
46700						132 999,99	0,00
46718						0,00	9 781 078,82
46718						0,00	177 170 037,38
46700						0,00	1 361 659,63
46718						0,00	62 667,05
TOTAL						246 617 211,19	246 617 211,19

LE COMPTABLE		LE CONTROLE	
NOM	VISA	NOM	VISA

SOCIETE: Société Algérienne de Distribution de l'électricité et de gaz
CENTRE COMPTABLE: DD TIZI OUZOU - CE

EXERCICE: 2021

Annexe n° 08

Plan d'imputations

Informations de la pièce

Libelle pièce reclassement compte 58801
N° Pièce 0000340 Type pièce OD - Opérations diverses
Période Décembre Date validation 26/02/2022
Référence 000 Date référence 31/12/2021

Mouvements de la pièce

Comptabilité générale

COMPTE	CODE CATEGORIE	COMPTE ANALYTIQUE	N° AP	CODE CNI	N° ORDRE	DEBIT	CREDIT
58801	Virement	de Fonds				333,00	0,00
46700						0,00	333,00
TOTAL						333,00	333,00

LE COMPTABLE		LE CONTROLE	
NOM	VISA	NOM	VISA

SOCIETE: **SONELGAZ-Distribution**

EXERCICE: 2021

CENTRE COMPTABLE: **DD TIZI OUZOU - CE**

Annexe n° 09

FICHE d'imputations

Informations de la pièce

Libelle pièce **CENTRALISATION COMPTE TVA DE L'EXERCICE 2021**

N° Pièce **0000290** Typepièce **OD - Opérations diverses**

Période **Décembre** Date validation **25/01/2022**

Référence **000** Date référence **31/01/2021**

Mouvements de la pièce

Comptabilité générale

COMPTE	CODE CA TEGORIE	COMPTE ANALYTIQUE	N° AP	CODE CNI	N° ORDRE	DEBIT	CREDIT
445082						0,00	16 906,76
445087						0,00	7 710 222,13
445084						0,00	28 910,10
445085						0,00	273 025 225,54
445015						0,00	76 896 419,05
445081						0,00	68 191 648,91
44509						429 223 306,66	0,00
445083						0,00	3 353 974,17
TOTAL						429 223 306,66	- 429 223 306,66

LE COMPTABLE		LE CONTROLE	
NOM	VISA	NOM	VISA
Y.OUKID			

Annexe n°10

FICHE d'imputations

Informations de la pièce			
Libelle pièce	TAXE D'HABITATION du 4EME TRI 2021		
N° Pièce	0000013	Typepièce	IMP - IMPÔT ET TAXES
Période	Décembre	Date validation	20/01/2022
Référence	000	Date référence	31/12/2021

Mouvements de la pièce							
Comptabilité générale							
COMPTE	CODE CATEGORIE	COMPTE ANALYTIQUE	N° AP	CODE CNI	N° ORDRE	DEBIT	CREDIT
70663						0,00	1 674 972,69
445181						0,00	318 244,81
447523						1 993 217,50	0,00
TOTAL						1 993 217,50	1 993 217,50

Comptabilité analytique							
COMPTE	CODE CATEGORIE	COMPTE ANALYTIQUE	N° AP	CODE CNI	N° ORDRE	DEBIT	CREDIT
70663	99	9811CE011				0,00	1 674 972,69

LE COMPTABLE		LE CONTROLE	
NOM	VISA	NOM	VISA
W.BAYOU			

SOCIETE SONELGAZ-Distribution

EXERCICE 2021

CENTRE DD TIZI OUZOU

DATE 44830.566006944515

BILAN ACTIF

Définitif

ACTIF	note	brut 2021	amort 2021	2021	2020
ACTIF NON COURANT					
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développements immobilisables					
Logiciels informatiques et assimilés		6 158 930,28	2 052 976,76	4 105 953,52	6 158 930,28
Immobilisations corporelles					
Terrains		14 737 000,40		14 737 000,40	14 737 000,40
Agencements et aménagements de terrains		22 632 418,86	20 007 655,10	2 624 763,76	2 969 532,38
Constructions (Batiments et ouvrages)		735 001 977,15	180 351 818,60	554 650 158,55	535 738 293,96
Installations techniques, matériel et outillage		45 939 797 048,99	18 753 020 957,62	27 186 776 091,37	25 282 986 064,97
Autres immobilisations corporelles		5 104 338 548,79	2 286 659 817,70	2 817 678 731,09	2 723 950 937,91
Immobilisations en cours		3 115 525 050,92		3 115 525 050,92	4 227 278 119,57
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence - entreprises associées					
Titres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Comptes de liaison					
TOTAL ACTIF NON COURANT		54 938 190 975,39	21242 093 225,78	33 696 097 749,61	32 793 818 879,47
ACTIF COURANT					
Stocks et encours		2 209 932,22		2 209 932,22	35 002 708,05
Créances et emplois assimilés					
Clients		6 991 405 069,77	2 569 385 927,31	4 422 019 142,46	4 650 878 477,93
Créances sur sociétés du groupe et associées		0,00		0,00	0,00
Autres débiteurs		17 180 380,69	5 373 668,61	16 429 712,08	78 656 525,16
Impôts		165 938 243,11		165 938 243,11	310 913 896,01
Autres actifs courants		0,00		0,00	0,00
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie		155 651 830,22	2 149 102,79	153 502 727,43	278 241 375,06
compte transitoire**		0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF COURANT		7 487 008 456,01	2 576 908 698,71	4 910 099 757,30	5 353 692 982,21
TOTAL GENERAL ACTIF		62 425 199 431,40	23 819 001 924,49	38 606 197 506,91	38 147 511 861,68

SOCIETE SONELGAZ-Distribution

EXERCICE 2021

CENTRE DD TIZI OUZOU

DATE 44830.56832175935

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE

Définitif

	not	2021	2020
Ventes et produits annexes		8 529 082 876,23	8 172 957 260,68
Prestations fournies production energie et matériel		189 540 235,35	1 121 041,11
Subvention d'exploitation		0,00	
Prestations reçues production energie et matériel		- 5 000 105 425,48	- 4 542 189 297,63
I - Production de l'exercice		3 718 517 686,10	3 631 889 004,16
Achats consommés		- 158 034 913,82	- 71 522 464,05
Services extérieures et autres consommations		- 598 988 325,93	- 557 824 938,39
Prestations fournies services		- 18 364 586,00	0,00
Prestations reçues services		- 1 621 119 750,84	- 1 551 924 334,37
II - Consommation de l'exercice		- 2 396 507 576,59	- 2 181 271 736,81
III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		1 322 010 109,51	1 450 617 267,35
Charges de personnel		- 2 060 303 889,32	- 1 680 899 606,68
Impôts, taxes et versements assimilés		- 178 750 587,49	- 171 961 754,29
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		- 917 044 367,30	- 402 244 093,62
Autres produits opérationnels		276 936 325,82	216 754 313,89
Autres charges opérationnelles		- 31 803 835,21	- 20 451 805,09
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur		- 3 208 776 278,95	- 3 274 750 390,45
Charges d'amortissement et autres provisions reçues		0,00	
Reprise sur pertes de valeur et provisions		6 876 102,13	243 154 006,74
Dotations d'amortissement et autres provisions fournies		0,00	
V - RESULTAT OPERATIONNEL		- 3 873 812 053,51	- 3 237 537 968,53
Charges financières		- 21 866,46	- 18,44
VI - RESULTAT FINANCIER		- 21 866,46	- 18,44
VII - RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS		- 3 873 833 919,97	- 3 237 537 986,97
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Autres impôts sur les résultats			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES		8 984 070 953,53	8 633 986 622,42
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES		- 12 857 904 873,50	- 11 871 524 609,39
VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES		- 3 873 833 919,97	- 3 237 537 986,97
Eléments extraordinaires (produits)		0,00	0,00
Charges hors exploitation reçues			
Charges hors exploitation fournies		0,00	
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE		0,00	0,00
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 3 873 833 919,97	- 3 237 537 986,97

SOCIETE SONELGAZ-Distribution

EXERCICE 2021

CENTRE DD TIZI OUZOU

DATE 44830.5725925928

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (METHODE DIRECTE)

Définitif

	not	2021	2020
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients		7 024 339 974,48	5 970 604 307,34
Autres encaissements		189 001 196,26	339 844 436,57
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		672 805 300,29	539 390 220,58
Autres décaissements		769 596 433,16	619 053 573,14
Intérêts et autres frais financiers payés		1 816 022,38	1 498 505,46
Autres impôts payés		242 035 846,00	126 261 112,91
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		5 527 087 568,91	5 024 245 331,82
Éléments extraordinaires		0,00	0,00
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires		0,00	0,00
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		5 527 087 568,91	5 024 245 331,82
Flux de trésorerie net provenant des activités			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou		2 649 448 650,20	3 054 928 758,80
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières		0,00	0,00
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières		0,00	0,00
Subventions d'investissement encaissées			
Dividendes et quote-part de résultats reçus			
Autres produits financiers encaissés			
Flux de trésorerie net provenant des activités		- 2 649 448 650,20	- 3 054 928 758,80
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts		0,00	0,00
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées		0,00	0,00
Subventions d'exploitation encaissées			
Encaissements provenant de la trésorerie Groupe			
Remontées des fonds vers la trésorerie Groupe			
inter-unité encaissements		5 387 578 308,36	5 311 968 163,49
inter-unité décaissements		12 042 233 973,19	10 980 258 243,76
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		- 6 654 655 664,83	- 5 668 290 080,27
Ecarts dus à des erreurs de comptabilisation		0,00	0,00
Variation de trésorerie de la période		- 3 777 016 746,12	- 3 698 973 507,25
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		278 450 836,86	1 009 477 179,23
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		155 651 830,22	278 450 836,86
Variation de trésorerie de la période		- 122 799 006,64	- 731 026 342,37

Table des matières

Remerciement	
Dédicaces	
Listes des abréviations	
Introduction générale.....	1
Chapitre I : La démarche des travaux de fin d'exercice	
Section 01 : Notions de base sur les travaux de fin d'exercice	6
1. Définition de l'inventaire	6
2. Dispositions légales et réglementaires	6
3. Types de travaux de fin d'exercice	7
3.1. Travaux extracomptables.....	7
3.2. Travaux comptables.....	8
4. Les objectifs des travaux de fin d'exercice.....	8
5. Ordre des travaux de fin d'exercice	9
6. Le registre d'inventaire	11
7. Les principes comptables	11
Section 02 : L'inventaire physique des éléments du bilan	13
1. L'inventaire des immobilisations.....	13
1.1. Les immobilisations corporelles	13
1.1.1. Préalable à l'inventaire physique	13
1.1.2. Organisation de la prise d'inventaire	16
1.1.3. La fiche de recensement	17
1.1.4. Rapprochement inventaire physique et inventaire comptable.....	19
1.2. Les immobilisations incorporelles	20
1.2.1. Définition des immobilisations incorporelles	20
1.2.2. Classification et sortie des immobilisations incorporelles	21
1.3. Les immobilisations en cours	22
1.3.1. Définition des immobilisations en cours	22
1.3.2. Types des immobilisations en cours.....	22
1.3.3. L'inventaire des immobilisations en cours.....	23
1.4. Les immobilisations financières	23
1.4.1. Définition des immobilisations financières.....	23
1.4.2. Les types des immobilisations financières	24
2. L'inventaire des stocks	26

2.1.	Définition des stocks	26
2.2.	Les méthodes de valorisation des stocks	28
2.3.	Phase de préparation de l'inventaire physique	29
2.4.	Les comptes comptables de stocks selon le système comptable financier	31
2.5.	Organisation de la démarche d'inventaire des stocks.....	32
2.6.	Rapprochement inventaire physique inventaire comptable.....	35
3.	L'inventaire des créances clients	38
4.	L'inventaire des comptes financiers	39
4.1.	La banque	39
4.2.	La caisse	41
4.3.	Le compte courant postal (CCP)	42
4.4.	Les valeurs mobilières de placement (VMP)	42
4.5.	L'inventaire des dettes	43
	Section 03 : Les travaux comptables	45
1.	Les amortissements	45
1.1.	Définition d'amortissement	45
1.2.	La nature des immobilisations amortissables et non amortissables	46
1.3.	Le rôle des amortissements.....	47
1.4.	La base et modes d'amortissement.....	47
1.4.1.	Le mode d'amortissement linéaire « constant ».....	48
1.4.2.	Le mode d'amortissement dégressif « système fiscal ».....	50
1.4.3.	L'amortissement progressif	53
1.4.4.	Le mode des unités de production	54
1.5.	Le plan d'amortissement	54
1.6.	Comptabilisation des amortissements	56
2.	Les provisions	57
2.1.	Définition de la provision	57
2.2.	Principe de la comptabilisation.....	58
2.3.	Types de provisions	58
2.3.1.	Les provisions pour dépréciation d'actif.....	58
2.3.1.1.	Provisions pour dépréciation des immobilisations.....	59
2.3.1.2.	Provisions pour dépréciation des stocks.....	60
2.3.1.3.	Provisions pour dépréciation des créances clients.....	61
2.3.1.4.	Provisions pour dépréciation des titres.....	63

2.3.2. Les provisions pour risques et charges.....	66
Chapitre II : Les étapes finales des travaux de fin d'exercice	
Section 01 : Les opérations de régularisation.....	69
1. Les opérations d'achats et ventes.....	69
1.1. Les opérations d'achats.....	69
1.2. Les opérations des ventes.....	70
2. Régularisation des charges et produits.....	71
2.1. Régularisation des charges.....	71
2.2. Régularisation des produits.....	72
3. Régularisation des réductions commerciales.....	74
3.1. Rabais, remises et ristournes à accorder.....	74
3.2. Rabais, remises et ristournes à obtenir.....	75
Section 02 : L'établissement des états financiers.....	76
1. Définition des états financiers.....	76
2. Les différents états financiers.....	77
2.1. Le bilan.....	77
2.2. Le compte de résultat.....	79
2.3. Le tableau des flux de trésorerie.....	81
2.4. L'état de variation des capitaux propres.....	84
2.5. L'annexe.....	85
Section 03 : Détermination du résultat de l'exercice et clôture des comptes.....	89
1. Le résultat comptable.....	89
2. Détermination du résultat fiscal.....	90
3. Regroupement et clôture des comptes de charges et de produits.....	92
4. L'affectation du résultat.....	93
4.1. Affectation des bénéfices.....	93
4.2. Affectation des pertes.....	94
5. Réouverture du nouvel exercice.....	95
Chapitre III : Les travaux de fin d'exercice au sein de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou	
Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil de SONELGAZ.....	98
1. Historique de SONELGAZ.....	98
2. Missions et attributions du groupe SONELGAZ.....	102
2.1. Réussite de SONELGAZ.....	102
2.2. Entreprise innovante.....	103

2.3. Entreprise qui forme	103
2.4. Entreprise d'action sociale.....	103
2.5. Société de travaux du groupe SONELGAZ	103
3. Organigramme et structures de la direction de distribution de Tizi-Ouzou.....	104
3.1. Organigramme de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou	104
3.2. Le fonctionnement des structures de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou ..	106
3.2.1. Les divisions de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou.....	106
3.3. Assistants du directeur de Distribution.....	110
3.4. Différentes tâches du service exploitation.....	112
3.4.1. Définition du service exploitation	112
3.4.2. Différentes tâches des agents du service exploitation	112
Section 02 : Le déroulement des travaux d'inventaire au sein de la Direction de Distribution	114
1. Inventaire physique du patrimoine de l'entreprise.....	114
1.1. Inventaire des immobilisations	114
1.1.1. Le fichier central	114
1.1.2. Le fichier auxiliaire	116
1.1.3. L'acquisition des immobilisations	118
1.1.4. La clôture de l'AP et les écritures des immobilisations	121
1.1.5. Réalisation de l'inventaire physique des immobilisations	122
1.1.6. Rapprochement et identification des écarts d'inventaire	124
1.2. Inventaire des stocks.....	125
1.3. Inventaire des créances	126
1.3.1. Echancier de l'opération d'inventaire des comptes clients	127
1.3.2. Préparation des opérations d'inventaire au niveau de la DD	128
1.3.3. Déroulement des opérations d'inventaire.....	129
1.3.4. Traitement des écarts.....	129
1.4. Inventaire de la caisse.....	132
2. Les travaux comptables.....	133
2.1. Les amortissements.....	133
2.1.1. Amortissement du fichier central	134
2.1.2. Amortissement du fichier auxiliaire	135
2.2. Les provisions.....	136
2.2.1. Provision pour dépréciation des créances	136
2.2.2. Provision pour litige	137

2.2.3. Provisions RH	138
3. Analyse des comptes et reclassement	139
3.1. Les comptes clients et fournisseurs	139
3.2. Les comptes transitoires	139
3.2.1. Les comptes transitoires obligatoirement soldés avant la clôture	140
3.2.2. Les autres comptes transitoires	142
Section 03 : Les opérations commerciales et les états financiers	144
1. Les opérations commerciales	144
1.1. Inventaire des factures à recevoir	144
1.2. Inventaire des factures à établir	145
2. Les opérations fiscales	147
2.1. La taxe sur l'activité professionnelle	147
2.2. La taxe sur la valeur ajoutée	148
2.3. Autres droits et taxes	149
3. Les états financiers.....	150
3.1. Le bilan	150
3.2. Le compte de résultat	154
3.3. Le tableau des flux de trésorerie	156
Conclusion générale	159
Références bibliographiques.....	162
Liste des tableaux, des figures et des schémas.....	163
Annexes.....	166

Résumé

Les travaux de fin d'exercice ou travaux d'inventaire, constituent l'ensemble des opérations extracomptables et comptables. L'inventaire (extracomptable) physique consiste à dénombrer et à évaluer les différents éléments de patrimoine de l'entreprise, et l'inventaire comptable consiste à passer les écritures de régularisation concernant les amortissements, les provisions, charges et produits comptabilisés d'avance..., et cela afin d'obtenir des états financiers fidèles et sincères, de déterminer le résultat de l'exercice et clôturer tous les comptes, ainsi que connaître la situation réelle de l'entreprise.

Dans ce contexte, nous avons effectué un stage pratique pour étudier les étapes des travaux d'inventaire au niveau de la Direction de Distribution SONELGAZ de Tizi-Ouzou.

Nous avons conclu que cette entreprise respecte globalement les règles de la tenue d'un travail d'inventaire en tenant compte des normes comptables en vigueur avec bien sur quelques opérations mal comptabilisées à cause de nombre énorme des opérations traitées.

Mots clés : travaux de fin d'exercice, inventaire physique, états financiers, travaux comptables, SONELGAZ.

Summary

Year-end work or inventory work constitutes all non-accounting and accounting operations. The physical (non-accounting) inventory consists of counting and evaluating the various elements of the company's assets, and the accounting inventory consists of making adjustment entries concerning depreciation, provisions, expenses and income recognized in advance..., and this in order to obtain faithful and sincere financial statements, to determine the result of the exercise and to close all the accounts, as well as to know the real situation of the company.

In this context, we carried out a practical internship to study the stages of inventory work at the level of the SONELGAZ Distribution Department of TIZI OUZOU.

We have concluded that this company generally complies with the rules for keeping inventory work, taking into account the accounting standards in force, with of course some operations that are incorrectly recorded because of the enormous number of operations processed.

Keywords: year-end work, physical inventory, financial statements, accounting work, SONELGAZ.